

UNIVERSITE D'ANTANANARIVO
FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
DEPARTEMENT D'HISTOIRE
Filière Formation Générale
MEMOIRE DE MAITRISE

LES ACTIVITES POLITIQUES DES NATIONALISTES DANS LE DISTRICT D'ANTALAHY DE 1945 à 1951

Présenté par : **RAKETAKA Fleurette**

Date de soutenance : 25/09/02

Sous la Direction de Madame le Professeur Lucile RABEARI MANANA Antananarivo

Table des matières

REMERCIEMENTS .	1
Epigraphe .	3
PREMIERE PARTIE LA VIE POLITIQUE À ANTALAHÀ AU LENDEMAIN DE LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE : DOMINÉE PAR LES NATIONALISTES .	5
CHAPITRE I : ANTALAHÀ / UNE ZONE DE TENSION ENTRE L'ADMINISTRATION COLONIALE ET LES INDIGÈNES .	6
I.- L'implantation des colons dans la région et la mainmise sur les terres(au début de la colonisation) . .	6
II.- L'"effort de guerre" et le renforcement de la tension . .	24
CHAPITRE II : LE MOUVEMENT NATIONALISTE DANS LA RÉGION D'ANTALAHÀ AVANT 1947 . .	30
I.- La contestation du régime colonial avant 1945 à Antalaha . .	31
II.- Un essor rapide du mouvement nationaliste dans LE DISTRICT d'Antalaha au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale . .	35
CHAPITRE III : TRIOMPHE DU MDRM AUX ÉLECTIONS LEGISLATIVES ET PROVINCIALES DE 1946 ET DE 1947 . .	46
I.- Les résultats des élections du 2 juin et du 10 novembre 1946 à Antalaha . .	46
II.- La réaffirmation de la puissance des nationalistes dans la région : LEs élections provinciales du 9 février 1947 . .	51
DEUXIÈME PARTIE LUTTE ENTRE L'ADMINISTRATION ET LES NATIONALISTES DE 1946 à MARS 1947 .	57
CHAP IV : UNE AMBIANCE POLITIQUE DÉTERIORÉE . .	58
I- DIFFUSION NON-LIBRE DES JOURNAUX NATIONALISTES A LA VEUILLE DE L'INSURRECTION . .	58
II- LES MULTIPLES ARRESTATIONS EN 1946 ET LEUR CONSEQUENCE . .	63
CHAPITRE V :LES CONDITIONS DÉFAVORABLES A L'ECLATEMENT DE L'INSURRECTION DU 29 MARS 1947 A ANTALAHÀ . .	73
I- LA FORTE EMPRISE DES COLONS DANS LE DISTRICT . .	74
II- LES EXPLICATIONS POLITIQUES . .	78
III- LES ECHOS DE L'INSURRECTION A ANTALAHÀ . .	82
TROISIÈME PARTIE LA REPRESSEION CONSECUTIVE A L'INSURRECTION ET LA REGRESSION DES ACTIVITÉS POLITIQUES AVRIL 1947 A 1951 . .	85

CHAPITRE VI : LA VENGEANCE DE L'ADMINISTRATION COLONIALE ET DE SES COLLABORATEURS APRES L'INSURRECTION .	86
I- UNE REPRESSION POLITIQUE IMPLACABLE .	86
II- LA REPRESSION JUDICIAIRE .	101
CHAPITRE VII : REGRESSION DES ACTIVITES POLITIQUES DANS LA REGION D'ANTALAHIA (1948-1951) .	110
I- UNE AMBIANCE POLITIQUE DEFAVORABLE AUX NATIONALISTES .	110
II- LES NATIONALISTES MALGACHE APRES LA DISSOLUTION DU MDRM .	114
CONCLUSION GENERALE .	119
BIBLIOGRAPHIE .	123
ANNEXES .	135
ANNEXES I LISTES DES GRANDS CONCESSIONNAIRES EUROPEENS ET ASSIMILES DANS LA REGION D'ANTALAHIA .	135
ANNEXES II-1 .	136
ANNEXE II-2 .	137
ANNEXES II – 3 .	138
ANNEXES II – 4 .	139
ANNEXES II – 5 .	140
ANNEXESII – 6 .	141
ANNEXES III- 1 .	142
ANNEXES III- 2 .	145
ANNEXESIII-3 .	147
ANNEXEIV .	148
ANNEXESV .	148
ANNEXESVI-1 .	149
ANNEXESVI-2 .	150
ANNEXES VII .	151
CHANSON DES REQUIS D'ANDRAKARAKA .	151
ANNEXESVIII-1 .	151
ANNEXES VIII-2 .	152

ANNEXES VIII-3 .	153
ANNEXES VIII-4 .	154
ANNEXESIX .	154
ANNEXESX-1 .	155
ANNEXESX-2 .	156
ANNEXESX-3 .	156
ANNEXESXI .	157
ANNEXES XII – 1 QUESTIONNAIRES D'ENQUETES .	157
ANNEXES XII – 27. Raharaha29 mars 1947 : .	158
ANNEXES XIII – 1 FITADIDIAN'ANDRIAMATOA ROBERT .	159

REMERCIEMENTS

J'adresse mes sincères remerciements à toutes les personnes suivantes, sans lesquelles ce travail n'aurait pu être mené à termes :

A notre rapporteur, Madame le Professeur Lucile RABEARIMANANA, pour l'encadrement permanent qu'elle nous a prodigué, pour ses conseils méthodologiques indispensables dans l'accomplissement de ces travaux de recherche, ainsi que pour ses aides matérielles.

Au personnel des Archives nationales, de la Bibliothèque Nationale, du Cite Ambatonakanga, de la Bibliothèque Universitaire d'Antananarivo (section fonds local), pour leur précieuse collaboration dans la documentation.

A tous nos informateurs et interlocuteurs sur terrain qui nous ont consacrés du précieux de leur temps et nous ont donné les informations à leur disposition.

A mes parents pour leurs appuis matériels et financiers.

A toute ma famille, plus particulièrement à ma grande sœur, pour son soutien moral permanent.

A tous ceux qui ont contribué de près ou de loin dans la réalisation de ce travail.

Merci à vous tous

AP :Affaires Politiques

ARM :Archives de la République de Madagascar

CC :Cabinet Civil

CGT :Confédération Générale du Travail

CMM :Compagnie Marseillaise de Madagascar

COSOMA:Comité de Solidarité de Madagascar

FJT :Fonds Jaques Tronchon

GPRF :Gouvernement Provisoire de la République Française

JOM :Journal officiel de Madagascar

Mdrm :Mouvement Démocratique pour la Rénovation Malgache

Msm :Mouvement Social Malgache

Padesm :Parti des Déshérités de Madagascar

Panama :Parti Nationaliste Malgache

Pcf :Parti Communiste Français

Perm :Parti Communiste de la Région de Madagascar

Pdm :Parti Démocratique Malgache

Ppn :Produit de Première Nécessité

Psd :Parti Social Démocrate

Rim :Restauration de l'Indépendance de Madagascar

LES ACTIVITES POLITIQUES DES NATIONALISTES DANS LE DISTRICT D'ANTALAHY DE 1945 à 1951

Sfio :Section Française d'Internationale Ouvrière

Smotig :Service de la Main d'Œuvre pour les Travaux d'Intérêt Général

Tom :Territoire d'Outre Mer

Tk :Tanora Katolika

UPM :Union du Peuple Malgache

Epigraphe

Un monde sans histoire, est un monde sans âme.

**LES ACTIVITES POLITIQUES DES NATIONALISTES DANS LE DISTRICT D'ANTALAHAD' 1945 à
1951**

PREMIERE PARTIELA VIE POLITIQUE À ANTALAHAAU LENDEMAIN DE LA DEUXIEME GUERRE MONDIALE : DOMINEE PAR LES NATIONALISTES

Dès les années 1920, il existe dans la région d'Antalaha des mouvements d'opposition au régime colonial, dirigé par Ralaimongo et son équipe¹. Ils réclament d'abord l'égalité des droits face à une nombreuse colonisation qui accapare les meilleures terres et exploite le travail des hommes. Selon l'expression de P. Boiteau², "C'est en douceur que le milieu urbain s'organisait pour réclamer l'égalité des droits", à ce moment là. Les activités politiques ne font que croître par la suite, doublées par le syndicalisme à la fin des années 1930 grâce à l'acquisition de la liberté syndicale à l'époque (1937-1938). Après la Seconde Guerre mondiale, la vie politique est dominée par les opinions favorables à l'indépendance de Madagascar. La liberté de presse et la liberté d'opinion règnent alors dans le pays. Sur le plan international, la signature de la Charte de l'Atlantique (1941), et

¹ Paul Dussac, Docteur Ravoahangy, L'avocat Maurice Bruelle, Alphonse Rajaonary, se sont en général les membres de l'équipe de Jean Ralaimongo à l'époque.

² BOITEAU (P), *Contribution à l'Histoire de la Nation Malgache*, Édition Sociale, Paris 1969, p. 231.

plus encore, la tenue de la conférence de Brazzaville en 1944 et l'adoption à San Francisco de la Charte des Nations-Unies en 1945, encouragent les nationalistes, d'où la naissance du M.D.R.M (Mouvement Démocratique pour la Rénovation Malgache) en février 1946. Il connaît un succès très rapide. En une année d'existence "il aurait disposé de quelque 400.000 à 500.000 adhérents dans tout Madagascar³". Ce parti politique est très fort en matière d'organisation. Dans le district d'Antalaha, de nombreuses cellules du parti se répartissent dans presque chaque village. Et une population importante, aussi bien paysanne que citadine, des artisans comme des fonctionnaires, va adhérer à ce parti. Ce succès s'explique par un ensemble de circonstances qu'il convient d'indiquer rapidement: mécontentement de la population contre l'administration coloniale, contre la lourdeur de l'"effort de guerre". Les résultats des élections législatives de 1945-1946 et les élections provinciales de 1947 affirment le succès du MDRM dans le district.

Paul Dussac, Docteur Ravoahangy, L'avocat Maurice Bruelle, Alphonse Rajaonary, se sont en général

les membres de l'équipe de Jean Ralaimongo à l'époque.

BOITEAU (P), Contribution à l'Histoire de la Nation Malgache, Édition Sociale, Paris 1969, p. 231.

RABEARIMANANA (L), "Événements de 1947 et construction nationale", Omaly sy Anio, n°41-44, Antananarivo, 1995-1996, p. 97.

CHAPITRE I : ANTALAHAMA / UNE ZONE DE TENSION ENTRE L'ADMINISTRATION COLONIALE ET LES INDIGENES

A la suite de la défaite des Malgaches en 1895, Madagascar devient colonie française. Dès le début de cette période, l'administration commence par faire comprendre aux autochtones qu'ils sont vaincus. Dans le district d'Antalaha, comme dans l'ensemble de Madagascar, toute une série de mesures d'oppression sont prise (travaux forcés, impôts,...). En plus, les colonisateurs s'approprient purement et simplement les terres des Malgaches. Ils mettent la main sur l'économie de la région. De ce fait, les paysans qui forment la majorité de la population constituent les premières victimes de la colonisation française.

I.- L'implantation des colons dans la région et la mainmise sur les terres(au début de la colonisation)

L'exploitation européenne, dans le district d'Antalaha débute en 1865⁴, c'est-à-dire au

³ RABEARIMANANA (L), "Événements de 1947 et construction nationale", Omaly sy Anio, n°41-44, Antananarivo, 1995-1996, p. 97.

XIX^è siècle. C'est le moment où "le Royaume de Madagascar ouvre une brèche aux influences étrangères, où s'engouffrent les hommes d'affaires européens et américains---"⁵. Elle devient de plus en plus nombreuse et puissante depuis l'implantation du régime en place à la fin du siècle, plus précisément en 1896. En fait, le premier colon habitant dans la région s'appelle Guinet⁶, originaire de France. Puis le lieutenant Gillet (avec ses troupes) est arrivé dans la circonscription en 1885 pour rendre plus effective l'occupation française. Il a jusqu'à nos jours, ses descendants à Antalaha⁷. Après la Première Guerre mondiale, l'immigration européenne et réunionnaise se développe dans le district. Elle est venue créer des plantations de café et de vanille. Déjà en 1905, la région connaît une implantation massive de colons⁸. Ils accaparent les meilleures terres. A Ratsianarana par exemple, on trouve de vastes plantations, tandis que dans les vallées des rivières Ankavia et Ankavanana, il existe déjà de nombreuses petites concessions (cf. Carte page suivante).

Elles occupent toutes les terres les plus fertiles. Et "le décret du 28 septembre 1926 aggrave considérablement les dispositions antérieures en considérant que l'Etat français est présumé propriétaire de tous les terrains non bâtis, ni enclos, ni immatriculés ou concédés"⁹. Vers la fin de la Deuxième Guerre mondiale, avec l'"effort de guerre", les colonisateurs affirment leur puissance.

¹ Monographie du district d'Antalaha, année 1950, Antananarivo, A.R.M.

² RABEARIMANANA (L), *La vie rurale à Madagascar de 1930 à 1958*, Tome I, Paris 1994-1995, p. 15.

³ Il arrive dans la région en 1865.

Monographie du district d'Antalaha, année 1959, A.R.M.

Cf. Carte de la colonisation dans le district d'Antalaha (page suivante).

BOITEAU (P), 1969, op. cit, p. 231.

⁴ Monographie du district d'Antalaha, année 1950, Antananarivo, A.R.M.

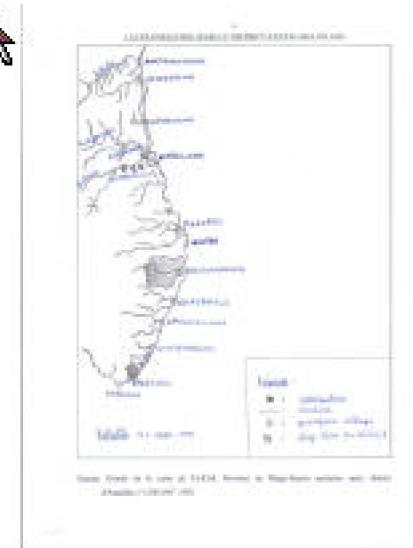
⁵ RABEARIMANANA (L), *La vie rurale à Madagascar de 1930 à 1958*, Tome I, Paris 1994-1995, p. 15.

⁶ Il arrive dans la région en 1865.

⁷ Monographie du district d'Antalaha, année 1959, A.R.M.

⁸ Cf. Carte de la colonisation dans le district d'Antalaha (page suivante).

⁹ BOITEAU (P), 1969, op. cit, p. 231.



A.- L'état de la colonisation jusqu'en 1950

Les colons européens et assimilés sont nombreux à Antalaha, surtout au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. En 1950¹⁰ par exemple, le nombre total de la population du district s'élève à 42.737 dont 1.063 étrangers (Européens et Assimilés)¹¹, soit plus de 2% de l'ensemble. La plupart d'entre eux sont des planteurs, le reste étant constitué par des missionnaires et des commerçants. Mais quelles que soient leurs professions, ils possèdent toujours de grandes concessions.

1.- Un véritable "vol de terre"

Une comparaison entre l'état des concessions accordées aux Européens et aux autochtones montre l'accaparement des terres par les premiers. En effet, un concessionnaire européen possède une superficie largement supérieure à celle d'un Malgache.

Comparaison entre l'état des concessions accordées aux Européens et aux autochtones en 1950

¹⁰ Nous sommes obligés de prendre l'année 1950, car nous ne disposons pas d'autres sources.

¹¹ Monographie du district d'Antalaha n°12, année 1950, ARM.

~~1. SUPERFICIE~~
TOTALE
~~2. MOYENNE~~
PARTAGE
CONCESSIONNAIRE
~~3. 56340~~
DANS
LE
DISTRICT
~~4. 10,62~~ héctares
et
Assimilés
~~5. 2.080~~ autochtones

Source: Monographie du district d'Antalaha année 1950, A.R.M.

D'après ce tableau, en 1950, 798 concessions agricoles, représentant un total de 8.476 hectares ont été attribuées aux Européens et Assimilés dans le district d'Antalaha. Chaque concessionnaire européen ou assimilé possède donc en moyenne 10,62 hectares, alors que les autochtones n'obtiennent que 2 hectares seulement. D'ailleurs la plupart des Malgaches ne demandent que de faibles Superficies, parce qu'ils ne peuvent pas exploiter de grandes surfaces. En effet, un Européen ou Assimilé possède une concession cinq fois plus grande que celle d'un Malgache. Cela s'explique aussi par "la réglementation instituée par l'administration coloniale en novembre 1896 qui permet au service des

¹ Nous sommes obligés de prendre l'année 1950, car nous ne disposons pas d'autres sources.

² Monographie du district d'Antalaha n°12, année 1950, ARM.

domaines de concéder des terres, soit à bas prix (2F à 5F l'hectare suivant les régions), soit à titre gratuit jusqu'à concurrence de 100 hectares mais aux seuls ressortissants français" ¹². De ce fait, aucun autochtone n'y possède de concession de plus de 50 hectares ¹³. Les terres attribuées appartiennent tous aux Européens d'origine métropolitaine ou réunionnaise avec parfois quelques Indiens. La succession Gaston Poirier par exemple, possède plus de 900 hectares de terrain, la famille Zelmar au total 1.115 hectares dont 694 hectares pour Hervé Zelmar, 233 hectares pour Armand Zelmar, et enfin 188 hectares pour Maurice Zelmar--- ¹⁴.

De plus, l'article 29 du décret du 28 septembre 1926 dit comme nous l'avons vu que toutes les propriétés non bâties et non enclose à Madagascar, sont réputées propriétés de l'Etat français si les détenteurs ne justifient pas d'un droit de propriété en vertu de

¹² RABEARIMANANA (L), 1994-1995, op. cit, p. 16.

¹³ Cf. Annexe I, sur les listes des grands concessionnaires européens et assimilés dans la région d'Antalaha.

¹⁴ Ibid.

l'immatriculation ou s'ils n'ont pas de preuves écrites, le témoignage n'est pas admis. En vertu de ce décret, de nombreux Malgaches surtout les anciens esclaves ont été dépossédés de leurs terrains, parce qu'ils ne peuvent pas produire de preuves écrites de leur possession des terres¹⁵. Le résultat c'est que 46,26% des terres dans la région appartiennent aux Européens, alors qu'ils ne représentent que le 2% de la population totale. Or souvent, "certaines concessions attribuées à des Malgaches ont été par la suite revendues à des Français ou à des étrangers---"¹⁶ (soit parce qu'ils sont endettés, soit pour payer les impôts). Ces derniers occupent donc presque la moitié des terrains dans la région : c'est un véritable "vol de terres". En effet, "cette distribution des terres aux colons et la législation foncière du régime colonial lésaient les Malgaches, d'autant plus que les colons n'hésitaient pas à empiéter sur les réserves indigènes"¹⁷, et n'hésitaient pas non plus à éliminer les paysans de leurs terres. Comme ce qui se passe à Andramota, dans le canton d'Andapa, circonscription autonome d'Antalaha : l'administrateur Vincent Dolor a concédé à un colon, M. Alidor, 3.000 hectares de terrains, or ces terrains englobent 24 villages de 15 à 115 toits et plantés de vanille¹⁸. Tout cela provoque le mécontentement de la population d'Antalaha contre le pouvoir colonial. De plus, cette grande superficie concédée aux Européens et Assimilés demeurent incultes en majorité.

RABEARIMANANA (L), 1994-1995, op. cit, p. 16.

Cf. Annexe I, sur les listes des grands concessionnaires européens et assimilés dans la région d'Antalaha.

Ibid.

Déclaration de Ravoahangy, procès dit des parlementaires Malgaches, audience du samedi 31 juillet 1948, A.R.M, D. 882/1.

BOITEAU (P), 1969, op. cit, p. 232.

Ibid.

RABEARIMANANA (L), *La presse d'opinion à Madagascar de 1947 à 1956*, Librairie Mixte, Antananarivo, 1980, p. 58.

2. - Une mise en valeur très faible des concessions européennes et assimilées

"Les conséquences de la Seconde Guerre mondiale sur l'économie des colonies sont désastreuses. A Madagascar en particulier, les réquisitions de riz, à expédier vers la métropole, l'obligation pour les Malgaches de certaines régions de récolter du caoutchouc sylvestre [comme à Maroantsetra d'après Kosy¹⁹], les nouvelles "corvées de l'or"...

¹⁵ Déclaration de Ravoahangy, procès dit des parlementaires Malgaches, audience du samedi 31 juillet 1948, A.R.M, D. 882/1.

¹⁶ BOITEAU (P), 1969, op. cit, p. 232.

¹⁷ Ibid.

¹⁸ RABEARIMANANA (L), *La presse d'opinion à Madagascar de 1947 à 1956*, Librairie Mixte, Antananarivo, 1980, p. 58.

entraînent une diminution de la production agricole" ²⁰ . En ce qui concerne Antalaha, c'est surtout la multiplication des impôts et des "engagements" appliqués aux indigènes qui les empêchent de cultiver leurs terres, tandis que les colons qui ne sont pas touchés par ces mesures, peuvent mettre en valeur leurs terrains. Or ce n'était pas le cas.

Le tableau suivant fournit le pourcentage des superficies cultivées dans les concessions européennes et assimilées dans le district d'Antalaha en 1950.

Cf. KOSY (M), "Le soulèvement populaire de 1947-1948 d'après les sources orales : le cas du district de Maroantsetra", *Omaly sy Anio*, n°41-44, Antananarivo, 1995-1996, pp.113-120.

RABEARIMANANA (L), 1980, op. cit, p. 144.

POURCENTAGE DES SUPERFICIES CULTIVEES DANS LES CONCESSIONS EUROPEENNES ET ASSIMILEES

¹⁹ Cf. KOSY (M), "Le soulèvement populaire de 1947-1948 d'après les sources orales : le cas du district de Maroantsetra", *Omaly sy Anio*, n°41-44, Antananarivo, 1995-1996, pp.113-120.

²⁰ RABEARIMANANA (L), 1980, op. cit, p. 144.

LES ACTIVITES POLITIQUES DES NATIONALISTES DANS LE DISTRICT D'ANTALAHAMA DE 1945 à 1951

SOCIÉTÉ EN PARTAGE
DES SOIE
CONCESSIONNAIRES
HECTARE
29,67
P.
Gaston
20,14
ROCHE
Marcel
59,16
Société
DOMAINE
FLORIDE
62,410
Hervé
Zelmar
20,52
Alex
ALIDOR
30,22
Hertier
Em.
Nicol
25,25
Marc
Grosset
3,00
Arthur
Perrier
20,43
Gustave
MALLET
60,78
RAJABALY
Goulman
H.
25,82
Bertran
LAVARINE
20,84
Maurice
ZELMAR
20,63
Eugène

PREMIERE PARTIELA VIE POLITIQUE À ANTALAHÀ AU LENDEMAIN DE LA DEUXIÈME GUERRE
MONDIALE : DOMINÉE PAR LES NATIONALISTES

GUINET	
20,88	
Léon	
FONTAINE	
20,46	
Fabien	
ALIDOR	
20,24	
Norbert	
FONTAINE	
20,57	
Jean	
HAMELI	
20,67	
Maurice	
CAFFARO	
20,88	
Réné	
BERICHON	
20,23	
Armand	
ZELMAR	
20,71	
AH-SAM	
Fils	
20,57	
Succession	
Morgie	
Vincent	
38,92	
Raoul	
AMPHOUX	
5,529	
Succession	
Jh	
AMPHOUX	
20,24	
ISSADJEE	
50,64	
Mme	
Rouaix	
20,71	

Source: Monographie du district d'Antalaha, année 1950, A.R.M.

D'après ce tableau, sur 4.977 hectares de terres concédées aux Européens et

Assimilées

(en 1950), 1.014 seulement ont été cultivés, soit 20%. Les terres mises en valeur par les colons européens dans ce district n'atteignent donc que le cinquième de celles accordées par l'administration. Il existe en effet un véritable accaparement de terres à but spéculatif de la part de ces concessionnaires étrangers. Seule une concession européenne a été mise en valeur à plus de 50% dans cette région : la concession Marcel Roche. On y trouve même des concessions qui ne sont mises en valeur qu'à 3% de la superficie concédée (cf. tableau). En majorité, 15 à 30% de la superficie concédée ont été mis en valeur, c'est-à-dire, ils n'exploitent qu'un faible proportion de leurs concessions. Il y a en cela plusieurs raisons : d'abord ces colons n'ont en réalité que de faibles moyens financiers et techniques. Certains d'entre eux débarquent à Madagascar sans ressources---, ils comptent seulement sur l'aide d'une administration qui a encouragé leur venue²¹. Pourtant l'administration ne fait presque rien pour eux, surtout en ce qui concerne la technique, "l'aide qu'ils reçoivent en matière agronomique étant quasi nulle"²². Par conséquent, leurs concessions sont en général cultivées sans aucune technique moderne. Ils n'utilisent pour la plupart que des angady. Jusqu'en 1950, il n'y a qu'un seul tracteur à Antalaha²³, ce qui veut dire que seul un colon sur 1.065 en utilise (Hervé Zelmar). Les autres profitent seulement de l'existence de la main d'œuvre abondante et à bon marché dans la région, d'où le mécontentement des "Antalaens" contre eux. De plus, ces colons ayant de vastes superficies de terrain, s'adonnent à d'autres occupations, outre le travail de la terre. Parmi eux figurent des commerçants, comme la famille Amphoux, dont les activités agricoles, comme nous l'avons vu, demeurent insignifiantes. Cela nous laisse penser qu'elle considère l'activité agricole comme secondaire. D'autres dirigent de grandes entreprises dans le centre ville, en particulier la famille Zelmar, propriétaire de la "Société Générale", une grande entreprise exportatrice de vanille. Ainsi, il n'est pas étonnant de constater la faible mise en valeur de leurs concessions. Et les populations indigènes se sentent victimes de cette distribution de terres sans cesse croissante à n'importe quels colons. En fait, elle a des impacts sur leur vie quotidienne.

3. - Les conséquences pour les Malgaches

"L'implantation des colons dans la partie orientale de l'île (y compris Antalaha), n'a engendré que des mécontentements des autochtones"²⁴, car d'abord ils sont dépossédés de leurs terres comme l'a dit notre interlocuteur : nanjary tompony mangataka atiny. C'est-à-dire que

²¹ RABEARIMANANA (L), 1994-1995, op. cit, p. 43.

²² Cité par FREMIGACCI (J), "Les colons de la côte est centrale de Madagascar de la prospérité à la crise (1924-1939)", in *Omaly sy anio n* 15, janvier-juin 1982, p. 144.

²³ Monographie du district d'Antalaha, année 1950, A.R.M.

²⁴ ZANABOLA (R), la décolonisation à Marolambo: le taona nilifana ou l'insurrection de 1947-1948, à travers les sources orales (1945-1951), Département d'Histoire. FLSH. Mémoire de Maîtrise 2000-2001.

RABEARIMANANA (L), 1994-1995, op. cit, p. 43.

Cité par FREMIGACCI (J), "Les colons de la côte est centrale de Madagascar de la prospérité à la crise

(1924-1939)", in Omaly sy anio n° 15, janvier-juin 1982, p. 144.

Monographie du district d'Antalaha, année 1950, A.R.M.

ZANABOLA (R), la décolonisation à Marolambo: le taona nilifana ou l'insurrection de 1947-1948, à travers les sources orales (1945-1951), Département d'Histoire. FLSH. Mémoire de Maîtrise 2000-2001.

les autochtones ont perdu leur dû. Ils sont obligés d'aller dans les collines, défricher la forêt et s'y installer, d'où le nom d'un village : Anteviala, c'est-à-dire il faut déboiser d'abord avant de s'installer²⁵ [puisque c'est encore une forêt très dense (forêt primaire)]. En effet pour eux "la politique foncière du régime colonial se caractérise par une mainmise des terres autochtones par le colonisateur et entraîne la dépossession des anciens propriétaires"²⁶.

De plus, les colons les exploitent au maximum, dans la mesure où ils leur attribuent des salaires insignifiants dans leur vaste concession attribuée par l'Etat. Cela provoque parfois des déficits alimentaires dans le district, puisque les indigènes ne peuvent plus cultiver leurs champs ; or les colons ne pratiquent pas du tout de cultures vivrières comme nous le verrons plus tard. Vu cette situation, le rôle de Jean Ralaimongo et de son équipe est considérable dans la région. Ils luttent contre la mainmise des colons sur la terre, contre les abus commis par eux contre leurs employés indigènes. Mais quoi qu'il en soit, les colons dans le district d'Antalaha se sont enrichis très rapidement surtout avec le développement des cultures riches comme la vanille dans le district dans les années 1920.

B.- L'essor de l'économie de traite (au milieu des années 1920)

Traditionnellement, les paysans de la région d'Antalaha cultivent la terre pour les produits vivriers strictement indispensables à leurs besoins, tels que le riz, le manioc, le maïs... : dans le cadre d'une économie de subsistance. Mais l'occupation française va transformer cette dernière en économie de traite, avec une prédominance des produits de traite en vue de la commercialisation, comme le café, le girofle et surtout la vanille. Ces cultures de traite connaissent un essor dans la région depuis la deuxième moitié des années 1920 et surtout durant et après la Deuxième Guerre mondiale. La raison c'est qu'à ce moment là, la France incite les colonies en général et Madagascar en particulier, à produire de plus en plus pour la satisfaction de ses demandes qui ne cessent d'augmenter. L'accumulation des produits de traite est donc indispensable.

1.- Les facteurs de l'essor de l'économie de traite dans le district

²⁵ Enquêtes orales auprès de Robert d'Anteviala.

²⁶ RABEARIMANANA (L), 1980, op. cit, p. 59.

Les cultures de traite, appelées aussi cultures riches connaissent un essor considérable dans la région d'Antalaha au milieu des années 1920, à cause d'un ensemble de circonstances qu'il convient d'indiquer rapidement. Effectivement cette région possède des avantages certains pour des exploitations agricoles, plus particulièrement les cultures riches. D'abord, le climat se prête à celles-

Enquêtes orales auprès de Robert d'Anteviala.

RABEARIMANANA (L), 1980, op. cit, p. 59.

ci. Elle bénéficie d'un climat chaud et humide, de conditions propices et excellentes pour les cultures de traite. Cette saison chaude et très humide va de novembre à mars, alors que le reste de l'année est occupé par la saison sèche et fraîche. La pluie y tombe en toutes saisons. Le tableau suivant montre la hauteur de la pluie (en millimètres) et la température moyenne de cette région.

La hauteur de la pluie et la température moyenne

Saison	2
ÉTUDE	Novembre à Mars
Température	
des	
pluies	
	1669

Source: Monographie du district d'Antalaha année 1950, A.R.M.

Cette abondance de la pluie, tombant pendant plusieurs mois, ainsi que le caractère élevé de température dans la région sont favorables aux cultures du café et de la vanille. La hauteur de la pluie atteint jusqu'à 1.731 millimètres par an en moyenne. En plus, le sol est fertile et favorable aux cultures de traite. A. Fauchère, inspecteur de l'agriculture coloniale d'alors déclare que "la vanille se plaît dans les sols volcaniques, comme celles de Nosy-Be, et les sols formés par la décomposition des roches basaltiques comme ceux d'Antalaha" ²⁷. Il continue sa phrase en disant que "dans les terres d'alluvion de Vatomandry, de Mahanoro, de Maroantsetra, la vanille vient bien, mais elle est plus délicate, plus difficile à cultiver que dans les terres d'Antalaha" ²⁸. Notre district offre donc des éléments physiques exceptionnellement favorables à la culture de vanille et du café aussi. A part les données physiques, les cours de vente encourage aussi les cultivateurs à étendre leurs activités, car en 1925-1926, la vanille verte a été payée aux producteurs à des prix variant entre 30 et 50 francs le kilo ²⁹. La présence d'une population locale relativement dense, main d'œuvre potentielle pour les plantations contribue aussi à favoriser les activités agricoles en général et les cultures de traite en particulier, parce que ces dernières demandent beaucoup de main d'œuvre surtout au moment de floraison

²⁷ LOISY (M), *Madagascar, Étude économique*, Introduction de M. Garbit, Paris, Chellamel, 113, p 79-80.

²⁸ Ibid, p. 80.

²⁹ Direction des Affaires Économiques, L. 441, A.R.M.

pour la vanille et durant la cueillette pour les autres (café, girofle,...). Enfin, les colons trouvent que c'est dans les cultures commerciales qu'ils peuvent s'enrichir rapidement, car c'est bien cela leur objectif en quittant leur pays d'origine. Alors ils s'efforcent de cultiver celles-ci.

LOISY (M), Madagascar, Étude économique, Introduction de M. Garbit, Paris, Chellamel, 113, p 79-80.

Ibid, p. 80.

Direction des Affaires Économiques, L. 441, A.R.M.

2. - Les colons européens, gros planteurs des produits riches

Sur la côte Est (y compris Antalaha), selon A. Fauchère, l'Européen est agriculteur, il crée et dirige des exploitations auxquelles les indigènes de la région fournissent la plus grande partie de la main d'œuvre³⁰. Il s'agit en général d'une petite et moyenne colonisation. Cependant dans cette région, les colons s'intéressent surtout aux cultures de traite, plus particulièrement à la vanille comme nous l'avons vu, au détriment des cultures vivrières. Toutes les vallées de l'Ankavia et de l'Ankavanana sont occupées par leurs concessions des vanilliers. Cela nous laisse penser qu'ils occupent toutes les terres fertiles. Les Malgaches sont obligés de se cantonner aux pentes des collines, pratiquant le *tavy* c'est-à-dire la culture surbrulis. Évidemment, les colons dans la région s'enrichissent. De plus, ce sont eux aussi qui assurent les exportations de leurs produits, aux moins ceux qui ont des licences. Mais signalons qu'à partir de 1946, tous les colons producteurs de la vanille dans le district obtiennent des licences d'exportations, car ils envoient une lettre collective à Monsieur le Directeur des Affaires Économiques à Tananarive en 1946 pour lui demander des licences d'exportation par l'intermédiaire d'un agent de la maison W. Winistorfer et compagnie. Mais le destinataire de cette lettre répond que seules les demandes individuelles seront prises en considération³¹. Aussi les producteurs lui envoient chacun une lettre (individuelle), et ils obtiennent des licences d'exportation. Cependant, aucun Malgache ne figure dans la liste. En effet, nous pouvons dire que depuis toujours le commerce extérieur des produits riches et plus particulièrement la vanille, reste le monopole des colons européens et assimilés dans le district d'Antalaha. C'est eux qui dominent le commerce extérieur de ces produits. Néanmoins par suite de la crise de 1930 et surtout au cours de la Deuxième Guerre mondiale, les autochtones se lancent aussi dans les cultures de traite, même s'ils ne contrôlent pas les prix de leurs produits.

3.- Une participation active des Malgaches à l'économie de traite au lendemain de la guerre

La culture indigène prend rapidement une grande extension dans les années d'après guerre. De nombreux indigènes créent de petits domaines sur lesquels ils font travailler

³⁰ LOISY (M), op. cit, p. 77.

³¹ Lettre des Directeurs des Affaires Économiques, L. 441; A.R.M.

leur congénères, sans grande méthode la plupart du temps. P Boiteau signale qu'en 1947, les 750.000 familles paysannes de Madagascar ne disposaient que de 15.000 charrees, y compris les araires les plus primitives, et de

LOISY (M), op. cit, p. 77.

Lettre des Directeurs des Affaires Économiques, L. 441; A.R.M.

30.000 charrettes à bœuf³². C'est surtout la hausse des cours de ces produits de traite qui les incite à participer à cette économie de traite, car la vanille non préparée (vanille verte) était achetée au producteur à Antalaha 200/225 francs le kilo dans les années d'après guerre, alors qu'elle était payée couramment avant la guerre de 35 à 40 francs, soit un coefficient d'augmentation de 5,6 à 5,7³³, d'autant plus que les colons préfèrent se livrer à la collecte, à la transformation et à l'exportation de ces produits, car le cours mondial de ces produits de traite augmente aussi. En 1946 par exemple, le prix de vanille s'élève jusqu'à 14 \$ 50 le kilo (alors qu'il ne dépasse pas de 12 \$ 50 avant 1945), celui du café atteint jusqu'à 26 francs CFA³⁴.

La région attire aussi des migrants indigènes, venant de Hautes Terres centrales, du Sud ou du Sud-Est. Ainsi des Merina, des Betsileo, des Antandroy, des Antaimoro³⁵ ---viennent s'y installer en nombre. "Ces deux dernières populations forment sous la colonisation un salariat indispensable à la progression des cultures de traite"³⁶. Ils sont d'abord salariés, puis métayers, puis propriétaires et font venir ensuite des parents pour les aider³⁷. Par contre, les Merina et les Betsileo vont y créer des plantations de vanille ou de café. Les migrations de ces derniers dans cette région étaient déjà intenses depuis la deuxième moitié des années 1920, période d'"âge d'or" des colons³⁸, grâce à la hausse exceptionnelle de cours des produits de traite à l'époque comme nous l'avons déjà vu. De même les hauts cours de ces produits de traite après la Deuxième Guerre mondiale engendrent une nouvelle vague de migrations de ces populations. On voit même des fonctionnaires des Hautes Terres qui démissionnent pour aller cultiver de la vanille dans le Nord Est, dans le district d'Antalaha. Ceux qui sont déjà sur place vont étendre leurs activités. Ainsi, les plus belles concessions de vanille pour les autochtones

³² BOITEAU (P), 1969, op. cit, p. 236.

³³ Ibid, p. 256.

³⁴ J.O.M du mars 1946, p. 203.

³⁵ Les habitants de la région d'Antalaha confondent sous le nom "Antaimoro", tous les gens venant du Sud-Est de l'île.

³⁶ RABEARIMANANA (L), "Evénements de 1947 et construction nationale", *Omaly sy Anio*, n°41-44, Antananarivo, 1995-1996, p. 96.

³⁷ DESCHAMPS (H), *Les migrations intérieures à Madagascar*, Berger-Levrault, Paris, 1959, p. 210.

³⁸ RABEARIMANANA (L), "Evénements de 1947 et construction nationale", *Omaly sy Anio*, n°41-44, Antananarivo, 1995-1996, p. 95.

appartiennent à des originaires des Hautes Terres (Merina et Betsileo) dont les rendements sont nettement supérieurs à celles des populations côtières, Betsimisaraka ou Tsimihety³⁹. Mais certains d'entre eux vont être ruinés rapidement malgré leur volonté, à cause de la pression fiscale. Il n'est donc pas étonnant de les voir adhérer en masse au mouvement nationaliste dans la région après la guerre, parce qu'ils sont victimes de l'oppression coloniale. En fait les indigènes, migrants ou non, subissent le même sort. Mais quoi qu'il en soit ce sont les habitants de la campagne qui souffrent le plus.

BOITEAU (P), 1969, op. cit, p. 236.

Ibid, p. 256.

J.O.M du mars 1946, p. 203.

Les habitants de la région d'Antalaha confondent sous le nom "Antaimoro", tous les gens venant du Sud-Est de l'île.

RABEARIMANANA (L), "Evénements de 1947 et construction nationale", Omaly sy Anio, n°41-44, Antananarivo, 1995-1996, p. 96.

DESCHAMPS (H), Les migrations intérieures à Madagascar, Berger-Levrault, Paris, 1959, p. 210.

RABEARIMANANA (L), "Evénements de 1947 et construction nationale", Omaly sy Anio, n°41-44, Antananarivo, 1995-1996, p. 95.

Enquêtes orales auprès d'Adrien Jaovazaha.

C.- La prise en main du monde rural dès le début de la colonisation

La colonisation française a occasionné toutes sortes d'épreuves et de sacrifices aux Malgaches en général et à la masse rurale en particulier. Dans le district d'Antalaha, cette dernière est bien tenue en main dès le début de la colonisation (et surtout durant le Second Conflit mondial). Elle est opprimée au maximum, en tous cas plus que dans les villes, car l'administration y était arbitraire et les colons commettent des abus. En effet, les conditions d'existence des paysans sont alors particulièrement dures tout au long de la colonisation. Cela suscite l'éclatement de la révolte dans des nombreuses campagnes et de l'insurrection aussi, à la fois contre l'administration et contre les colons, puisqu'ils ne supportent plus l'oppression coloniale.

1- Une oppression multiforme

Travail forcé, indigénat--- telles sont les mesures de répression prises par l'administration dès le début de la colonisation.

Concernant le premier, ce sont surtout les prestations qui usent la population d'Antalaha. D'après la définition donnée par M. Albert Ralaikoa, "les prestations, ce sont des prélèvements en travail, qui continuent les corvées royales, mais étant beaucoup mieux organisées et mieux définies"⁴⁰. C'est une institution créée par Gallieni, et elle a

³⁹ Enquêtes orales auprès d'Adrien Jaovazaha.

surtout des buts économiques. Ainsi, tous les hommes âgés de 16 à 60 ans sont concernés (sauf les fonctionnaires et les militaires), et doivent fournir un certain nombre de jour des travaux gratuits. Dans la région d'Antalaha, le plus grand chantier assuré par les prestataires, c'est la construction d'un terrain d'aviation situé à 15 km au Sud du centre ville. Des milliers de prestataires pouvant venir de Samba, d'Andapa, de Maroantsetra vont s'y acquitter de quelques journées de travail. Cela ne leur plaît pas du tout. De plus en 1926, le gouverneur Marcel Olivier (1924-1929), crée le SMOTIG ou Service de la Main d'Œuvre pour les Travaux d'Intérêt Général, qu'institue aussi un travail obligatoire. Cependant, signalons que les personnes enquêtées ne se rappellent plus de cette institution, or nous ne trouvons pas non plus de dossiers d'archives qui parlent du SMOTIG à Antalaha. Mais il se peut que ça existe dans la région, car il touche tous les Malgaches durant au moins 5 ans (1924-1929) ⁴¹. Cela nous laisse penser que les paysans ne peuvent plus travailler pour eux. Or ceux qui n'ont pas accompli leurs tâches ou bien "les déserteurs" vont être jugés par le code de l'indigénat qui est une source d'arbitraire et d'oppression aussi. Crée en 1904 par le gouverneur général Gallieni, le code de l'indigénat place le

RALAIKOA (A), *Fiscalité, Administration et pression coloniales dans le Sud Betsileo (1895-1918)*, Antananarivo, Université de Madagascar, E.E.S. Lettres, Département d'Histoire, 1987, p. 63.

En réalité, le SMOTIG est condamné par le Bureau International du Travail en 1930, mais il n'a pas complètement supprimé que quelques années après.

colonisé (notamment les Malgaches) à la merci de l'administration coloniale ⁴². Son application se fait sentir surtout hors de la capitale et dans le monde rural. En effet, "sont qualifiés d'indigènes --- les individus de l'un et de l'autre sexe, résidant dans la colonie et ses dépendances nés, soit à Madagascar, soit dans d'autres possessions françaises, ne jouissent pas de la qualité et des droits de citoyen français ou n'appartenant pas à une nationalité étrangère reconnue" ⁴³. Selon la presse nationaliste, la justice appliquée aux indigènes ne constituent en réalité qu'un moyen d'oppression contre les adversaires du régime ⁴⁴, le régime colonial bien entendu. L'article 13 du code de l'indigénat parle des infractions possibles de peines disciplinaires pour les indigènes, ils sont très nombreuses et montrent l'arbitraire et le caractère oppressif du régime colonial. D'après un témoin ⁴⁵, à Antalaha, l'administration peut emprisonner sans jugement préalable des indigènes. Les

⁴⁰ RALAIKOA (A), *Fiscalité, Administration et pression coloniales dans le Sud Betsileo (1895-1918)*, Antananarivo, Université de Madagascar, E.E.S. Lettres, Département d'Histoire, 1987, p. 63.

⁴¹ En réalité, le SMOTIG est condamné par le Bureau International du Travail en 1930, mais il n'a pas complètement supprimé que quelques années après.

⁴² Cf. Annexe II sur l'arrêté réglementant le droit de répression par voie disciplinaire des infractions spéciales à l'indigénat.

⁴³ Article 2 (Titre I) du code de l'indigénat (cf. Annexe), cité par RAINIBE (D), "une condition indigène? in *Omaly sy Anio*, n° 15, Antananarivo, janvier-juin, 1982, p. 117.

⁴⁴ RABEARIMANANA (L), 1980, op. cit, p. 58.

conditions d'existence des indigènes y étaient donc très dures dès le début de la colonisation. C'est à partir de 1936, grâce aux actions du Front populaire, qu'on assiste à l'allégement de la liste des peines de l'indigénat⁴⁶, et que les Malgaches jouissent de la liberté de presse et d'association aussi. Néanmoins, durant la Seconde Guerre mondiale, l'application de l'indigénat est devenue de plus en plus dure et insupportable. Mais quoi qu'il en soit, l'indigénat est une institution détestée dès le début par les Malgaches en général et les ruraux en particulier, car l'administration subalterne y commet des abus en plus et des actes arbitraires.

2.- L'arbitraire de l'administration subalterne

La conquête coloniale laisse un héritage durable, au point de vue de l'organisation administrative. Durant la pacification, Gallieni met en place 3 circonscriptions bien hiérarchisées. A la tête se trouvent les territoires, confiés à des officiers supérieurs; puis les cercles, contrôlés par des commandants et enfin les secteurs par une compagnie⁴⁷. Les trois circonscriptions sont donc confiées à des militaires, en fait c'est un gouvernement militaire. De même au niveau des fokonolona. Après la conquête (après 1905), les cercles sont remplacés par des provinces et confiés à un administrateur civil; et les secteurs deviennent districts, contrôlés par des fonctionnaires aussi, et ce sont eux les fonctionnaires coloniaux les plus bas. Et à la tête de la hiérarchisation se trouve le gouvernement central, siégé à Tananarive (dans la capitale) et dirigé par le gouverneur général. Mais il existe aussi une administration subalterne,

Cf. Annexe II sur l'arrêté réglementant le droit de répression par voie disciplinaire des infractions spéciales à l'indigénat.

Article 2 (Titre I) du code de l'indigénat (cf. Annexe), cité par RAINIBE (D), "une condition indigène? in Omaly sy Anio, n° 15, Antananarivo, janvier-juin, 1982, p. 117.

RABEARIMANANA (L), 1980, op. cit, p. 58.

Enquêtes orales auprès de Gaston Georges.

RABEARIMANANA (L), "Les travailleurs des grandes plantations du Nord-Ouest de Madagascar (1945-1960), Omaly sy Anio, n° 25-26, Antananarivo, juillet-août, 1987, p. 387.

Cf. MASSIOT (M), L'administration publique à Madagascar, Paris, 1971, p. 104-106.

au niveau des cantons, des quartiers et des villages. Leurs dirigeants ne sont plus des fonctionnaires. Ils ne sont que de simples exécutants des ordres venant de l'administration supérieure.

Jusqu'en 1905, Antalaha appartient à la province de Vohémar. Celle-ci regroupe

⁴⁵ Enquêtes orales auprès de Gaston Georges.

⁴⁶ RABEARIMANANA (L), "Les travailleurs des grandes plantations du Nord-Ouest de Madagascar (1945-1960), Omaly sy Anio, n° 25-26, Antananarivo, juillet-août, 1987, p. 387.

⁴⁷ Cf. MASSIOT (M), L'administration publique à Madagascar, Paris, 1971, p. 104-106.

l'actuelle région de S.A.V.A (Sambava, Andapa, Vohémar et Antalaha) ⁴⁸. Après les réformes successives de 1930 et 1932, il devient le chef-lieu de district qui regroupe les 3 districts de Sambava, d'Andapa et d'Antalaha. Ce dernier se subdivise en 6 cantons (à savoir, ceux d'Ampahana, d'Antsambalaha, de Maromandia, d'Antalaha, d'Ambohitralanana et enfin d'Ampanavoana ⁴⁹) et en 87 villages dont chacun possède un chef respectif. Et comme ceux-ci n'étaient pas des fonctionnaires et qu'ils ne sont rémunérés qu'au moyen d'un pourcentage perçu sur les impôts collectés, ils ont bien entendu intérêt à faire rentrer le plus d'impôts possibles. Ainsi, malgré les difficultés auxquelles se heurtent les paysans, l'administration subalterne utilise toutes sortes de mesures pour percevoir la fiscalité. Dans cette région, un cultivateur autochtone exploite en moyenne 2 hectares de terre, la production est à peine suffisante à la subsistance de la famille. Mais une partie importante des ressources de chaque famille est encore prélevée par l'administration (l'impôt foncier, taxe personnelle,...).

Le chef de village d'après un témoin ⁵⁰ ne craint pas d'abuser de ses pouvoirs surtout dans les années 1920, à l'époque du gouverneur général Marcel Olivier. Ce gouverneur lui-même déclare que "les corvées que l'administration subalterne impose, prennent un caractère particulièrement odieux aux habitants des villages" ⁵¹. Cette situation subsiste tout au long de la colonisation, et se trouve même renforcée durant la Seconde Guerre mondiale. Bref, "les chefs de canton" sont trop sévères dans la perception des impôts" ⁵² ainsi que dans l'application des corvées. Pour les Malgaches, c'est un abus de pouvoir. De ce fait, ils ne sont pas du tout contents. Ils vont s'opposer au régime en place et à ses auxiliaires.

Cf. Carte administrative en 1905 (page 22).

Cf. page 23, carte des six cantons de district d'Antalaha

Enquêtes orales auprès de Ilaizoma Emmanuel.

BOITEAU (P), op. cit, p. 264-265.

Synthèse de la presse du 20 au 27 août 1949, n° 63, D. 824, A.R.M.

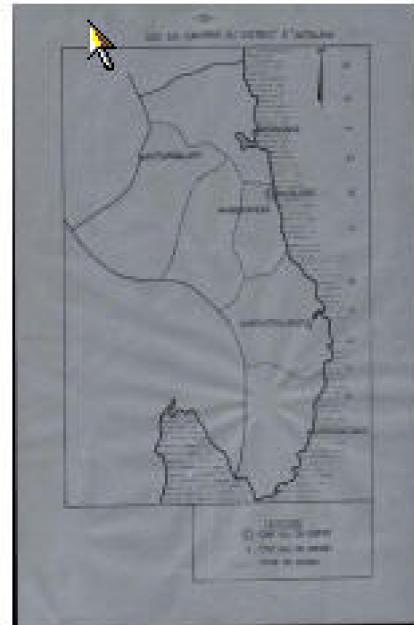
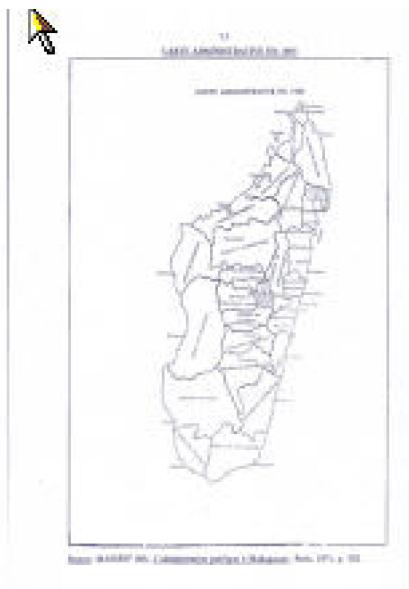
⁴⁸ Cf. Carte administrative en 1905 (page 22).

⁴⁹ Cf. page 23, carte des six cantons de district d'Antalaha

⁵⁰ Enquêtes orales auprès de Ilaizoma Emmanuel.

⁵¹ BOITEAU (P), op. cit, p. 264-265.

⁵² Synthèse de la presse du 20 au 27 août 1949, n° 63, D. 824, A.R.M.



3- De l'angoisse à la désobéissance au début de la colonisation

Dans la région d'Antalaha, au début de la colonisation, les indigènes, plus particulièrement les paysans ont peur du Vazaha et du Fanjakana (le premier désigne les blancs en général et le second désigne les autorités en général). C'est surtout l'effet des obligations instaurées par le code de l'indigénat. En effet, ils considèrent le Vazaha si on peut le dire comme un "Dieu sur terre", ils pensent qu'ils sont très puissants et incombattables. Ainsi, on doit les respecter, parce qu'on les craint (les hommes doivent enlever le chapeau en passant devant un vazaha ou un membre du fanjakana). Même si le Vazaha est encore loin, on doit courir vers lui pour le saluer, car le fait de ne pas le saluer à l'époque était considéré comme une faute grave⁵³. Cependant lorsqu'un paysan

s'approche d'un vazaha, souvent, ce dernier lui donne des coups de pieds, sans motif, ni explication. De ce fait, les premiers souhaitent ne pas en rencontrer un sur leur chemin. Mais cette situation va être bouleversée après le retour des militaires malgaches qui participent à la Première Guerre mondiale du côté de la France, car ils découvrent la réalité : la France qui leur fait subir tant de corvées et d'obligations n'est pas aussi fort que cela face à un adversaire tel que l'Allemagne⁵⁴. Et les militaires répandent dans toute l'île cette nouvelle. Leur propagande porte ses fruits, en particulier dans le district d'Antalaha, où depuis les années 1920, la population commence à oser se dresser contre l'administration et les colons. Elle ne salue plus le vazaha, si elle ne veut par le faire... En fait le rapport entre les autorités locales et les indigènes est très tendu, surtout durant et au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, à cause de l'"effort de guerre" et de toutes les nouvelles mesures prises à cet effet.

II.- L'"effort de guerre" et le renforcement de la tension

En tant que colonie française, Madagascar participe à la Deuxième Guerre mondiale, non seulement sur le plan militaire (puisque en mars 1940: 10.500 soldats malgaches se trouvent en France)⁵⁵, mais aussi et surtout dans le domaine de l'économie. René Pleven, le 19 Octobre 1944, au cours d'une conférence de presse tenue à Paris, a mis en lumière l'effort des colonies depuis 1940. Il souligne selon le journal l'Aurore⁵⁶ que l'empire ne s'est jamais séparé de la France durant la guerre. Cependant, cette participation de Madagascar à l'"effort de guerre", plus particulièrement l'effort économique, va amener des souffrances considérables pour les indigènes: l'application de l'indigénat devient plus rigoureuse; le travail forcé se multiplie et le "marché noir" règne en de

Enquêtes orales auprès de Rasoaline Adeline.

ZANABOLA (R), 200-2001, op. cit, p. 86.

THOBIE (J), *Histoire de la France coloniale 1914-1930*, A. Colin, Paris, 1990, 665 pages.

Journal l'Aurore N° 203 du samedi 11 novembre 1944.

nombreux endroits. Comme les habitants des autres régions de Madagascar, ceux d'Antalaha souffrent beaucoup durant cette période. Cela accentue le mécontentement de la population contre l'administration coloniale.

A.- Une application de l'indigénat renforcée et plus rigoureuse

⁵³ Enquêtes orales auprès de Rasoaline Adeline.

⁵⁴ ZANABOLA (R), 200-2001, op. cit, p. 86.

⁵⁵ THOBIE (J), *Histoire de la France coloniale 1914-1930*, A. Colin, Paris, 1990, 665 pages.

⁵⁶ Journal l'Aurore N° 203 du samedi 11 novembre 1944.

À cause de la participation massive de la population malgache à l'"effort de guerre", l'application de l'indigénat est renforcée et devient rigoureuse à Madagascar. Dans le district d'Antalaha en particulier, les autochtones sont victimes d'emprisonnement arbitraire, sans jugement préalable. Certains ne savent même pas pourquoi ils sont arrêtés⁵⁷. En outre, leurs conditions de travail sont inhumaines à l'époque et dénotent les abus de pouvoir commis par les colons. En effet, à Ambalaivoka⁵⁸, dans le canton d'Antsambalaha, district d'Antalaha, il existe un colon qui s'appelle Delaunay, exploitant d'une grande concession⁵⁹. Monsieur Corlobet, administrateur chef du district, ordonne à ses agents subalternes de réquisitionner les indigènes pour travailler chez M. Delaunay. Là les travailleurs requis doivent travailler 12 heures par jour, de cinq heures du matin, à cinq heures du soir. Ils ne peuvent se reposer qu'au moment du déjeuner qui ne dure qu'une demi-heure (de 12 h 30 à 13 heures). Ce colon utilise une cloche pour annoncer aux requis l'heure de déjeuner et de sortie du travail. Parfois, il fait exprès de ne pas sonner la cloche à l'heure prévue, c'est-à-dire à 12 h 30 et à 17 heures⁶⁰. Mais les travailleurs n'osent pas s'arrêter sans avoir entendu le signal; et quelquefois, ils restent là jusqu'à 19 heures. Ceux qui quittent le lieu de travail avant le signal de la cloche de M. Delaunay, n'obtiennent aucune rémunération et ne peuvent plus revenir le lendemain. Et jusqu'à nos jours cette cloche du colon Delaunay qui se trouve à Ambalaivoka devient proverbiale dans le district d'Antalaha: "lakolosin'ny Ambalaivoka e ! izay tsy matanty miala", c'est-à-dire "la cloche d'Ambalaivoka ! ceux qui ne résistent pas, peuvent s'en aller", ça veut dire: pas de sentiment. On utilise ce proverbe lorsqu'on veut montrer à quelqu'un qu'on n'a pas la moindre pitié envers lui, comme le colon Delaunay (ou le colonisateur français en général) vis-à-vis des Malgaches à l'époque, plus précisément durant la guerre. Mais l'administration ne fait rien pour enrayer cette situation, elle ferme tout simplement les yeux. En fait, elle ne regarde que les intérêts de la colonisation. Et dans les travaux d'"intérêt commun", les conditions de travail sont pires encore.

Enquêtes orales auprès de Gaston Georges.

Région d'Ankavanana.

Enquêtes orales auprès de Jaotombo.

Surtout quand il y a des travaux urgents.

B.- Élargissement du travail forcé

Parmi les causes du mécontentement des indigènes contre l'administration dans le district d'Antalaha figure aussi le renforcement du travail forcé durant le Second Conflit mondial, aussi bien dans le cadre de la prestation que celui de la réquisition.

⁵⁷ Enquêtes orales auprès de Gaston Georges.

⁵⁸ Région d'Ankavanana.

⁵⁹ Enquêtes orales auprès de Jaotombo.

⁶⁰ Surtout quand il y a des travaux urgents.

1.- L'application des prestations à n'importe qui et à n'importe quel travail

La réglementation spécifie que les prestations ne s'appliquent qu'à des travaux d'intérêt purement local, c'est-à-dire intéressant directement la vie économique et social du *fokonolona*⁶¹. Or durant le Second Conflit, l'administration enfreint à la réglementation⁶², puisque certains prestataires travaillent en dehors de leur district. Ceux d'Antalaha par exemple sont envoyés travailler à Diégo-Suarez, pour y servir de dockers au port, pour une durée indéterminée et sans aucune rémunération⁶³. Cela constitue un abus, car la prestation doit légalement être effectuée localement comme nous l'avons déjà dit. De plus, cela n'a rien avoir avec l'intérêt du *fokonolona* d'Antalaha. Signalons qu'avant la guerre, les planteurs dudit district désirent tous racheter leurs prestations, plus précisément en 1936-1937 en profitant des hauts cours de l'époque⁶⁴, mais durant le conflit, ils n'en ont plus les moyens. De ce fait, ceux qui sont appelés ou rappelés au travail forcé sont obligés de partir (même s'ils doivent travailler loin du district). En outre, les prestations n'y tiennent plus compte de l'âge, ni de la fonction. En effet, les instituteurs, les parents d'élèves (y compris les vieillards), les élèves de l'école primaire (en cas d'empêchement de leurs parents) sont tous mobilisés en particulier au moment de la fécondation des fleurs de la vanille. Même les fonctionnaires y sont donc mobilisés à l'époque⁶⁵. C'est peut être parce que la vanille était considérée comme un produit nécessaire à la Défense, mais c'est surtout l'effet du manque de main d'œuvre à l'époque, car certains hommes partent en guerre, les autres sont engagés ou réquisitionnés hors du district. A part les prestations, les autochtones sont victimes d'un autre travail forcé appelé *angazomagna* (ou engagement) aussi durant le conflit.

RABEARIMANANA (L), 1994-1995, op. cit, p. 35.

Cette situation existe déjà avant la guerre, mais elle devient de plus en plus fréquente durant la guerre.

Enquêtes orales auprès de Alphonse Jaosema.

Rapport d'ensemble de l'inspection des Régions de Tananarive, Fianarantsoa, Diégo-Suarez, Tamatave 1938,

D. 53, Cabinet civil, Antananarivo, A.R.M.

Il n'est pas étonnant donc de voir l'adhésion massive de ces derniers au mouvement

⁶¹ RABEARIMANANA (L), 1994-1995, op. cit, p. 35.

⁶² Cette situation existe déjà avant la guerre, mais elle devient de plus en plus fréquente durant la guerre.

⁶³ Enquêtes orales auprès de Alphonse Jaosema.

⁶⁴ Rapport d'ensemble de l'inspection des Régions de Tananarive, Fianarantsoa, Diégo-Suarez, Tamatave 1938, D. 53, Cabinet civil, Antananarivo, A.R.M.

⁶⁵ Il n'est pas étonnant donc de voir l'adhésion massive de ces derniers au mouvement nationaliste MDRM au lendemain de la guerre comme nous le verrons plus loin.

nationaliste MDRM au lendemain de la guerre comme nous le verrons plus loin.

2- Manifestation de l'engagement ou de la réquisition dans le district

Par le décret du 2 mai 1939, d'innombrables travailleurs sont réquisitionnés, et doivent fournir des journées de travail pour les chantiers publics ou bien pour les entreprises privées pouvant justifier de l'utilité de leurs produits pour l'"effort de guerre". On appelle ce principe dans le district d'Antalaha *angazomagna* ou "engagement". Légalement peuvent être réquisitionnés les hommes âgés de 21 à 36 ans et de 37 à 45 ans à la limite⁶⁶, c'est-à-dire tous les hommes valides (à Marolambo, la limite d'âge peut aller jusqu'à 55 ans d'après R.Zanabola⁶⁷). Auparavant (dans les années 1920), ce même procédé de réquisition était employée par les colons. Mais détesté par les indigènes, "ce système disparut assez vite ; les réquisitions devenues exceptionnelles à partir de 1930, furent définitivement abolies en 1946"⁶⁸, mais étaient remises à l'honneur durant la Seconde Guerre mondiale. Dans le district d'Antalaha, de nombreux travailleurs sont mobilisés, certains étant employés pour la construction ou l'entretien des voies de communication. Là-bas, la durée du travail est très variée; normalement elle dure 6 mois, mais elle peut aller jusqu'à deux ans⁶⁹, car l'intensité des réquisitions n'est pas fonction du niveau des demandes locales, puisque les travailleurs requis peuvent être obligés de se déplacer d'un district à l'autre, voire d'une région à l'autre⁷⁰. Ceux d'Antalaha par exemple, sont allés travailler jusqu'à Diégo, à Tamatave et même à Fianarantsoa. D'ailleurs, les lieux de travail des hommes requis d'Antalaha se trouvent souvent en dehors du district, d'où le nom de réquisition dans le district: *angazomagna* ou engagement. C'est-à-dire, les hommes requis sont engagés à fournir quelques mois de travail à l'Etat, de ce fait ils sont obligés de quitter leur famille pour le bien de la mère patrie (de la France). Pour échapper à la réquisition, les autochtones préfèrent aller travailler chez un colon à l'époque. "Cette stratégie n'est pas tout à fait nouveau, puisque au cours des "chasses aux réfractaires à l'impôt", ceux-ci cherchaient déjà refuge dans les concessions européennes"⁷¹. Robert déclare que "nous préférions travailler chez les *vazaha* (engagés par les *vazaha*) que d'être réquisitionnés par l'administration, car pour le premier nous pouvons retrouver notre famille"⁷². Selon ce même témoin, la grande maison d'un colon appelé Fabien Tortel était

⁶⁶ RANDRIAMARO (J.R), *Mainty, Côtiers et luttes politiques à Madagascar, le PADESM 1946-1956*. Thèse pour l'obtention du diplôme de doctorat en Histoire, Université de Paris III, 1992-1993, p. 35.

⁶⁷ ZANABOLA (R), op. cit, p. 45.

⁶⁸ DESCHAMPS (H), *Histoire de Madagascar*, Berger-Levrault, Paris 1972, p: 281.

⁶⁹ ZANABOLA (R), op. cit, p. 46.

⁷⁰ RANDRIAMARO (J.R), op. cit, p. 35.

⁷¹ Ibid, p. 39.

⁷² Enquêtes orales auprès de Robert.

construite par les Malgaches qui de ce fait échappent aux réquisitions chez lui (parmi eux M. Robert). Le propriétaire de la maison n'achète que des clous, mais ce sont les requis

RANDRIAMARO (J.R), Mainty, Côtiers et luttes politiques à Madagascar, le PADESM 1946-1956. Thèse pour l'obtention du diplôme de doctorat en Histoire, Université de Paris III, 1992-1993, p. 35.

ZANABOLA (R), op. cit, p. 45.

DESCHAMPS (H), Histoire de Madagascar, Berger-Levrault, Paris 1972, p; 281.

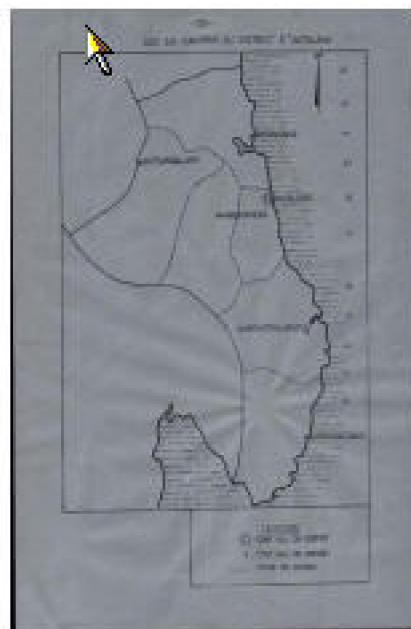
ZANABOLA (R), op. cit, p. 46.

RANDRIAMARO (J.R), op. cit, p. 35.

Ibid, p. 39.

Enquêtes orales auprès de Robert.

qui assurent le transport des matériaux de construction, le rabotage et la construction en général. La construction ne dure même pas trois mois, or c'est une très grande maison en étage (cf. photo ci-dessous). C'est un travail pénible et sans repos d'après notre interlocuteur.



Maison de Fabien Tortel, construite par des Malgaches qui échappent la réquisition chez lui (Photo prise le 10 décembre 1999)

D'autres requis vont travailler sur les plantations des colons. Mais ceux-ci n'offrent pas non plus de conditions de travail meilleures qu'avant. Les réquisitions et les prestations pèsent essentiellement sur les paysans, mais "le marché noir" qui sévit à l'époque touche à la fois les populations de la ville et celle du milieu rural.

C.- Le "marché noir"

La guerre provoque des perturbations sur l'économie de la Grande île, car "coupée par la guerre de ses sources habituelles de ravitaillement, elle dut vivre en autarcie. La métropole ne pouvait envoyer les cotonnades et les objets d'usage courant..."⁷³ Ainsi la pénurie des produits importés règne

SPACENSKY (A), Madagascar, 50 ans de vie politique. De Ralaimongo à Tsiranana, Nouvelle Éditions Latines, Paris, 1970, p. 36.

dans la Grande île. La région d'Antalaha souffre particulièrement de la raréfaction ou de l'inexistence des produits de première nécessité durant la guerre, puisque les bateaux de commerce éprouvent des difficultés pour circuler. En plus l'exportation des produits locaux est freinée, entraînant la baisse des prix. Face à cette situation, les habitants de la région cherchent des produits de substitution. Ils remplacent le sel par le sira kakazo, fabriqué à partir d'un arbre appelé menavozona ou tsingovatra; le sucre fabriqué en usine est remplacé par celui produit de manière artisanale par les autochtones eux-mêmes, le savon par le savono kakazo, fabriqué à partir de l'écorce d'un arbre appelé beangozo. Ils substituent les tissus de coton aux raphias et ils les appellent sadiadiaka ou lamba mahery, c'est-à-dire un vêtement qui supporte tout et passe par tout. Mais ces produits de substitution présentent des inconvénients⁷⁴ et ne suffisent pas à la consommation locale. Et comme le ravitaillement s'avère insuffisant, le "marché noir" se développe, et devient une pratique courante à l'époque. Car la population doit y recourir pour se procurer des marchandises d'importation. Dans le district d'Antalaha, le marché noir semble être autorisé, puisque les trafiquants ne se cachent plus. Même le chef du district et des certains fonctionnaires le pratiquent⁷⁵. De ce fait, ceux qui ont de l'argent peuvent acquérir tout ce qu'ils désirent : produits alimentaires, vêtements, et même des médicaments comme l'Aspirine, le Dagenan, la Nivaquine..., mais à des prix très élevés. En général les ruraux ne peuvent pas les acheter, car leurs ressources sont très faibles, or ils doivent payer des impôts qui augmentent aussi durant la guerre : rien qu'en impôts personnels, le prélèvement passe de 108.000.000 en 1941 à 148.000.000 en 1942⁷⁶, soit une augmentation de 37% dans l'ensemble de Madagascar. Ils sont donc très malheureux. Les principaux trafiquants du "marché noir" à Antalaha, ce sont surtout les étrangers comme les Indiens (qui sont baptisés rois du "marché noir"), les Créoles, les Chinois... et il y a aussi des indigènes. Ces gens là s'enrichissent très rapidement au détriment du petit peuple. L.Rabearimanana signale à ce sujet que "la pénurie de produits importés et de denrées de première nécessité d'origine locale--- est mise à profit par les importateurs-exportateurs français et les hommes d'affaires asiatiques pour un enrichissement rapide et abusif"⁷⁷. Cette situation existe dans presque toutes les régions

⁷³ SPACENSKY (A), *Madagascar, 50 ans de vie politique. De Ralaimongo à Tsiranana*, Nouvelle Éditions Latines, Paris, 1970, p. 36.

⁷⁴ Il y a par exemple de maladies provenant du régime sans sel et du port des vêtements en raphia.

⁷⁵ Témoignage de Jaosema Alphonse.

⁷⁶ RANDRIANJA (S), Aux origines du MDRM 1939-1946, *La tragédie oublier*, Colloque AFASPA, «Madagascar 1947», Paris, octobre 1997, p. 66.

de Madagascar. Aussi "la population honnête de l'île (plus particulièrement celle d'Antalaha) souhaiterait voir l'administration toute entière, et à tous les échelons, entreprendre une lutte sans merci contre tous les trafiquants du "marché noir" quelle que soit leur origine⁷⁸". Toutefois, elle ne fait rien pour enrayer cette pratique, car certains de ses membres s'y livrent aussi.

Il y a par exemple de maladies provenant du régime sans sel et du port des vêtements en raphia.

Témoignage de Jaosema Alphonse.

RANDRIANJA (S), Aux origines du MDRM 1939-1946, La tragédie oublier, ColloqueAFASPA, «Madagascar 1947», Paris, octobre 1997, p. 66.

RABEARIMANANA (L), 1994-1995, op. cit, p. 325.

Le journal En Action, n° 19 du 15 mars 1945.

Bref, le poids de la colonisation est très lourd dans notre zone d'étude, surtout avec l'"effort de guerre". Cela provoque la haine des autochtones en général contre l'administration coloniale. C'est ainsi qu'ils accueillent à bras ouverts toute tentative d'opposition au régime en place à l'époque.

CHAPITRE II : LE MOUVEMENT NATIONALISTE DANS LA REGION D'ANTALAHAMA AVANT 1947

Depuis la prise de la capitale par les troupes françaises en 1895, les Malgaches ne cessent de combattre sous différentes formes pour secouer le joug de la domination étrangère. Déjà en 1896, il existe un mouvement appelé Menalamba ou toge rouge. Selon S. Ellis, "la lutte des Menalamba est une forme de retour à la culture traditionnelle destinée à faire disparaître toute trace d'influence européenne et du christianisme en particulier"⁷⁹ qui sont les causes de la domination française à l'époque. En fait, ce mouvement lutte contre la mise en place de l'occupation française. En 1913, quelques étudiants de l'école de Médecine de Tananarive vont fonder la V.V.S (Vy, Vato, Sakelika). Ils veulent également libérer leur pays, sans recourir à la violence. Ils réunissent environ 300 membres⁸⁰. Mais la V.V.S est dissoute en 1916⁸¹ et ses membres arrêtés et emprisonnés. A partir des années 1920, Jean Ralaimongo va consacrer sa vie à la lutte pour l'égalité des droits entre les Français et les Malgaches. Toutefois "la signification de

⁷⁷ RABEARIMANANA (L), 1994-1995, op. cit, p. 325.

⁷⁸ Le journal En Action, n° 19 du 15 mars 1945.

⁷⁹ ELLIS (S). Les traditionalistes *menalamba* et leur conception de la royauté. Études sur la nature de la monarchie merina, in F. RAISON-JOURDE. *Les souverains de Madagascar*, Karthala, Paris, 1983, p. 375.

⁸⁰ DESCHAMPS (H), op. cit, p. 260.

la demande de Jean Ralaimongo diffère selon la région: pour le Nord, c'est d'ordre foncier, par la côte Est, c'est d'ordre financier"⁸². Néanmoins, le mouvement d'émancipation le plus important durant la colonisation est le MDRM (Mouvement Démocratique pour la Rénovation Malgache). Dans le district d'Antalaha, l'existence du mouvement nationaliste commence dans les années 1920. A ce moment là, Jean Ralaimongo mobilise les autochtones pour lutter contre la mainmise des colons sur les terres et les abus commis par eux. D'après Jean Roland Randriamaro, Jean Ralaimongo" voulait travailler dans une région où les tensions entre les communautés paysannes et les colons étaient des plus fortes⁸³. C'est ainsi que le mouvement est très poussé dans le district d'Antalaha à l'époque, car c'est une zone de colonisation, et où les conflits entre les colons et les autochtones ne cessent d'éclater. Malgré la disparition de Ralaimongo en 1942, le mouvement nationaliste y connaît un succès sans précédent au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

ELLIS (S). Les traditionalistes menalamba et leur conception de la royauté. Études sur la nature de la monarchie merina, in F. RAISON-JOURDE. Les souverains de Madagascar, Karthala, Paris, 1983, p. 375.

DESCHAMPS (H), op. cit, p. 260.

KOERNER (F), Madagascar, colonisation française et nationalisme malgache au XXème siècle, Paris, L'Harmattan, 1994, 460 pages.

ZANABOLA (R), op. cit, p. 31.

RANDRIAMARO (J.R), 1993, op. cit, p. 76.

I.- La contestation du régime colonial avant 1945 à Antalaha

Avant 1945, le mouvement nationaliste dans la région est déjà très poussé. Néanmoins à l'époque, les revendications politiques des nationalistes se cantonnent dans la réclamation de l'égalité des droits entre les Français et les indigènes et dans la dénonciation des abus du régime. En fait ils veulent obtenir le droit à la citoyenneté française pour tous les Malgaches sans exception. "Les nationalistes pensaient, en effet, que l'accession en masse des Malgaches à la citoyenneté française aboutirait à l'abrogation de tous les décrets d'exception--- sur la presse, le régime foncier, la justice--- dont ils étaient victimes"⁸⁴. Dans ce domaine, le rôle de Ralaimongo et son équipe est très important.

⁸¹ KOERNER (F), *Madagascar, colonisation française et nationalisme malgache au XX^{ème} siècle*, Paris, L'Harmattan, 1994, 460 pages.

⁸² ZANABOLA (R), op. cit, p. 31.

⁸³ RANDRIAMARO (J.R), 1993, op. cit, p. 76.

⁸⁴ RABEARIMANANA (L), 1980, op. cit, p. 62.

A.- Pour l'égalité des droits et l'action de Ralaimongo dans la région d'Antalaha (dans les années 1920)

La période coloniale est marquée par l'existence d'inégalités fondamentales entre les citoyens français et les indigènes. Le successeur de Gallieni, le gouverneur général Augagneur était déjà convaincu de la nécessité de naturaliser certains Malgaches, mais une petite frange de la société seulement. Ainsi par le décret du 3 mars 1909, il précise les conditions d'accession à la citoyenneté française et les diverses formalités administratives⁸⁵ à accomplir. Toutefois, il ne favorise qu'une minorité de la population. Ainsi, profitant de son séjour en France, en tant que mobilisé de la Première Guerre mondiale, en 1920, Ralaimongo adhère à la Ligue Française pour l'Accession aux droits de citoyens des indigènes. Celle-ci est fondée par Max Clainville Blancourt. Et Ralaimongo est parmi les Malgaches qui participent à la création de cette Ligue⁸⁶. Son objectif principal c'est l'obtention du droit à la citoyenneté française pour tous les Malgaches sans exception. Autrement dit, il veut "supprimer les barrières que la conquête avait placée entre Français et Malgaches"⁸⁷. En effet, il entreprend, par correspondance, une propagande active à Madagascar en vue de créer un mouvement en faveur de la naturalisation collective des indigènes. Il attire surtout au début l'attention des jeunes et des intellectuels. C'est ainsi qu'un certain nombre de jeunes Malgaches entre autres les Clercs d'avocats, les instituteurs, les postiers, les écrivains-interprètes répondent à ces sollicitations et donnent leur adhésion à la ligue⁸⁸. Ainsi, revenu à Madagascar vers la fin de l'année 1923, Ralaimongo s'établit à Diégo-Suarez où "la section locale de la L.D.H (Ligue de Droit de

RABEARIMANANA (L), 1980, op. cit, p. 62.

Cité par KOERNER (F), 1994, op. cit, p. 180.

Rapport sur les affaires indigènes, le Noir, Paul DUSSAC et Ralaimongo à Diégo-Suarez de 1928 à 1930, Direction des Affaires politiques, D. 857, A.R.M.

DOMENICHINI (J.P), Ralaimongo et l'origine du mouvement nationaliste Malgache, Mémoire de Maîtrise, FLSH, 1960, p. 54.

Rapport sur les affaires indigènes, D. 857, Direction des affaires politiques, A.R.M.

"l'Homme) est très forte à l'époque"⁸⁹. Pour atteindre son but, Ralaimongo agit dans le cadre de cette Ligue; il sillonne tout le Nord et mène une campagne en faveur de

⁸⁵ Cité par KOERNER (F), 1994, op. cit, p. 180.

⁸⁶ Rapport sur les affaires indigènes, le Noir, Paul DUSSAC et Ralaimongo à Diégo-Suarez de 1928 à 1930, Direction des Affaires politiques, D. 857, A.R.M.

⁸⁷ DOMENICHINI (J.P), *Ralaimongo et l'origine du mouvement nationaliste Malgache*, Mémoire de Maîtrise, FLSH, 1960, p. 54.

⁸⁸ Rapport sur les affaires indigènes, D. 857, Direction des affaires politiques, A.R.M.

⁸⁹ RANDRIANJA (S), "L'action de Ralaimongo à Diégo-Suarez, *Omaly sy Anio* N° 25-26, 1987, p. 368.

l'adhésion à cette dernière. Il s'élève en même temps contre les spoliations des paysans éliminés de leurs terres, c'est la spécificité de l'action de Ralaimongo à Antalaha, car le cas y est très fréquent à l'époque comme nous l'avons déjà vu. D'ailleurs pour Ralaimongo d'après S. Randrianja,

"la défense des droits de l'homme passe par celle de ses intérêts immédiats"⁹⁰. Mais quoi qu'il en soit, l'action de Ralaimongo semble payante à Antalaha. D'abord par une seule tournée, il y recrute mille adhérents pour la L.D.H de Diégo⁹¹. vers le milieu des années 1920. Cela nous laisse penser qu'il existe une adhésion massive au mouvement de contestation dirigé par ce Monsieur à Antalaha, malgré la lourde cotisation annuelle de 5.000 francs par chacun. De plus Antalaha est parmi les villes du Nord (et même de tout Madagascar) où les lecteurs du journal, *Le libéré*⁹² sont très nombreux⁹³. Flaubert Laikofoka, le dépositaire du journal *L'Opinion* à Antalaha⁹⁴ et le futur cadre de la section du M.D.R.M dans le centre ville aurait pu être également le dépositaire de ce journal *Le Libéré* dans le district.

Et enfin Jean Ralaimongo finit par sauver les indigènes victimes d'une arrestation arbitraire, surtout sur la spoliation des terres dans l'affaire dite d'Antalaha. Cette affaire se déroule pendant les années 1925 et 1926. A Andramota dans le canton d'Andapa, l'administrateur Vincent Dolor a concédé à un colon appelé Alidor 3.000 hectares de riches terrains de vanilliers. Or ces terrains appartiennent aux indigènes de 24 villages de 15 à 115 toits. Telle est l'origine de cette affaire. Cependant lorsque Ralaimongo se rend à Antalaha le 30 mai 1925 pour se renseigner sur cette affaire, il est convoqué au bureau du chef de la province une semaine plus tard⁹⁵. Il est inculpé d'escroquerie avec ses amis Rakotovao Louis, Ratsimihosy, Ralivary, Rajaonasy Alphonse et Jerome Namana. L'escroquerie aurait consisté à extorquer la somme de 193.315 francs à trois centaines de leurs compatriotes du district d'Antalaha⁹⁶. Les co-inculpés de Ralaimongo sont immédiatement incarcérés à Antalaha. Ralaimongo est arrêté le 23 juin 1925⁹⁷, c'est-à-dire presque trois semaines après sa convocation au bureau du chef de la

⁹⁰ RANDRIANJA (S), 1987, op cit, p. 370.

⁹¹ Ibid, p. 371.

⁹² Le journal *Le Libéré* défend les thèses de la Ligue Française pour l'Accession aux Droits de Citoyens des Indigènes de Madagascar.

⁹³ RANDRIANJA (S), 1987, op. cit, p. 368.

⁹⁴ DOMENICHINI (J.P), 1960, op. cit, p. 101.

⁹⁵ Ibid

⁹⁶ D'après le journal, *La Patrie Malgache* du vendredi 18 mai 1934: "toutes les accusations de Ralaimongo et ses amis sont déjà préparées à Tananarive et apportées à Antalaha par l'Inspecteur principal de la garde Indigène M. Rambeauville.

⁹⁷ BOITEAU (P), 1958, op. cit, p. 327.

province. Ainsi il organise la défense des emprisonnés par l'intermédiaire de

RANDRIANJA (S), "L'action de Ralaimongo à Diégo-Suarez, Omaly sy Anio N° 25-26, 1987, p. 368.

RANDRIANJA (S), 1987, op cit, p. 370.

Ibid, p. 371.

Le journal Le Libéré défend les thèses de la Ligue Française pour l'Accession aux Droits de Citoyens des Indigènes de Madagascar.

RANDRIANJA (S), 1987, op. cit, p. 368.

DOMENICHINI (J.P), 1960, op. cit, p. 101.

Ibid

D'après le journal, La Patrie Malgache du vendredi 18 mai 1934: "toutes les accusations de Ralaimongo et ses amis sont déjà préparées à Tananarive et apportés à Antalaha par l'Inspecteur principal de la garde Indigène M. Rambeauville.

BOITEAU (P), 1958, op. cit, p. 327.

M. Manhès⁹⁸. Le procès de cette affaire dure presque deux mois. Il commence le 22 février 1926 et ne se termine que le 7 avril, alors que d'après le journal La Patrie Malgache "tous les jours il y avait audience, sauf le dimanche... et jamais à Madagascar, on a vu autant d'auditoires et de curieux aussi nombreux qu'au procès de cette affaire"⁹⁹. En fait le résultat est positif pour Ralaimongo et ses cinq co-accusés, car ils sont tous acquittés. A ce propos P. Boiteau signale que "la popularité de Ralaimongo s'est accrue pendant le procès ... et même le greffier du tribunal d'Antalaha démissionne de son emploi pour pouvoir témoigner en sa faveur et deviendra l'un des militants les plus actifs du mouvement nationaliste de la région"¹⁰⁰. Ralaimongo milite aussi donc contre l'injustice à Antalaha. Malgré l'arrestation de Jean Ralaimongo après cette affaire dit d'Antalaha¹⁰¹, les nationalistes du district poursuivent son œuvre. Outre l'activité de Jean Ralaimongo et son équipe, il existe aussi dans la région, une formation du mouvement syndical entre 1938-1939.

B.- La formation du mouvement syndical dans le Nord (1938-1939)

"Les syndicats ont été une force politique organisée avant les partis, servant à ceux-ci lorsqu'ils étaient dispersés ou interdits, de refuge ou de substitut"¹⁰². Le premier syndicat malgache a vu le jour au début de l'année 1937¹⁰³ après une très longue lutte. Mais il y a

⁹⁸ M. Manhès, avocat qui défend Ralaimongo et ses co-accusés dans cet affaire.

⁹⁹ Le journal "La Patrie Malgache" du vendredi 18 mai 1934.

¹⁰⁰ BOITEAU (P), 1958, op. cit, p. 328-329.

¹⁰¹ C'est la mise en résidence fixe de Jean Ralaimongo à Port-Bergé par le gouverneur général Cayla.

¹⁰² Encyclopédie politique et constitutionnelle série Afrique, dirigée par P.F. GONIDEC, p. 66.

quand même à l'époque une discrimination, car seuls ceux qui savent lire et écrire le français peuvent y adhérer. Cela interdit pratiquement à de nombreux Malgaches d'y participer, car le taux d'alphabétisation est très faible à l'époque surtout dans les côtes. Ce premier syndicat malgache est affilié à la C.G.T. C'est ainsi que "la C.G.T envoie deux délégués, auprès de Georges Mandel, pour obtenir que la liberté syndicale fût étendu même aux analphabètes" ¹⁰⁴. Par conséquent, le décret du 1^{er} août 1938 accorde le droit syndical pour tous (sans discrimination). Aussitôt de nombreuses formations syndicales se trouvent dans les quatre coins de l'île. En septembre 1939, il existe près d'une quarantaine de syndicats à Madagascar ¹⁰⁵. Au début de la Deuxième Guerre, plus précisément en 1940, la liberté syndicale est suspendue à Madagascar; toutes les luttes et les mouvements nationalistes sont arrêtés aussi pendant la guerre.

M. Manhès, avocat qui défend Ralaimongo et ses co-accusés dans cet affaire.

Le journal "La Patrie Malgache" du vendredi 18 mai 1934.

BOITEAU (P), 1958, op. cit, p. 328-329.

C'est la mise en résidence fixe de Jean Ralaimongo à Port-Bergé par le gouverneur général Cayla.

Encyclopédie politique et constitutionnelle série Afrique, dirigée par P.F. GONIDEC, p. 66.

Depuis 1920, le syndicat des colons français était déjà toléré, mais celui des Malgaches n'est accordé que par le décret du 19 mars 1937.

SPACENSKY, 1970, op. cit, p. 32-33.

RANDRIANJA (S), Le parti communiste de la région de Madagascar, Éditions Foi et Justice, Antananarivo, p. 149.

Mais une fois la guerre terminée, le mouvement nationaliste continue et va se développer.

II.- Un essor rapide du mouvement nationaliste dans LE DISTRICT d'Antalaha au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale

Vu l'ampleur des souffrances endurées pendant les années de guerre (1939-1945) ¹⁰⁶, les Malgaches espèrent obtenir leur indépendance une fois la guerre terminée. Mais ce n'était pas le cas, d'où la désillusion de ces derniers. Néanmoins reconnaissante de l'aide de la colonie durant la guerre, de Madagascar en particulier, la France accepte de lui

¹⁰³ Depuis 1920, le syndicat des colons français était déjà toléré, mais celui des Malgaches n'est accordé que par le décret du 19 mars 1937.

¹⁰⁴ SPACENSKY, 1970, op. cit, p. 32-33.

¹⁰⁵ RANDRIANJA (S), Le parti communiste de la région de Madagascar, Éditions Foi et Justice, Antananarivo, p. 149.

¹⁰⁶ Voir Chapitre I (1^{ère} partie).

accorder une certaine liberté, avant dans le domaine politique. Et les nationalistes Malgaches profitent de cette ambiance de liberté pour réclamer l'indépendance totale de leur pays. De plus, le contexte international favorise leur réclamation. En effet, ces circonstances favorisent l'essor de la vie politique à Madagascar au lendemain de la guerre, en particulier celui du mouvement nationaliste, d'où la création des différents partis politiques de l'époque: PDM, PADESM, MSM, MDRM. Le dernier connaît un succès rapide et se répand très vite dans toutes les régions de Madagascar, notamment dans le district d'Antalaha. Et ce sont les comités électoraux soutenant Raseta durant les élections législatives de 1945 qui constitue l'embryon de ce parti à Antalaha.

A.- Les élections de 1945 et le rôle des comités électoraux

Lors de la conférence de Brazzaville (du 30 janvier au 08 février 1944)¹⁰⁷, "la France promet la représentation des colonies à la future Assemblée Constituante et la création des Assemblées Locales où la population autochtone pourrait exprimer ses aspirations"¹⁰⁸. La date du scrutin est fixée le 21 octobre 1945 pour le premier tour et le 18 novembre pour le second. Plusieurs candidats se sont présentés. Malgré la limitation de l'électorat (seulement aux autochtones ayant un certain niveau d'instruction), les deux candidats nationalistes Ravoahangy et Raseta sont élus. Les raisons sont multiples, plus particulièrement, se présentent lors de ces élections sous l'étiquette de la "Restauration de l'Indépendance Malgache" ou R.I.M. Ils sont donc partisans de l'obtention de l'indépendance dans l'immédiat (qui est le vœu le plus cher de la majorité des autochtones à l'époque). En plus "de centaine de comités électoraux"¹⁰⁹ se constituent dans de nombreuses régions

Voir Chapitre I (1^{ère} partie).

Cette conférence était organisée par le Comité Français de Libération National (C.F.L.N.).

RAHELISON (R), *Les élections à Madagascar pendant la décolonisation (de 1946 à 1956)*, Mémoire de maîtrise, Département d'Histoire, FLSH, Antananarivo 2000, p. 4-5.

BOITEAU (P), op. cit, p. 362.

de Madagascar pour les soutenir. Antalaha appartient à l'époque à la deuxième circonscription¹¹⁰. Et Raseta y obtient une large victoire dans le collège des autochtones¹¹¹, grâce surtout au rôle actif des comités électoraux qui appuient sa candidature dans

¹⁰⁷ Cette conférence était organisée par le Comité Français de Libération National (C.F.L.N).

¹⁰⁸ RAHELISON (R), *Les élections à Madagascar pendant la décolonisation (de 1946 à 1956)*, Mémoire de maîtrise, Département d'Histoire, FLSH, Antananarivo 2000, p. 4-5.

¹⁰⁹ BOITEAU (P), op. cit, p. 362.

¹¹⁰ Il n'existe que deux circonscriptions à l'époque (en 1945).

¹¹¹ A l'époque l'administration pratique le système du double collège (collège des citoyens et des autochtones).

ce district.

1- La formation des comités électoraux

Lors des élections législatives de 1945, Ravoahangy et Rasetà lancent un mot d'ordre aux nationalistes pour les soutenir, afin qu'ils soient élus comme députés à l'Assemblée Nationale française. Et ils vont, bien entendu, y défendre les intérêts de Madagascar. De nombreux nationalistes répondent à leur appel. Déjà en octobre 1945, les sociétés secrètes JINY et PANAMA sont érigés en comités de soutiens de Ravoahangy (candidat dans les Hautes Terres et dans le Côte Est). En fait c'est après la conférence de Ravoahangy au théâtre municipal de Tananarive, le 05 octobre 1945 que ces sociétés secrètes se rabattent sur sa candidature et lance un mot d'ordre à leurs militants, soutenir le comité dudit candidat¹¹² ainsi que pour son collègue Rasetà dans la deuxième circonscription. De nombreux syndicats vont devenir aussi des comités électoraux de l'un de ces deux candidats nationalistes. Mais pour Antalaha (signalons qu'il n'y existe pas des sociétés secrètes JINY ou PANAMA comme nous le verrons plus loin), ce sont les olon-dRalaimongo¹¹³, c'est-à-dire les hommes de Ralaimongo qui se regroupent pour y soutenir la candidature de Rasetà¹¹⁴. Et Laikofoka Flaubert (dépositaire des journaux du Ralaimongo et son équipe dans les années 1920 dans le district) déclare que "c'est par conviction nationaliste que nous nous regroupons pour soutenir Rasetà en 1945"¹¹⁵. Cela veut dire que la formation des comités électoraux qui appuient la candidature de Rasetà à Antalaha est l'initiative des nationalistes locaux. Comme dans l'ensemble de Madagascar, "leurs membres sont des nationalistes locaux très actifs composés essentiellement des originaires des Hautes Terres ainsi que de plus en plus d'autochtones"¹¹⁶. On les appelle dans le district; olon-dRasetà (les hommes de Rasetà) ou encore "les comités Rasetà"¹¹⁷. Olon-dRalaimongo ou olon-dRasetà, sont les leaders ou "représentant" de Ralaimongo ou de Rasetà dans le district. Leurs tâches sont considérables dans le district. Ils mènent des propagandes en faveur de leur favori. Ils collectent de l'argent pour financer les campagnes. Et ils se font scrutateurs le jour des élections. Leur mission est accomplie, car Rasetà y obtient une large victoire. Signalons que Rasetà est élu dans sa circonscription, mais sa victoire est modeste pour l'ensemble de Madagascar, il n'obtient que 37% des suffrages exprimés, or il brigue presque la totalité des suffrages à Antalaha. Les résultats de ses élections montrent la poussée nationaliste dans le district.

¹¹² RAHELISON (R), op. cit, p. 41.

¹¹³ Terme utilisé par Madame Joka Virginie pour désigner les partisans de Ralaimongo.

¹¹⁴ Enquêtes orales auprès de Madame Joka Virginie.

¹¹⁵ Déposition de témoin de Laikofoka Flaubert, D. 887/3, A.R.M.

¹¹⁶ Rapport du chef de district de Diégo-Suarez, 29 juin 1947, A.R.M., D. 875 cité par LAHINIRIKO (D.A), op. cit, p. 39.

¹¹⁷ Enquêtes orales auprès de Madame Joka Virginie.

Il n'existe que deux circonscriptions à l'époque (en 1945).

A l'époque l'administration pratique le système du double collège (collège des citoyens et des autochtones).

RAHELISON (R), op. cit, p. 41.

Terme utilisé par Madame Joka Virginie pour désigner les partisans de Ralaimongo.

Enquêtes orales auprès de Madame Joka Virginie.

Déposition de témoin de Laikofoka Flaubert, D. 887/3, A.R.M.

Rapport du chef de district de Diégo-Suarez, 29 juin 1947, A.R.M., D. 875 cité par LAHINIRIKO (D.A), op, cit, p. 39.

Enquêtes orales auprès de Madame Joka Virginie.

2.- Une victoire éclatante des nationalistes d'Antalaha lors des élections législatives du 18 novembre 1945

En dépit du suffrage très restreint à Madagascar en 1945, les deux candidats nationalistes Ravoahangy et Raseta sont élus députés à la première Assemblée Constituante. Dans la première circonscription Ravoahangy connaît un succès incontestable, il récolte 62,47% des voix¹¹⁸. Tandis que Raseta n'obtient que 37%¹¹⁹ dans la deuxième, il s'en sort donc avec difficulté. Toutefois la victoire de ce dernier est extraordinaire dans la circonscription autonome d'Antalaha en général et dans le district d'Antalaha en particulier. Le tableau suivant montre les résultats des élections du 18 novembre 1945 dans la circonscription autonome d'Antalaha¹²⁰.

¹¹⁸ RAHELISON (R), op. cit, p. 36.

¹¹⁹ Ibid.

¹²⁰ Rapport sur les résultats officiels des élections générales à l'Assemblée législatives du 18 novembre 1945, D. 483, A.R.M.

SAMBAVA
56,06% CRITS
50,07% VANTANTS
61,42% BÉANCS
ET
NULS
61,42% VOTES
EXPRIMÉS
50,07% RAKOTOMALALA
P.
49,25% VANTANA
TOTO.
H.
26,64% RAZAFINTSALAMA
54% AUTRES

Taux de participation = 68,49%

Source: Rapport sur les résultats officiels des élections générales à l'Assemblée législatives du 18 novembre 1945, D. 483, A.R.M.

RAHELISON (R), op. cit, p. 36.

Ibid.

Rapport sur les résultats officiels des élections générales à l'Assemblée législatives du 18 novembre 1945, D. 483, A.R.M.

D'après ce tableau, le candidat nationaliste Raseta recueille le 93,57% des suffrages exprimés dans le district d'Antalaha, tandis qu'il n'obtient que 50% à Sambava et 61,42% Andapa (et 37% seulement dans l'ensemble de Madagascar). Il vient donc largement en tête à Antalaha, son adversaire Vantana Toto¹²¹ n'obtient que 4,88% des voix. Alors que ce dernier peut récolter 49,25% à Sambava, 26,64% à Andapa (et 35% pour l'ensemble de Madagascar¹²²). Cette victoire très nette des nationalistes d'Antalaha s'explique surtout par une adhésion massive de la population de ce district à l'idée de rejet du régime colonial qui leur a causé tant de souffrances. Mais cette adhésion massive n'aurait pu être réalisée sans l'action de Ralaimongo dans cette région auparavant. En fait le succès de Raseta dans le Nord (y compris Antalaha) s'explique par les activités menées par Dussac et Ralaimongo¹²³ . Et il y a aussi le rôle actif des "comités Raseta" comme nous l'avons déjà dit. Ils sensibilisent les gens à aller voter pour Raseta, d'où le taux de participation très élevé dans le district: 68,49% contre 56,06 pour Andapa, 61,61 pour Sambava et 54% seulement pour l'ensemble de Madagascar¹²⁴ . Il y existe donc une

¹²¹ Candidat soutenu par l'administration.

¹²² RAHELISON (R), op. cit, p. 36.

¹²³ Ibid, p. 44.

participation active des électeurs. Signalons que la majorité des électeurs à Antalaha en 1945 est constituée par les commis des Domaines et des topographes, par des écrivains-interprètes ou des instituteurs, par des infirmiers, et enfin par des planteurs ou des propriétaires dont les originaires des Hautes Terres Centrales (Merina et Betsileo) dépassent 40%¹²⁵. Victimes des contraintes coloniales dans le district, ces immigrés Merina et Betsileo votent pour Raseta. En plus ce dernier appartient à la même ethnie qu'eux (pour les Merina en particulier). Il n'est pas étonnant donc que Raseta y brigue presque la totalité des suffrages exprimés. Mais la durée de la Première Constituante n'est que de 7 mois. Après le rejet du premier projet de Constitution, les deux députés Raseta et Ravoahangy mènent leur lutte au sein du MDRM créé en 1946, et les nationalistes d'Antalaha suivent leurs pas.

B.- L'implantation de la section du MDRM d'Antalaha

A l'origine, le MDRM est fondé en France, plus exactement à Paris, le 11 février 1946, par Raseta, Ravoahangy, Jacques Rabemananjara et leurs compagnons. Cette formation du parti en France est le fruit de l'évolution politique de Madagascar à partir de 1945 et aussi "le rôle actif de la

Candidat soutenu par l'administration.

RAHELISON (R), op. cit, p. 36.

Ibid, p. 44.

Ibidt, p 36.

D'après les listes électorales des habitants d'Antalaha en 1945, F 13, A.R.M

diaspora malgache implantée en métropole"¹²⁶ . Ce parti va s'implanter à Madagascar la même année, d'abord à Tananarive, puis il se propage dans tous les coins de l'île. Entre autres ce parti politique est très fort en matière d'organisation. Il se subdivise en trois entités principales : extra-territoriale (siégé à Paris), territoriale-centrale (sise dans la capitale, à Tananarive) et territoire-provinciale (en dehors de la capitale)¹²⁷ . Cette dernière entité est formée de multiples sections. Dans le district d'Antalaha, la section du MDRM est fondée au début de mois de juin¹²⁸ . Sa naissance doit beaucoup aux comités électoraux qui soutiennent la candidature de Raseta lors des élections législatives de 1945. En fait leurs fondateurs sont des nationalistes locaux. Et une active

¹²⁴ Ibidt, p 36.

¹²⁵ D'après les listes électorales des habitants d'Antalaha en 1945, F 13, A.R.M

¹²⁶ LAHINIRIKO (D.A), op.cit, p. 18.

¹²⁷ Voir, LAHINIRIKO (D.A), op. cit, pp 36 à 42.

¹²⁸ Lettre de Guy Broise, officier du Ministère public près de la justice de paix à compétence étendue d'Antalaha à Monsieur le Procureur Général à Tananarive, D. 887/3, A.R.M. Mais le statut du MDRM est déposé légalement en septembre 1946, d'après le rapport du gendarme Petit, D. 887/3, A.R.M.

propagande se fait par ces derniers qui forment ensuite des cellules en brousse. Ainsi on trouve plusieurs cellules du MDRM dans le district. Presque dans chaque village il existe une cellule¹²⁹. Effectivement la section, dont l'organisation est très solide, possède des nombreux membres, encadrés par quelques personnalités.

1.- L'organisation et le fonctionnement du parti

Etant donné la victoire de Raseta dans cette région durant les premières élections à l'Assemblée constituante, ainsi que le mécontentement de la population contre l'administration, la formation de la section du MDRM n'est pas difficile dans la région. La section comme celles de l'ensemble de Madagascar a un lien étroit avec le bureau central à Tananarive dans sa formation et dans son fonctionnement. Jaozandry Joseph, parmi les fondateurs de la section d'Antalaha déclare que: "c'est sur l'ordre du bureau politique à Tananarive, 4 Rue Gallieni Soarano qu'ils ont formé leur bureau"¹³⁰. En plus un responsable administratif du MDRM central, Rakotovao Martin affirme qu'il envoie des statuts où il indique encore dans leurs lettres la façon dont les sections devaient tenir leur bureau conformément aux statuts du parti¹³¹. De ce fait la section doit suivre les directives de Tananarive (application des statuts). Le bureau central à Tananarive possède donc un pouvoir sur les sections. Mais ces dernières peuvent décider de la bonne marche de leurs affaires locales à condition quelles informent Tananarive. Et dans ce cas elles ne doivent pas entreprendre des actions portant atteinte aux principes du MDRM. Sur ce, le MDRM d'Antalaha qui est le bureau central de toutes les cellules qu'on trouve dans le district, joue

LAHINIRIKO (D.A), op.cit, p. 18.

Voir, LAHINIRIKO (D.A), op. cit, pp 36 à 42.

Lettre de Guy Broise, officier du Ministère public près de la justice de paix à compétence étendue d'Antalaha à Monsieur le Procureur Général à Tananarive, D. 887/3, A.R.M. Mais le statut du MDRM est déposé légalement en septembre 1946, d'après le rapport du gendarme Petit, D. 887/3, A.R.M.

Enquêtes orales auprès de Ilaizoma Emmanuel.

Déposition de Jaozandry Joseph, D. 887/3, A.R.M.

Déclaration de Rakotovao Martin, procès dit des parlementaires malgaches, Audience du 19 au 11 août 1948, A.R.M., D. 882/3.

un rôle important. Elle organise une réunion à Antanambao, siège social du parti, chaque samedi de 17 heures à 19 heures pour tous les membres (Assemblée générale), et tous les premiers samedis du mois à 13 heures pour les présidents de toutes les cellules¹³². Pour les assemblées générales, l'objet de la réunion est le souhait d'avoir des

¹²⁹ Enquêtes orales auprès de Ilaizoma Emmanuel.

¹³⁰ Déposition de Jaozandry Joseph, D. 887/3, A.R.M.

¹³¹ Déclaration de Rakotovao Martin, procès dit des parlementaires malgaches, Audience du 19 au 11 août 1948, A.R.M., D. 882/3.

membres, le financement ainsi que la conscientisation de la masse¹³³. Par contre par la "conférence des présidents", la réunion consiste d'abord en donner des informations venant de Tananarive (nouvelles directives), les discuter ensemble, il y a aussi la lecture des journaux... Mais chaque président doit les transmettre aux membres du MDRM d'où ils viennent. Durant la réunion, il doit aussi faire un compte rendu sur leurs affaires locales, sur la cotisation... C'est aussi le bureau central qui organise l'accueil, le séjour et les départs des hôtes (venant de Tananarive, de Tamatave ou venant des districts voisins). Parfois il organise des quêtes ou collecte d'argent ou bien du riz blanc. Quant au financement du parti, une cotisation annuelle de 20 F doit être payé par chaque membre. Mais Jaozandry Joseph déclare que "dans le district d'Antalaha la majorité des adhérents a versé cinq francs supplémentaires destinés à couvrir les frais de fonctionnement de la section"¹³⁴ (car les 20 francs par adhérent doivent être envoyé à Tananarive, d'après le statut). Le statut prévoit aussi que des dons peuvent être versés par les membres sympathisants, d'après Lahiniriko (D.A), ce sont des nationalistes qui ont peur leurs situations privilégiées au sein du régime colonial"¹³⁵. Enfin des propagandistes (MDRM) circulent dans la brousse pour le recrutement des membres. Il n'est pas étonnant donc qu'on trouve des cellules du MDRM dans presque chaque village du district (même dans les villages lointains), et les habitants y adhèrent en masse. D'après la lettre de Guy Broise, la totalité du *Fokonolona* d'Andranomena¹³⁶ a adhéré au MRDM¹³⁷. Mais qui sont ces adhérents ?

2.- La sociologie des membres

La section du MDRM d'Antalaha est fondée par Laikofoka Flaubert, Jaozandry Joseph et quelques originaires des Hautes Terres. Le premier est devenu président de la section. C'est un écrivain, né à Tamatave vers 1900, il appartient à l'ethnie Betsimisaraka¹³⁸. C'est lui qui assure toutes les affaires administratives de la section: envoyer les lettres au bureau central à Tananarive et y

Enquêtes orales auprès de Laurent Vazaha.

RADANIARISON (B), *La ville de Tamatave: calme lors de l'insurrection d'Avril à*

¹³² Enquêtes orales auprès de Laurent Vazaha.

¹³³ RADANIARISON (B), *La ville de Tamatave: calme lors de l'insurrection d'Avril à Septembre 1947*, Mémoire de Maîtrise. Université de Tamatave, 1996, p. 39.

¹³⁴ Déposition de Jaozandry Joseph, D. 887/3, A.R.M.

¹³⁵ LAHINIRIKO (D.A), op. cit, p. 50.

¹³⁶ Andranomena se situe dans la région d'Ankavanana, canton d'Antsambalahy.

¹³⁷ Lettre de Guy Broise, officier du Ministère public près de la justice de paix à compétence étendue d'Antalaha, 20 août 1947, D. 887/6, A.R.M.

¹³⁸ Cf. Annexe III : liste d'individus arrêtés à Antalaha et transférés à Diégo, D. 870, A.R.M. (n° 1 sur le numéro d'ordre)

Septembre 1947, Mémoire de Maîtrise. Université de Tamatave, 1996, p. 39.

Déposition de Jaozandry Joseph, D. 887/3, A.R.M.

LAHINIRIKO (D.A), op. cit, p. 50.

Andranomena se situe dans la région d'Ankavanana, canton d'Antsambalahy.

Lettre de Guy Broise, officier du Ministère public près de la justice de paix à compétence étendue d'Antalaha, 20 août 1947, D. 887/6, A.R.M.

Cf. Annexe III : liste d'individus arrêtés à Antalaha et transférés à Diégo, D. 870, A.R.M. (n^o 1 sur le numéro d'ordre)

répondre aussi. Le second tient le poste du Secrétaire Général¹³⁹. Il assure les tournées dans la brousse et anime la section. Sa contribution est considérable pour la réussite du MDRM d'Antalaha, c'est pour cette raison qu'il est arrêté par l'administration dès le 25 novembre 1946 comme nous le verrons plus loin. Originaire d'Antalaha, il est cultivateur et encore Betsimisaraka. Rakotomanga Gabriel, né vers 1919, d'origine tananarivienne est le secrétaire¹⁴⁰. Enfin le trésorier c'est Andrianasolo J.M, planteur, Merina, né vers 1905¹⁴¹. Parmi ces membres de bureau, deux d'entre eux seulement viennent de Tananarive, c'est-à-dire Merina. On ne peut prétendre donc que le nationalisme et l'apanage des seuls Merina, comme l'affirment l'administration coloniale et ses collaborateurs autochtones. Même pour les simples membres, ils se recrutent parmi les différentes ethnies: Betsimisaraka, Merina, Tsimihety, Antanala, Antemoro, Antandroy..., "ils sont loin d'être tous merina"¹⁴². Ils ont des professions diverses aussi: de médecins, des commerçants, des instituteurs et la majorité est formée par de paysans. Et ces derniers constituent les moteurs du mouvement nationaliste dans ce district; d'ailleurs ce sont eux les premières victimes du régime colonial comme nous l'avons déjà vu. En général l'adhésion se fait par famille, c'est-à-dire l'adhésion du père de famille est suivie de celle de l'ensemble des membres de la famille. D'ailleurs parmi les disciplines intérieures de la section: un membre doit recruter un autre. Ainsi pour faciliter le recrutement, le père de famille recrute sa femme ou son fils, et ce dernier recrute son frère, son voisin ou son ami..., ainsi de suite. Ou bien l'adhésion d'un notable d'un village est suivi de celle de l'ensemble des villageois. Et il existe aussi des propagandistes qui sensibilisent les gens pour y adhérer. Aussi existe-t-il des femmes membres, mais la majorité sont des hommes âgés entre 28 à 55 ans¹⁴³. Le MDRM d'Antalaha regroupe donc des gens de différents groupes sociaux dont le point commun c'est l'aspiration à l'indépendance. Devant la poussée du nationalisme, l'administration cherche un moyen

¹³⁹ Déposition de Jaozandry Joseph, D. 887/3, A.R.M.

¹⁴⁰ Liste des individus arrêtés à Antalaha et transférés à Diégo, D. 870, A.R.M. (n^o 3), cf. Annexe.

¹⁴¹ Ibid

¹⁴² RABEARIMANANA, 1980, op. cit, p. 5.

¹⁴³ Voir Annexe sur les listes des individus arrêtés à Antalaha et transférés à Diégo, D. 870, A.R.M.

pour mûrir le mouvement. Il profite donc de la création du PADESM en juillet 1946.

C.- Le PADESM et les opposants au MDRM

Le PADESM (Parti des Déshérités de Madagascar) voit le jour le 1 juillet 1946, juste cinq mois après la création du MDRM. C'est la "bête noire" du MDRM. Il a comme organe le Voromahery (l'Oiseau de Proie). C'est son Secrétaire Général, Ramambason, qui a élaboré la doctrine du parti. "Le PADESM s'adresse surtout aux habitants de la côte et comprend parmi ses membres beaucoup de notables" ¹⁴⁴, de notables bénéficiaires également du régime en place; et à

Déposition de Jaozandry Joseph, D. 887/3, A.R.M.

Liste des individus arrêtés à Antalaha et transférés à Diégo, D. 870, A.R.M. (n° 3), cf. Annexe.

Ibid

RABEARIMANANA, 1980, op. cit, p. 5.

Voir Annexe sur les listes des individus arrêtés à Antalaha et transférés à Diégo, D. 870, A.R.M.

RABEARIMANANA (L), 1980, op. cit, p. 70.

Tananarive il regroupe les descendants d'anciens esclaves Merina. Selon H Deschamps, son but était d'élever le niveau culturel et social des "désérités" ¹⁴⁵, c'est-à-dire le niveau culturel et social de tous ceux qui sont négligés et délaissés par le royaume merina, ainsi que par l'administration coloniale, d'où son appellation, parti des déshérités. Contrairement au MDRM, il ne réussit pas du tout à couvrir l'ensemble de Madagascar. Ses principaux fiefs se trouvent dans la province de Majunga, et dans l'Ouest de l'île en général. Mais ce parti possède des avantages particuliers, puisqu'il obtient l'appui de l'administration. En effet, dans le district d'Antalaha, il n'est pas négligeable. D'ailleurs, Spacensky (A), signale que le PADESM d'Antalaha est parmi les plus actives ¹⁴⁶. Cela se voit lors des élections législatives de novembre 1946, pendant lesquelles son candidat, Velonjara Pascal sort vainqueur. Il y recrute ses membres dans les milieux les plus aisés en particulier les gens privilégiés du régime comme les notables, ainsi que les fonctionnaires...

1- Un parti de notables et de fonctionnaires

Selon Randriamaro (J.R), "les avis sont unanimes pour faire du PADESM, un parti de fonctionnaires..." ¹⁴⁷. D'ailleurs la majorité de leurs leaders en l'occurrence, Ramambason, Raveloson Mahasampo... sont des fonctionnaires très proches de

¹⁴⁴ RABEARIMANANA (L), 1980, op. cit, p. 70.

¹⁴⁵ DESCHAMPS (H), 1972, op. cit, p. 267.

¹⁴⁶ SPACENSKY (A), *Madagascar, 50 ans de vie politique. De Ralaimongo à Tsiranana*, Nouvelles Éditions Latines, Paris, 1970, p. 59.

l'administration. Dans le district d'Antalaha, ce ne sont pas tous les fonctionnaires qui adhèrent à ce nouveau parti. En fait, leurs membres sont constitués par les membres subalterne de l'administration, les employés de l'administration, quelques grands concessionnaires et les notables. Nous ne savons pas exactement leur organisation, mais d'après Michel Totohely (fils de l'un des membres), c'est Monsieur Chan-Kong Gabriel *no sefobeny*¹⁴⁸, c'est-à-dire leur grand chef (c'est un commerçant chinois dans la ville). Et les personnes suivantes sont parmi les leaders : Jera Betavilona (notable)¹⁴⁹, Chiarany Ali Mohamed (secrétaire du chef de canton d'Antsambalahy), Assan Ali (chef de canton d'Antsambalahy), Rasamizafy (Tsimandoa)¹⁵⁰, Soja (chauffeur du chef de district), Yavilis (notable), Gaston Georges ... Contrairement au MDRM, aucun planteur ou cultivateur (paysan) figurent dans la liste des dirigeants de ce parti à Antalaha. On peut en déduire donc que c'est un parti des fonctionnaires et des notables.

DESCHAMPS (H), 1972, op. cit, p. 267.

SPACENSKY (A), Madagascar, 50 ans de vie politique. De Ralaimongo à Tsiranana, Nouvelles Éditions Latines, Paris, 1970, p. 59.

RANDRIAMARO (J.R), 1992-1993, op. cit, p. 148.

Enquêtes orales auprès de Michel Totohely.

Journal *Ny Rariny* (La justice) du Mardi 11 février 1947.

Déposition de deux plaignants (Chiarany Ali et Rasamizafy), D. 887/3, A.R.M

2- Les idées politiques du parti et l'aide de l'administration

Selon Spacensky (A), "le programme des PADESM, est centré sur trois idées, ou plutôt sur trois sortes des sentiments: désir d'égalité, rancune envers les Hova et respect du Fanjakana¹⁵¹. Cela veut dire que l'obtention de l'indépendance n'est pas primordiale pour eux. Ils veulent plutôt la réorganisation que l'émancipation de Madagascar. En fait-ils souhaitent l'élection de côtiers pour représenter leurs parts au parlement, au lieu de tous des Merina comme en 1945. Ils ne sont donc pas hostiles au régime en place, mais plutôt aux Hova et aux nationalistes qui demandent l'indépendance immédiate. De ce fait, l'administration trouve en eux des alliés, pour freiner la poussée du mouvement nationaliste à l'époque. Elle apporte son soutien à ce nouveau parti. "L'aide apportée par l'administration se fait surtout en période électorale---"¹⁵². Elle utilise tous les moyens pour faire sortir vainqueurs les candidats du PADESM comme nous le verrons plus loin. Mais à Antalaha l'administration locale accorde quelques avantages aussi aux membres

¹⁴⁷ RANDRIAMARO (J.R), 1992-1993, op. cit, p. 148.

¹⁴⁸ Enquêtes orales auprès de Michel Totohely.

¹⁴⁹ Journal *Ny Rariny* (La justice) du Mardi 11 février 1947.

¹⁵⁰ Déposition de deux plaignants (Chiarany Ali et Rasamizafy), D. 887/3, A.R.M

¹⁵¹ SPACENSKY, op. cit, p. 60.

dudit parti. Elle leur distribue un uniforme de couleur noire, afin que personne n'ose les réquisitionner ou leur faire du mal¹⁵³. Lorsqu'ils ont des affaires à régler dans les différents bureaux administratifs, ils ne rencontrent aucune difficulté, même au tribunal. L'appui de l'administration à ce parti est aussi considérable lors des élections qui se déroulent dans les années 1946 et 1947. Malgré tout cela le MDRM va connaître un succès triomphal.

SPACENSKY, op. cit, p. 60.

DELVAL (R), "L'histoire du PADESM ou quelques faits oubliés de l'histoire malgache", in *Les chemins de la décolonisation de l'Empire Colonial Français*, S/d de Charles-Robert AGERON, CNRS, Paris, 1986, p. 284.

Enquêtes orales auprès de Michel Totohely.

CHAPITRE III : TRIOMPHE DU MDRM AUX ELECTIONS LEGISLATIVES ET PROVINCIALES DE 1946 ET DE 1947

La vie politique à Madagascar au lendemain de la guerre est marquée par la tenue de différentes consultations électorales. A l'époque, les Malgaches de diverses ethnies s'unissent face à l'adversaire commun que constituent l'administration coloniale et ses collaborateurs. Dans le district d'Antalaha, cette unité se constate dans les résultats des élections législatives du 18 novembre 1945 et à celles du 2 juin 1946 (durant lesquelles les candidats nationalistes y sortent toujours victorieux). Mais ces derniers connaissent un échec lors des élections législatives du 10 novembre 1946 à cause des multiples manœuvres perpétrées par l'administration. Toutefois, durant les élections législatives de 1947, les nationalistes d'Antalaha montrent que rien ne peuvent empêcher leur unité et leur désir d'émancipation, malgré les multitudes des provocations et de la rigueur de la répression organisée par l'Etat à l'époque.

I.- Les résultats des élections du 2 juin et du 10 novembre 1946 à Antalaha

Les élections vont être une occasion pour les autochtones d'Antalaha d'affirmer de façon solennelle leur volonté d'indépendance. Raseta y était réélu durant les élections législatives du 2 juin 1946. Mais l'action de l'administration entraîne la défaite du candidat nationaliste dans le district durant les élections législatives du 18 novembre 1946. Quoi

¹⁵² DELVAL (R), "L'histoire du PADESM ou quelques faits oubliés de l'histoire malgache", in *Les chemins de la décolonisation de l'Empire Colonial Français*, S/d de Charles-Robert AGERON, CNRS, Paris, 1986, p. 284.

¹⁵³ Enquêtes orales auprès de Michel Totohely.

qu'il en soit les résultats des élections à la Deuxième Constituante dans ce district nous montre que le nationalisme y est très répandu.

A.- Le succès de Rasetà aux élections du 2 juin 1946 (Deuxième Constituante)

Après le rejet de la Première Constituante (mai 1946), on doit élire les membres de la Deuxième. En réalité, c'est la victoire du "NON" au référendum de mai 1946 qui donne naissance à cette Deuxième Constituante. Et elle aura comme tâche l'élaboration de la Constitution de la IV^{ème} République Française. Ainsi à l'époque, les colonies en même temps que les métropolitains soient conviés à élire leurs représentants pour cette nouvelle Assemblée Nationale Française. Le scrutin se déroule le 2 juin 1946. Durant ces élections, le suffrage reste encore restreint à Madagascar et il n'y existe que deux circonscriptions, comme précédent. Malgré tout, Rasetà et Ravoahangy sont réélus comme députés de Madagascar. Et d'après Randriamaro (J.R), "le meilleur score de Rasetà¹⁵⁴ durant ces élections de juin 1946 est réalisé à Antalaha---"¹⁵⁵

Le tableau ci-dessous montre les résultats des élections du 2 juin à Antalaha¹⁵⁶.

POURCENTAGE
353 VOTANTS
BLANCS
ET
NULS
SUFFRAGES
EXPRIMÉS
RASETA
89,53%
TOTOLEHIBE
F.
RAMAHAZOMANANA
E.
AUTRES

Taux de participation = 51,60%

Source: Résultats des élections générales de 1946 à 1951, D. 586, A.R.M.

D'après ce tableau, Rasetà obtient 89,53% des suffrages exprimés à Antalaha, soit 344 sur 353, par contre Totolehibe Felix (candidat soutenu par l'administration), n'obtient que 33 voix sur 353, soit 9,59%. Or pour l'ensemble de Madagascar, plus précisément

¹⁵⁴ Candidat dans la deuxième circonscription.

¹⁵⁵ RANDRIAMARO (J.R), *PADESM et luttes politiques à Madagascar, de la fin de la Deuxième Guerre mondiale à la naissance du PSD*. Éditions Karthala, Paris, 1997, p. 219.

¹⁵⁶ Résultats tirés dans la série D. 586 (cabinet civil), A.R.M.

pour l'ensemble de la deuxième circonscription, Raseta ne récolte que 60,19% et 35% pour Totolehibe Felix¹⁵⁷. Cela nous montre à quel point les habitants d'Antalaha sont contre le régime en place. C'est vrai que par rapport aux résultats des élections précédentes (18 novembre 1945), le pourcentage des voix obtenu par Raseta diminue dans le district (89,53% en juin et 93,57% en novembre 1945, soit une perte de 4,03% dans 7 mois). Le taux de participation diminue aussi (68,49% en 1945 et 51,60% en juin 1946). Mais cette situation existe dans de nombreuses régions puisque les manœuvres de l'administration commencent à surgir en 1946, elles interviennent directement dans les élections. En effet, Antalaha remporte le résultat record dans la deuxième circonscription, les causes sont multiples. Pour Randriamaro (J.R), c'est encore les conséquences des âpres luttes menées par

Candidat dans la deuxième circonscription.

RANDRIAMARO (J.R), PADESM et luttes politiques à Madagascar, de la fin de la Deuxième Guerre mondiale à la naissance du PSD. Éditions Karthala, Paris, 1997, p. 219.

Résultats tirés dans la série D. 586 (cabinet civil), A.R.M.

RANDRIAMARO (J.R), 1997, op. cit, p. 209.

Ralaimongo et son équipe dans cette région contre les spoliations des terres par les colons durant les années 1920¹⁵⁸. De plus, le MDRM commence à s'implanter dans le district à l'époque¹⁵⁹. Enfin, le *kabary* de Raseta à Antalaha le 20 mai 1946 pendant lequel, il confirme la suppression du régime de l'indigénat et du travail forcé à Madagascar, y favorise aussi son succès, car ces institutions sont très détestées par les "Antalaens". Et ces derniers pensent que c'est grâce à Raseta que ces institutions sont abolies. D'ailleurs c'est grâce à lui qu'ils sont au courant de cette "bonne nouvelle". Rappelons que le régime de l'indigénat est déjà aboli dès février 1946 et en avril 1946 pour le travail forcé, mais la majorité des Antalaens ne sont au courant de tout cela que lors du passage de Raseta en mai 1946. Ainsi, il n'est pas étonnant que Raseta y recueille presque 90% des suffrages exprimés, car les "Antalaens" croient que Raseta, qui avait déjà obtenu l'abolition du travail forcé, obtiendrait bientôt l'indépendance de Madagascar. Il faut signaler qu'à ce moment là, on réclame l'indépendance dans l'Union française. Malgré ce revirement, les deux députés sortants sont réélus. Cinq mois après ces élections à la Deuxième Constituante, le 13 octobre 1946, la France a une nouvelle Constitution, la République (française) est née après la victoire du oui (36%) au référendum¹⁶⁰. La mission de l'Assemblée élue en juin 1946 est donc accomplie. Elle devait être dissoute, d'où les nouvelles élections législatives en novembre 1946.

B.- L'"étrange" défaite des nationalistes d'Antalaha aux élections du 10

¹⁵⁷ RANDRIAMARO (J.R), 1997, op. cit, p. 209.

¹⁵⁸ RANDRIAMARO (J), 1997, op.cit, p. 219.

¹⁵⁹ Signalons que Raseta et Ravoahangy se présentent sous l'étiquette du MDRM lors de ces élections du 2 juin 1946.

¹⁶⁰ P. COURTIER, *La quatrième république*, Que sais-je? n° 1613, PUF, Paris, p. 135.

novembre 1946

Ces élections sont marquées par l'élargissement du corps électoral et par la création d'une troisième circonscription. Ainsi, les élections législatives du 10 novembre 1946 donnent à 2 sièges de députés dans le collège des citoyens français et 3 sièges dans le collège des autochtones. Les trois candidats présentés par le MDRM sont tous élus: Ravoahangy dans la première circonscription, Rabemananjara dans la deuxième et Raseta dans la troisième. Toutefois dans le centre de vote d'Antalaha, Rabemananjara est vaincu. Le tableau ci-après montre les résultats des élections législatives du 10 novembre 1946 dans la circonscription autonome d'Antalaha¹⁶¹.

RANDRIAMARO (J), 1997, op.cit, p. 219.

Signalons que Raseta et Ravoahangy se présentent sous l'étiquette du MDRM lors de ces élections du 2 juin 1946.

P. COURTIER, La quatrième république, Que sais-je? n° 1613, PUF, Paris, p. 135.

Rapport sur les résultats officiels des élections législatives du 10 novembre 1946, D. 484, A.R.M.

~~SAMBAVA~~
~~INSCRITS~~
~~2250ANTS~~
~~BLANCS~~
ET
NULS
~~31258RAGES~~
EXPRIMES
~~RABEMANANJARA~~
J.
~~VELONJARA~~
P.
~~RABEZORO~~
E.
~~AUTRES~~

Source: Rapport sur les résultats officiels des élections législatives du 10 novembre 1946, D.484,

A.R.M.

D'après ces résultats, Velonjara Pascal, un agent d'affaires Betsimisaraka arrive en première position dans le centre de vote d'Antalaha, avec 64% des suffrages exprimés. Et J. Rabemananjara, qui est le candidat des nationalistes arrive en deuxième position avec 35,85% des voix. Tandis que dans le centre de vote de Sambava et d'Andapa (districts voisins d'Antalaha), Rabemananjara l'emporte nettement sur ses adversaires (avec

¹⁶¹ Rapport sur les résultats officiels des élections législatives du 10 novembre 1946, D. 484, A.R.M.

75,50% des voix à Andapa et 79,01% à Sambava). Les causes de cette défaite du candidat nationaliste dans le district d'Antalaha sont multiples. Au lendemain des élections du 2 juin (durant lesquelles le meilleur score des candidats nationalistes se trouve à Antalaha), il existe des provocations destinées à effrayer les électeurs autochtones dans ce district. De nombreuses arrestations ont eu lieu avant le scrutin. Selon Boiteau (P), deux responsables locaux du MDRM y sont arrêtés arbitrairement¹⁶² durant la propagande électorale. Le jour même du vote, c'est-à-dire le dimanche 10 novembre 1946, une arrestation est opérée dans le bureau de vote d'Antsirabato. D'après le rapport du gendarme Petit, il s'agissait d'un actif propagandiste du MDRM qui tentait de s'immiscer avec violence dans ce bureau de vote¹⁶³. Nous ne disposons que de la version de l'administration sur cette affaire néanmoins. Au bureau de vote d'Ampahana, trois agents du MDRM sont arrêtés aussi. D'après ce rapport du gendarme Petit, ces trois hommes faisaient encore de la propagande le jour du scrutin et distribuaient des bulletins¹⁶⁴. C'est la version de l'administration aussi. Mais quoi qu'il en soit, ces multiples arrestations ont de répercussions sur les résultats des élections. Elles entraînent la diminution du taux de participation des électeurs. Le gendarme Petit déclare que "l'arrestation des distributeurs de bulletin à Ampahana

BOITEAU (P), op. cit, p. 380.

Rapport du gendarme Petit, chef de Poste de Gendarmerie, sur les événements survenus à Antalaha, D. 887/3, A.R.M.

Ibid.

provoque de nombreuse abstention dans l'après-midi du dimanche"¹⁶⁵. Il n'est pas étonnant donc de

voir la défaite de J. Rabemananjara dans le district, puisque les nationalistes n'osent plus aller voter l'après-midi du jour du scrutin. Seuls les pro-PADESM osent effectuer leur devoir cet après-midi, d'où l'augmentation des voix obtenues par Velonjara Pascal dans ce bureau de vote (il obtient 157 voix contre 9 voix seulement pour Rabemananjara)¹⁶⁶. De plus lors des propagandes électorales, l'administration qui soutenait Velonjara Pascal, menace ceux qui votent pour le candidat MDRM. Et comme ce qui se passe presque dans toutes les régions de Madagascar, l'administration y fournit toutes les facilités de transport et d'énormes fonds de propagande à ceux qui soutiennent la candidature de Pascal Velonjara¹⁶⁷. Enfin, au cours du dépouillement des urnes, de nombreux bureaux de vote

¹⁶² BOITEAU (P), op. cit, p. 380.

¹⁶³ Rapport du gendarme Petit, chef de Poste de Gendarmerie, sur les événements survenus à Antalaha, D. 887/3, A.R.M.

¹⁶⁴ Ibid.

¹⁶⁵ Rapport du gendarme Petit, chef de Poste de Gendarmerie, sur les événements survenus à Antalaha, D. 887/3, A.R.M.

¹⁶⁶ Résultats des élections générales 1946-1951, D. 486, A.R.M.

¹⁶⁷ BOITEAU (P), op. cit, p. 379.

annulent les bulletins de Jacques Rabemananjara, suite à la demande du comité Velonjara¹⁶⁸.

La défaite du candidat nationaliste à Antalaha est donc due aux multiples manœuvres de la part de l'administration et aux aides apportées par cette dernière à la candidature de Pascal Velonjara. Signalons que le jour du scrutin, il y a eu une manifestation: de nombreux électeurs d'Ampahana¹⁶⁹ se dirigent sur Antalaha, pour protester contre l'arrestation de leurs camarades. Mais d'après le rapport du gendarme Petit, les manifestants sont dispersés sans difficultés¹⁷⁰ après l'intervention des forces de l'ordre. Malgré cette défaite et la provocation de l'administration, la lutte du peuple malgache dans la région continue. Et il remporte la victoire aux élections provinciales de 1947.

II.- La réaffirmation de la puissance des nationalistes dans la région : LES élections provinciales du 9 février 1947

"D'après les recommandations de Brazzaville, Madagascar sera doté d'une assemblée représentative et de cinq assemblées provinciales"¹⁷¹. La date du premier tour pour les élections provinciales est fixée le 12 janvier 1947 et 09 février 1947 pour le deuxième. C'est un scrutin de liste. Et l'administration compte qu'en passant par cette voie et en s'appuyant sur le découpage de l'île, ses pressions seront suffisantes pour assurer aux candidats administratifs la majorité, plus

particulièrement

Rapport du gendarme Petit, chef de Poste de Gendarmerie, sur les événements survenus à Antalaha, D. 887/3, A.R.M.

Résultats des élections générales 1946-1951, D. 486, A.R.M.

BOITEAU (P), op. cit, p. 379.

Voir en Annexe la copie du télégramme du comité Pascal Velonjara d'Antalaha, adressée au Haut Commissaire à Tananarive (annexe IV).

C'est une localité située à une quarantaine de kilomètres au Nord de la ville d'Antalaha.

Rapport du gendarme Petit, chef de poste de Gendarmerie, le 16 novembre 1946, sur les événements survenus à Antalaha, D. 887/3. A.R.M.

RAHELISON (R), op. cit, p. 72.

¹⁶⁸ Voir en Annexe la copie du télégramme du comité Pascal Velonjara d'Antalaha, adressée au Haut Commissaire à Tananarive (annexe IV).

¹⁶⁹ C'est une localité située à une quarantaine de kilomètres au Nord de la ville d'Antalaha.

¹⁷⁰ Rapport du gendarme Petit, chef de poste de Gendarmerie, le 16 novembre 1946, sur les événements survenus à Antalaha, D. 887/3. A.R.M.

¹⁷¹ RAHELISON (R), op. cit, p. 72.

dans les provinces côtières¹⁷². Mais une fois encore, le MDRM sort victorieux. Il remporte la totalité des sièges à Tamatave et à Tananarive, la majorité à Fianarantsoa et à Tuléar. C'est seulement dans la province de Majunga que les membres du PADESM, candidats administratifs, remportent la victoire avec 10 sièges sur 18, tandis que le MDRM dispose au total de 64 sièges sur 92 dans l'ensemble des assemblées provinciales, soit les 2/3 des sièges.

Le district d'Antalaha appartient à cette époque à la province de Tamatave. Celle-ci subdivise en 4 circonscriptions¹⁷³ lors de ces élections. Et notre district se rattache à la deuxième.

A.- Une victoire incontestable

Les élections provinciales du février 1947 sont les premières à Madagascar. A Antalaha, elles sont marquées par le retour en force des nationalistes. En fait, la défaite du candidat MDRM, en l'occurrence de Rabemananjara, dans ce district lors des élections du 10 novembre 1946 est réparée. En effet, Andriananjaina, un leader dudit parti local remporte 83,93% des suffrages exprimés¹⁷⁴ lors de ce scrutin du 9 février 1947. Il gagne 48,13% des voix en plus par rapport aux élections précédentes pendant lesquelles les nationalistes n'y obtiennent que 35,85% des suffrages exprimés. Par contre, le PADESM perd 48,78% des voix en l'espace de 3 mois, car ils n'ont que 15,26%¹⁷⁵, alors qu'ils récoltent 64% des suffrages exprimés en novembre 1946. Le candidat nationaliste remporte donc une victoire écrasante à Antalaha lors de ces premières élections à l'assemblée provinciale. Or, "le corps électoral n'a pas connu un grand changement à l'époque¹⁷⁶. De plus, l'administration mène encore ses manœuvres habituelles comme nous l'avons déjà dit plus haut. Pourquoi donc cette victoire plus ou moins inattendue du MDRM? Elle est due essentiellement à la détermination des habitants d'Antalaha dans la lutte pour l'indépendance. Elle ne recule plus devant rien, malgré les multiples provocations de la part de l'autorité locale. De plus, le candidat MDRM présenté lors de ces élections est un nationaliste du crû, et qui jouit déjà d'une bonne réputation auprès de la masse populaire. De ce fait, les "Antalaens" ont une confiance totale en lui, ils n'hésitent pas à lui donner leur voix.

Au total, la population d'Antalaha réaffirme durant ce scrutin du 9 février 1947 sa constance dans ses revendications qui n'est autre que l'émancipation pure et simple de

¹⁷² BOITEAU (P), op. cit, p. 384.

¹⁷³ Première circonscription: Ambatondrazaka et Moramanga Deuxième circonscription: Antalaha, Sambava, Andapa, Maroantsetra, Mananara Troisième circonscription: Tamatave, Fénérive Est et Sainte Marie Quatrième circonscription: Andevoranto, Vatomandry et Mahanoro.

¹⁷⁴ Résultats des élections provinciales du 09 février 1947 (2^{ème} tour) dans la province de Tamatave, D. 485, A.R.M.

¹⁷⁵ Ibid.

¹⁷⁶ RAHELISON (R), op. cit, p. 72.

son pays. Ce scrutin réaffirme aussi que le district est un fief des nationalistes. Il y en est de même dans les districts voisins.

BOITEAU (P), op. cit, p. 384.

Première circonscription: Ambatondrazaka et Moramanga

Deuxième circonscription: Antalaha, Sambava, Andapa, Maroantsetra, Mananara

Troisième circonscription: Tamatave, Fénérive Est et Sainte Marie

Quatrième circonscription: Andevoranto, Vatomandry et Mahanoro.

Résultats des élections provinciales du 09 février 1947 (2^{ème} tour) dans la province de Tamatave. D. 485. A.R.M.

Ibid

RAHELISON (R), op. cit. p. 72.

B.- Résultats dans la circonscription autonome d'Antalaha

Dans la province de Tamatave, le nombre de sièges s'élève au total à 18, elle aura donc 18 conseillers provinciaux dont 5 élus dans la première circonscription, 4 dans la deuxième, 5 dans la troisième et 4 dans la quatrième¹⁷⁷. Mais les candidats du MDRM remporte la totalité des sièges dans cette province. Dans la deuxième circonscription qui regroupe rappelons-le, les districts d'Antalaha, de Sambava, de Maroantsetra et de Mananara, les voix obtenues par les perdants du PADESM ne dépassent pas 15% dans chaque district.

Les résultats dans la deuxième circonscription sont consignés dans le tableau suivant.

BUDGETS
EMPLOI
84459
146
INDEPENDANTS
PAIX
VANDIDAT
OBTENUES
DOMINIQUE (21%)
BACK
DOMINIQUE (28%)
Joseph
DOMINIQUE (21%)
Alphonse
DOMINIQUE (10%)

Source: Résultats des élections provinciales du 09 février 1947 (2^{ème} tour) dans la

¹⁷⁷ Résultats des élections provinciales du 06 février 1947 (2^{ème} tour) dans la province de Tamatave. D. 485, A.R.M.

deuxième circonscription de la province de Tamatave, D. 485, A.R.M.

D'après ce tableau, le nombre des électeurs dans cette deuxième circonscription s'élève à 10.379. Mais 3.625 personnes seulement effectuent leur devoir, soit 34,92%. Cela veut dire que la fréquentation des urnes y reste très faible. Mais quoi qu'il en soit les candidats MDRM sont tous élus, tels que Andriananjaina, Botoendry, Tsiazonangoly, et Bezandry Eugène. Ils récoltent chacun de plus de 83% des suffrages exprimés, tandis que les candidats PADESM n'obtiennent aucun siège, et que chaque candidat n'obtient en moyenne que 15% des suffrages exprimés. Ils n'ont donc pas d'élus. D'après Rahelison Raivolala, "l'insouciance, l'insuffisance de l'organisation et la carence des candidats ont causé l'échec de ce dernier" ¹⁷⁸. Les indépendantistes connaissent un échec total aussi. Ce n'est pas étonnant, parce qu'il n'existe dans la région que deux tendances très claires, la première regroupe les "indépendantistes" et la seconde unit les loyalistes ou les partisans à la cause

Résultats des élections provinciales du 06 février 1947 (2^{ème} tour) dans la province de Tamatave. D. 485, A.R.M.

RAHELISON (R), op. cit, p. 75.

coloniale ¹⁷⁹. Néanmoins, les résultats du scrutin nous montrent que c'est la première tendance qui domine, c'est-à-dire le MDRM (cf. carte page suivante).

Selon J. Tronchon, les premières élections provinciales de janvier 1947 font du MDRM le premier parti de Madagascar ¹⁸⁰. Mais c'est aussi la dernière victoire dudit parti, car l'insurrection du 29 mars le réduit au silence.

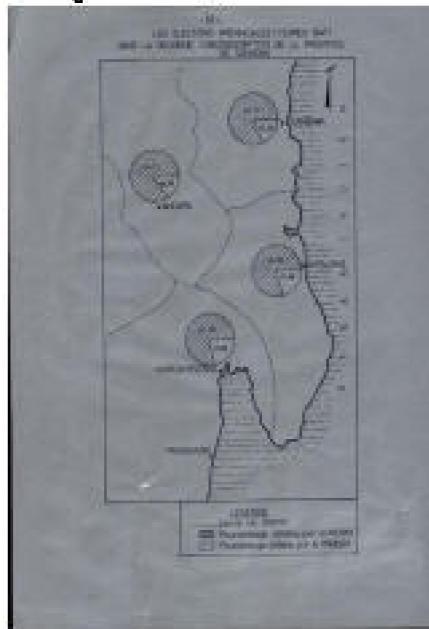
Rappelons que les autres partis politiques de l'époque comme le MSM et le PDM se limitent dans la province de Tananarive.

TRONCHON (J), *L'insurrection malgache de 1947. Essai d'interprétation historique*, Fianarantsoa, EFA, 1982, p. 21.

¹⁷⁸ RAHELISON (R), op. cit, p. 75.

¹⁷⁹ Rappelons que les autres partis politiques de l'époque comme le MSM et le PDM se limitent dans la province de Tananarive.

¹⁸⁰ TRONCHON (J), *L'insurrection malgache de 1947. Essai d'interprétation historique*, Fianarantsoa, EFA, 1982, p. 21.



Dès le début de la colonisation, les contraintes coloniales sont très fortes à Antalaha. Elles pèsent essentiellement sur la masse paysanne qui est majoritaire dans le district. De plus, cette dernière est victime des spoliations des terres par les colons, d'où le succès des mouvements de contestation, dirigés par Ralaimongo et consorts dans la région dans les années 1920. Rappelons que Ralaimongo lutte particulièrement à Antalaha contre les spoliations des terres dont sont victimes les paysans et contre l'injustice. Les mouvements connaissent une vaste ampleur au lendemain du Second Conflit mondial à cause de la rigueur de l'«effort de guerre». Désormais, les nationalistes revendiquent l'émancipation de leur pays. Et l'implantation de la section du MDRM dans le district favorise leur revendication. D'après le rapport de chef du district, 90% de la population d'Antalaha adhèrent à ce parti. Numériquement donc, les nationalistes y sont dominants. Les résultats des élections législatives et provinciales de 1945, 1946 et de 1947 attestent la force des nationalistes dans la région. Ils relèvent aussi du désir ou de la volonté des "Antalaens" de recouvrer leur indépendance. Mais le pouvoir colonial ne veut pas comprendre tout cela. Au contraire, il multiplie la répression et la provocation afin de déstabiliser les mouvements des autochtones, d'où la lutte incessante entre les deux.

**LES ACTIVITES POLITIQUES DES NATIONALISTES DANS LE DISTRICT D'ANTALAHAD' 1945 à
1951**

DEUXIEME PARTIE LUTTE ENTRE L'ADMINISTRATION ET LES NATIONALISTES DE 1946 à MARS 1947

Face à la poussée nationaliste et à la détermination de la population malgache dans la lutte pour l'indépendance au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, plus précisément, depuis la naissance du MDRM (février 1946), l'administration coloniale commence à s'inquiéter. Elle ne tarde pas à user de tous les moyens, pour freiner sinon mâter le mouvement. En septembre 1946, le ministre de la France d'Outre-mer d'alors, M. Moutet lui-même recommande à l'administration de Madagascar «de combattre le MDRM par tous les moyens»^{181 1)} Ainsi, des intimidations et des répressions des membres dudit parti se multiplient dans le pays dès 1946. A Antalaha, l'autorité locale menace les dépositaires et les lecteurs des journaux nationalistes afin d'empêcher la propagation des idées nationalistes dans le district. Elle procède aussi à plusieurs arrestations. Cependant, les autochtones se montrent audacieux, et se trouvent alors confrontés à une opposition violente des forces de l'ordre, comme ce qui se passe à Ambohitsara^{182 2)}. L'administration s'en prend particulièrement aux leaders du parti MDRM de la région afin de déstabiliser le mouvement. Mais la masse populaire continue à lutter, ne reculent

^{181 1)} Rapporté par STIBBE (P), *Justice pour les Malgaches*, Paris, édition du Seuil, 1954, p. 18

^{182 2)} C'est une localité située à une dizaine de kilomètres au Sud-Ouest de la ville d'Antalaha (région d'Ankaratra).

devant rien. En fait, elle est prête à faire face à la situation. Ainsi, lors de l'insurrection du 29 mars 1947, une tentation de soulèvement a eu lieu dans le district. Le plan d'attaque a déjà été établi. Mais l'insurrection a avorté. Les raisons sont multiples. Quoi qu'il en soit, l'ambiance politique de l'époque favorise la lutte entre l'administration et les autochtones.

(1) Rapporté par STIBBE (P), *Justice pour les Malgaches*, Paris, édition du Seuil, 1954, p. 18

(2) C'est une localité située à une dizaine de kilomètres au Sud-Ouest de la ville d'Antalaha (région d'Ankaratra).

CHAP IV : UNE AMBIANCE POLITIQUE DETERIORÉE

Dès l'avènement du Front populaire (1936–1938), les Malgaches jouissent de certaines libertés (liberté d'expression, syndicale, de réunion...). Détruite par la guerre, la libéralisation est rétablie en 1945, avec le retour de la paix. Depuis, des institutions plus démocratiques sont instaurées. Les mesures coloniales les plus impopulaires sont abolies : l'indigénat (en février 1946), le travail forcé (en avril 1946)... Cependant, certains décrets d'exceptions comme "le décret Cayla" ne sont pas encore abrogés^{183 1)}. Promulgué le 04 décembre 1930, ce dernier réprime les "actes et manœuvres de nature à provoquer la haine du gouvernement français". Il permet à l'administration de frapper arbitrairement tous ceux qui s'élèvent contre elle. A Antalaha, l'autorité locale l'utilise en 1946 pour attaquer les membres du MDRM. Les propagandistes constituent les premières victimes, car en encourageant la population à adhérer au MDRM, ils sont accusés de nourrir une haine contre le gouvernement français. En outre, lorsque les populations manifestent leur mécontentement dans la rue, elles sont taxées de "rébelles", ce qui constitue une véritable atteinte à la liberté d'expression. La diffusion des journaux nationalistes dans le district se trouve elle-même gênée par l'administration.

I- DIFFUSION NON-LIBRE DES JOURNAUX NATIONALISTES A LA VÉUILLE DE L'INSURRECTION

Dans les pays colonisés, l'après Deuxième Guerre est une période de floraison de la presse diverse^{184 2)}, grâce à la liberté d'expression qui règne à l'époque. A Madagascar, c'est la presse de tendance nationaliste qui est la plus nombreuse : « sur les quelques vingt journaux d'opinion en langue malgache qui y paraissent entre 1945 et mars 1947, trois seulement^{185 3)} prennent position contre l'évolution du statut de Madagascar vers

^{183 1)} RABEARIMANANA (L), 1980, op.cit, p. 68

^{184 2)} FATE FAYE (C), *Madagascar 1947 : les événements tragiques et leur traitement par la presse à Dakar*, *Colloque AFASPA «Madagascar 1947»*, Paris, octobre 1997, p. 142.

^{185 3)} Il s'agit le Voromahery, le Zanaboromahery et le Fifohazan(nu Tantsiraka).

l'indépendance^{186 4)}... Elle constitue un moyen de propagande très actif pour les nationalistes. Cependant vers la fin de l'année 1946, certaines contrées ont du mal à se la procurer et la lire, en particulier Antalaha, à cause de l'administration qui veut à tout prix mettre fin au succès des nationalistes dans la région. Elle n'empêche pas l'expédition des dits journaux dans le district, mais elle bloque leur

¹⁾ RABEARIMANANA (L), 1980, op.cit, p. 68

²⁾ FATE FAYE (C), Madagascar 1947 : les événements tragiques et leur traitement par la presse à Dakar, Colloque AFASPA «Madagascar 1947», Paris, octobre 1997, p. 142.

³⁾ Il s'agit le Voromahery, le Zanaboromahery et le Fifohazan(nu Tantsiraka).

⁴⁾ RABEARIMANANA (L), 1980, op. Cit, p. 79.

propagation. D'ailleurs, avant mars 1947, plusieurs moyens sont possibles pour l'envoi des journaux vers Antalaha.

A)- Les moyens de diffusion des journaux vers Antalaha

Depuis l'époque de Jean Ralaimongo, Antalaha figure parmi les villes de Madagascar où le nombre de lecteurs de journaux est très important, en particulier ceux de tendance nationaliste. L'explication est simple, «les habitants sensibilisés en profondeur aux problèmes politiques et sociaux s'intéressent particulièrement aux revendications nationalistes et lisent avec assiduités les journaux qui expriment celle-ci»^{187 1)}. En effet, entre 1945 et mars 1947, le district reçoit des journaux en provenance de différentes régions telles que Tananarive et Diégo-Suarez... Toutefois, leurs moyens de diffusion varient suivant leur lieu de publication.

1- Les journaux en provenance de Tananarive

Depuis toujours, la ville de Tananarive reste la capitale de la presse d'opinion. «Entre 1945 et 1947, sur les 21 journaux d'opinion qui paraissent à Madagascar, 4 seulement^{188 2)} sont publiés en dehors de cette ville»^{189 3)}. Néanmoins, les différents journaux publiés à Tananarive sont envoyés aux quatre coins de l'île. Il faut noter que la position centrale de cette ville en facilite la diffusion. Bon nombre d'entre eux parviennent à Antalaha, en particulier les hebdomadaires Fandrosoam-baovao, Mongo, Voromahery...^{190 4)}, en fait des journaux de différentes tendances. Mais faute de routes, ils ne peuvent être acheminés que par voie aérienne ou par voie postale ; moyens de communication facile

^{186 4)} RABEARIMANANA (L), 1980, op. Cit, p. 79.

^{187 1)} RABEARIMANANA (L), 1980, op.cit, p. 18.

^{188 2)} Il s'agit le *Akon'ny Tavaratra*, le *Fivondronana Malagasy*, le *Fifohazan'ny Tantsiraka* et en fin le *Tsimisaraka*.

^{189 3)} RABEARIMANANA (L), 1980, op. cit, p. 84.

^{190 4)} Enquête orales auprès de Bemagnera, et il ne cite que ces trois journaux.

et rapide mais exceptionnellement favorable aux journaux loyalistes mais pas à ceux de tendance nationaliste à cause de l'action de l'administration. Cette dernière bloque ces types des journaux dans les bureaux de poste même comme nous le verrons plus loin. De ce fait, le réseau postal n'est pas sûr pour les journaux nationalistes. Souvent on se contente de les confier aux "voyageurs sûrs", c'est à dire aux membres ou aux sympathisants du MDRM, qui les distribuent ensuite aux dépositaires. Mais cette pratique a complètement disparu après l'insurrection du 29 mars, car les voyageurs n'acceptent plus de le faire, de peur d'être arrêtés par l'administration. Mise à part Tananarive, le district reçoit des journaux en provenance des autres villes, notamment celle de Diégo-Suarez.

(1) RABEARIMANANA (L), 1980, op.cit, p. 18.

(2) Il s'agit le Akon'ny Tavaratra, le Fivondronana Malagasy, le Fifohazan'ny Tantsiraka et enfin le Tsimisaraka.

(3) RABEARIMANANA (L), 1980, op. cit, p. 84.

(4) Enquête orales auprès de Bemagnera, et il ne cite que ces trois journaux.

2/ - Le cas des journaux de Diégo-Suarez

Grand foyer du nationalisme depuis les années 1920, Diégo-Suarez fait paraître aussi des journaux jusqu'en 1947. Entre 1945 et mars 1947, cette ville publie le Akon'ny Tavaratra(l'Echo des gens du Nord), le Fivondronana Malagasy (l'Union des Malgaches) et enfin le Tsimisaraka(Qui ne sépare pas). Les deux premiers défendent les causes nationalistes, tandis que le troisième, appartenant au PADESM défend les causes coloniales. Contrairement aux journaux de Tananarive, la diffusion dans toute l'île des journaux de Diégo-Suarez est plus malaisée vue la position excentrique de la ville et aussi et surtout l'état des routes et la difficulté des moyens de transport. Toutefois les journaux nationalistes, telles que le Akon'ny Tavaratra et Fivondronana Malagasy connaissent un succès dans les régions environnantes. Antalaha figure parmi les principales zones de diffusion grâce aux transporteurs. D'ailleurs "les chauffeurs de taxi – brousse et les camionneurs constituent les agents de diffusion les plus sûres pour les journaux nationalistes ^{191 1)}". Et ce sont eux aussi qui assurent leur distribution auprès des dépositaires. Signalons que le Akon'ny Tavaratra se vend sans trop de difficulté dans notre zone d'étude, d'après notre informateur. C'est donc le "journal préféré" des "Antalaens" à cette époque. La principale raison, c'est que, il publie souvent des articles concernant le district. Dans le n° 20 du 24 août 1946 par exemple on peut lire l'article sur le «Fotoam-pivavahana natokanaho an'ny tanindrazana taoAntalaha », qui relate le programme du MDRM du district durant la journée de deuil du 06 août 1946 ^{192 2)}. Il en est de même pour le n° 21 du 31 août 1946, avec son article intitulé : «Fandraisana ny député Ravoahangy tetoAntalaha», qui montre l'enthousiasme des habitants du district lors du passage dudit député ^{193 3)}. Même si on ne cite que ces deux exemples, on peut

^{191 1)} RABEARIMANANA (L), 1980, op. cit, p. 104

^{192 2)} Enquête Orales auprès de Bemagnera.

déduire que ce journal publie tous les événements qui se déroulent dans notre zone d'étude d'où son succès dans la région. Signalons que même les paysans lisent les journaux dans notre zone d'étude^{194 4)}.

Bref, les «Antalaens» s'intéressent aux nouvelles du pays en général, et à celles de leur district en particulier. Cela favorise le succès des nationalistes dans la région, parce que les gens sont suffisamment informés et mobilisés. Devant cette situation, les autorités locales ne tardent pas à entraver la diffusion des journaux nationalistes dans le district.

- (1) RABEARIMANANA (L), 1980, op. cit, p. 104
- (2) Enquête Orales auprès de Bemagnera.
- (3) Voir en annexe l'intégralité du texte.
- (4) Enquêtes orales auprès de Bemagnera.

B)- Les manœuvres de l'administration

Plusieurs facteurs empêchent la diffusion nationale des journaux à Madagascar au lendemain de la Seconde Guerre : diminution du pouvoir d'achat, faiblesse du taux d'alphabétisation... Toutefois, pour les journaux nationalistes, c'est le facteur politique, plus précisément l'action de l'Etat qui constitue le principal obstacle à la diffusion, surtout dans les régions éloignées de la capitale, car plus on s'en éloigne, plus l'intervention de l'Etat se fait intense. Ainsi, à Antalaha, entre 1946 et mars 1947, l'autorité locale intimide les dépositaires et les lecteurs de journaux nationalistes. Elle arrive même à recourir à des actes de sabotages à la Poste. Mais les actes des intimidations sont les plus fréquents.

1°/ Intimidation des dépositaires et des lecteurs des journaux nationalistes.

Pour réduire la diffusion de la presse à tendance nationaliste, l'administration coloniale frappe les dépositaires et les lecteurs dès le début de l'année 1946. Elle ne les poursuit pas en justice, mais elle les terrorise, dans le but de les décourager. Elle emploie pour cela plusieurs méthodes. Dans notre zone d'études, selon un témoin^{195 1)}, l'administration utilise les forces de l'ordre. En effet, les policiers circulent dans les quartiers et menacent ceux qui vendent la presse pro-MDRM ou la presse nationaliste (comme ny Fivondronana Malagasy, Mongo, Ny Fireneko, Akon'ny Tavaratra...) ; ils disent entre autre que «personne n'accepte plus de vendre cette presse, vous devez aussi refuser ces journaux, sinon tant pis pour vous»^{196 2)}. De nombreux dépositaires prennent peur et la plupart abandonnent purement et simplement la vente de ladite presse.

^{193 3)} Voir en annexe l'intégralité du texte.

^{194 4)} Enquêtes orales auprès de Bemagnera.

^{195 1)} Enquêtes Orales auprès de Barinivorazana.

^{196 2)} Enquêtes Orales auprès de Mandrara Théophile.

Certains d'entre eux sont même convoqués au commissariat de police et subissent des vérifications fiscales.... Mais après avoir répondu à quelques questions sur leur origine géographique ou leur tendance politique par exemple, ils sont libérés. Toutefois, s'ils continuent à vendre les journaux nationalistes, ils risquent le retrait de leur licence ou la fermeture de leur point de vente. Aussi, n'est-il pas étonnant d'apprendre que seuls les membres du MDRM, prêts à toute éventualité, osent et acceptent de vendre cette presse dans le district dès la fin de l'année 1946 et au début de l'année 1947^{197 3)}. En effet, dans le centre ville c'est le Président du MDRM, Laikofoka Flaubert lui-même qui se fait le dépositaire-vendeur desdits journaux.

- (1) Enquêtes Orales auprès de Barinivorazana.
- (2) Enquêtes Orales auprès de Mandrara Théophile.
- (3) Enquêtes Orales auprès de Bemagnera.

Quant aux agents de propagande, eux assurent leur diffusion dans les campagnes. D'ailleurs, les présidents de la cellule du MDRM qui viennent assister à la «conférence du Président» chaque premier samedi du mois, en apportent toujours dans leur village respectif quelques exemplaires. Ainsi, grâce à la bonne volonté de certains membres du MDRM, la presse nationaliste se vend partout dans le district jusqu'en mars 1947^{198 1)} malgré les manœuvres de l'administration. Néanmoins, il est probable que le nombre d'exemplaires vendus soit peu nombreux, vu les intimidations faites par l'autorité locale. Aussi, lorsqu'un garde indigène voit quelqu'un acheter ou porter des journaux nationalistes, il va lui faire subir des vérifications fiscales. De ce fait, l'immense majorité des gens se contentent tout simplement de la lecture collective dans le bureau du MDRM. Rappelons que les impôts augmentent depuis la guerre, par conséquent la majorité des autochtones ne peut plus les payer. Les abonnés se font rares, de peur d'être repérés par l'Etat. Malgré tout, les autochtones sont informés de nouvelles parues dans les journaux nationalistes, du moins les plus importantes grâce surtout à l'existence d'une lecture collective dans le district. En voyant cela, l'administration locale bloque à la Poste les journaux qu'elle juge dangereux.

2°/ Sabotage à la Poste

Pour certaines régions, l'envoi des journaux par voie postale est inévitable : soit parce qu'elles sont loin, soit parce qu'elles sont enclavées. Pourtant, par cette voie, la presse nationaliste est souvent victime des actes de sabotages de l'administration surtout à partir de 1946, «l'âge d'or du MDRM».

«Les premiers numéros du Akon'ny Tavaratra qui ont été expédiés dans la région de Majunga, Fianarantsoa et Tuléar par exemple sont tous retournés chez le directeur politique avec la mention : retour à l'envoyeur»^{199 2)}. Cela prouve à quel point l'Etat colonial veut empêcher la diffusion des idées véhiculées par la presse nationaliste, dans

^{197 3)} Enquêtes Orales auprès de Bemagnera.

^{198 1)} Après l'éclatement de l'insurrection du 29 mars 1947, la situation est complètement changée, car la majorité des membres du MDRM sont arrêtés à ce moment là.

le but de freiner le succès des opposants. A Antalaha, les agents de la Poste osent même bloquer les paquets de ladite presse dans leur bureau sur ordre de l'autorité locale, au lieu de les distribuer. Au bout d'une ou deux semaines, ils les brûlent purement et simplement ou bien les retournent à l'envoyeur^{200 3)}. Cela nous laisse penser que beaucoup de numéros de cette presse ne parviennent même pas à leurs destinataires. Mais cela ne diminue en rien la force des nationalistes dans le district.

(1) Après l'éclatement de l'insurrection du 29 mars 1947, la situation est complètement changée, car la majorité des membres du MDRM sont arrêtés à ce moment là.

(2) RABEARIMANANA (L), 1980, Op. cit, p. 113 (note n°2)

(3) Enquête orale auprès de Michel Totohely.

Mis à part les entraves à la diffusion des journaux nationalistes, le pouvoir en place procède aussi à des nombreuses arrestations qui provoquent des agitations quasi permanentes dans le pays.

II- LES MULTIPLES ARRESTATIONS EN 1946 ET LEUR CONSEQUENCE

De 1946 à mars 1947, l'ambiance politique est très tendue à Madagascar, car pour freiner le raz de marée nationaliste, l'Etat arrête un peu partout dans l'île, les membres du MDRM, en particulier les responsables et les propagandistes. Cela suscite l'indignation de la population et provoque de multiples accrochages. Le 27 novembre 1946 par exemple, dans le district d'Ifanadiana, province de Fianarantsoa, un affrontement a lieu entre 8 jeunes gens et les gendarmes qui viennent de capturer le responsable locale du MDRM, M Radaorson^{201 1)}.

A Marolambo aussi, plus précisément à Ampasinambo, province de Tamatave, un accrochage s'est produit entre les villageois qui veulent annuler l'accusation portée sur le dénommé Lenivo (à cause de la pratique de tavy) et les forces de l'ordre, le 1^{er} février 1947^{202 2)}. A Sabotsy Namehana (à Tananarive), les Malgaches bravent les miliciens sénégalais qui veulent arrêter un membre du MDRM...En fait, l'agitation règne dans toute l'île. A Antalaha, l'agitation s'avère encore plus active. En effet, au mois de mai 1946, une tentative de «rébellion» s'est produite dans le village d'Ambohitsara située à une dizaine de km au Sud-Ouest de la ville d'Antalaha, après l'arrestation d'un notable, membre du MDRM dans cette localité.

^{199 2)} RABEARIMANANA (L), 1980, Op. cit, p. 113 (note n°2)

^{200 3)} Enquête orale auprès de Michel Totohely.

^{201 1)} BOITEAU (P), 1958, Op.cit, p. 380-381.

^{202 2)} Cf. ZANABOLA (R), op.cit, p. 100-101.

A)- La tentative de «rébellion» à Ambohitsara (mai 1946) ou l'affaire

Rajaonarivony Philippe.

En mai 1946, une vingtaine de personnes est arrêtée à Ambohitsara. Elles sont accusées de tentative de «rébellion». S'agit-il d'une «rébellion» ou d'un mouvement de contestation ?

(1) BOITEAU (P), 1958, Op.cit, p. 380-381.

(2) Cf. ZANABOLA (R), op.cit, p. 100-101.



1/. L'origine de cette affaire

Le 20 mai 1946, le député Raseta entreprend une tournée de propagande dans le district d'Antalaha^{203 1)} pour y créer une section du MDRM. Etant donné la difficulté de communication due au mauvais état de la route et à l'éloignement du district, les décrets supprimant le régime de l'indigénat et du travail forcé y sont encore inconnus ; les autochtones continuent alors à accomplir les corvées chez les colons ou dans les travaux publics. Mais après ce passage de Raseta et surtout à cause de son discours touchant spécialement l'abolition du travail forcé sur tout le territoire de Madagascar, la situation va être bouleversée. Le lendemain même, tous les requis rentrent chez eux. Aussi à Andrakaraka^{204 2)}, les 120 hommes réquisitionnés pour la construction de la route reliant le district d'Antalaha à celui de Maroantsetra abandonnent leurs bourigines et leurs angady sur le chantier et s'en vont en chantant^{205 3)}. Ceux qui travaillent dans les

^{203 1)} Journal Ny Rariny (La Justice) du mardi 11 février 1947.

^{204 2)} C'est une localité située aux environs de 7km au sud-ouest de la ville d'Antalaha (région d'Ankavia). Voir carte à la page précédente.

concessions des colons quittent aussi leurs patrons. En effet, un colon appelé Roche, exploitant deux propriétés aux environs d'Ambohitsara constate 45 défections dans les seules journées du 25 et du 26 mai 1946. Les contractuels demandent la restitution de leur carte et le règlement de leur compte^{206 4)} en vue de quitter définitivement leur employeur. Pour Roche, cette veilleté de départ massif est due à la fois au discours de Rasetra et surtout aux commentaires qu'en fait Rajaonarivony Philippe qui explique aux habitants d'Ambohitsara les nouveaux droits de citoyens après le passage de Rasetra. Ainsi, le 27 mai, Monsieur Roche dépose une plainte contre Rajaonarivony Philippe, pour entrave à la liberté de travail et propos subversifs. Le 28 mai, Monsieur Chevanton, administrateur chef du district, se rend sur place, et après une enquête sommaire sur le lieu, procède à l'arrestation de l'accusé. Les habitants se rassemblent aussitôt et décident de descendre à Antalaha pour demander la libération de leur camarade au chef de district. D'après le gendarme Petit, ils sont environ une centaine^{207 5)}, c'est à dire presque la totalité des hommes du village. Alors, le bruit circule rapidement dans la ville qu'ils vont aller tuer le chef du district et les Vazaha. Les forces de l'ordre surviennent alors et encerclent les manifestants. Un violent affrontement éclate. Puisque les villageois marchent toujours avec des sagaies ou des bourigines (c'est leur habitude), les forces de l'ordre sont obligées de se replier. C'est en quelque sorte une victoire pour les habitants d'Ambohitsara qui se dépêchent de rebrousser chemin, de peur d'être attaqués de nouveau. On ne compte aucun mort durant

(1) Journal Ny Rariny (La Justice) du mardi 11 février 1947.

(2) C'est une localité située aux environs de 7km au sud-ouest de la ville d'Antalaha (région d'Ankavia). Voir carte à la page précédente.

(3) Enquêtes orales auprès de Jaosema Alphonse, voir en annexe VII la Chanson.

(4) Lettres du Gendarme Petit, le 04 juillet 1946. D. 887 / 3. ARM

(5) Ibid

l'affrontement mais beaucoup sont blessés aussi bien du côté du *fokonolona* que celui des forces de l'ordre^{208 1)}. Pourtant quelques jours après, une arrestation massive a lieu dans le village d'Ambohitsara. Les victimes sont accusées de rebellions, mais en réalité c'est un mouvement de contestation, l'autorité veut donc se venger les manifestants.

2/ L'autorité locale et les arrestations nombreuses

Pour l'administration, les habitants d'Ambohitsara ont l'intention de tuer le Chef du district et les *Vazaha*. Elle qualifie leur acte de tentative de «rébellion». De ce fait, le lendemain,

205 3) Enquêtes orales auprès de Jaosema Alphonse, voir en annexe VII la Chanson.

206 4) Lettres du Gendarme Petit, le 04 juillet 1946. D. 887 / 3. ARM

207 5) Ibid

208 1) Témoignage de Jaosema Alphonse

l'autorité entreprend une enquête sur les lieux, demande le nom des instigateurs de la manifestation et des participants,²² individus dont les noms suivants sont alors arrêtés et placés sous mandat de dépôt^{209 2)}:

- 1- Dady 12- Jaomakoa
- 2- Razarazafy 13- Toto
- 3- Faralahy 14- Razafindrakoto
- 4- Risika 15- Mariaka
- 5- Daniel 16- Mazavamila
- 6- Botomahitsy 17- Safiona
- 7- Jaovazaha 18- Rafaralahy
- 9- Bezandry 19- Soja
- 10- Ravelson 20- Mita
- 11- Belahady 21- Velo
- 22- Biby

Parmi les 22 victimes de l'arrestation arbitraire à Ambohitsara, il existe au moins 4 Merina tels que Razarazafy, qui est considéré par l'administration comme l'instigateur des manifestations^{210 3)}, Ravelson, Rafaralahy, Razafindrabe... L'Etat cible donc les Tananariviens à l'époque c'est-à-dire bien avant l'implantation du MDRM dans la région. Selon le rapport du gendarme Petit, «ces événements survenus en mai 1946 à Ambohitsara sont la conséquence des manœuvres de la colonie Hova»^{211 4)}. Il veut donc faire endosser la responsabilité de cette affaire aux Hova c'est à dire aux gens originaire de Tananarive. Or en réalité, c'est un mouvement de

- 1) Témoignage de Jaosema Alphonse
- (2) Lettre du gendarme Petit, le 04 juillet 1946, D-887/3, ARM.
- (3) Ibid.
- (4) Rapport du gendarme Petit, le 26 novembre 1946, D.887/3, ARM

contestation générale de tous les habitants du village contre l'arrestation de leur ami et les méfaits du régime en place. Cela traduit la méfiance de l'administration locale vis à vis de gens originaires de Tananarive, capitale de l'anticolonialisme depuis les années 1910. Elle est persuadée que l'influence des Tananariviens est telle que les autochtones osent se dresser contre le Fanjakana. C'est pour cette raison qu'elle s'en prend à eux à chaque occasion. D'ailleurs ces arrestations massives constituent en quelque sorte une vengeance et aussi une démonstration de force de la part de l'administration, dans le but de freiner toutes manifestations. Elle aurait pu appréhender beaucoup plus de gens mais

^{209 2)} Lettre du gendarme Petit, le 04 juillet 1946, D-887/3, ARM.

^{210 3)} Ibid.

^{211 4)} Rapport du gendarme Petit, le 26 novembre 1946, D.887/3, ARM

certains se sont enfuis dans la forêt^{212 1)}. Cette nouvelle se répand dans l'ensemble du district, suscitent le mécontentement des «antalaens» envers le pouvoir en place. De nombreuses personnes s'en souviennent encore actuellement. D'ailleurs, le procès de cette affaire est très célèbre comme nous le verrons plus loin.

Notons toutefois, qu'à partir de l'implantation du MDRM dans le district (juin 1946), l'administration attaque non pas le Hova mais plutôt les leaders du MDRM, car elle voit que des originaires d'Antalaha ou des districts voisins font partie des leaders dudit parti. Elle emprisonne beaucoup d'entre eux et les condamne à de lourdes peines, plus particulièrement les agents de propagande qui s'efforcent de recruter la totalité de la population du district au mouvement nationaliste.

B] Des propagandistes victimes de la répression coloniale

«Hommes-clés de l'épanouissement socio-géographique du MDRM, les agents de propagande sont de véritables «missionnaires» qui prêchent partout «un évangile» de la liberté et de l'indépendance»^{213 2)}. Ils se déplacent de village en village, tenant un *kabary*, distribuant ou vendant des journaux nationalistes, expliquant leur contenu afin de convaincre la population. En général, ils atteignent leur but : ils arrivent à recruter le maximum d'adhérents aux mouvements nationalistes. Ceux d'Antalaha obtiennent des résultats sensibles. Cela est attesté par l'implantation rapide de la cellule du MDRM dans presque tous les villages du district et l'adhésion en masse de la population jusqu'à 90%. Par conséquent, les tenants du pouvoir sont mécontents. Aussi accusent-ils les propagandistes nationalistes de faire des *kabary* subversifs et de provoquer la haine envers le gouvernement français. Ils procèdent alors à des arrestations. Ils arrêtent même le secrétaire général de la section du MDRM du district, Jaozandry Joseph.

(1) Enquêtes Orales auprès de Jaosema Alphonse.

(2) LAHINIRIKO (D.A.), op. cit., p.98

1/ L'arrestation et la condamnation du secrétaire général du MDRM d'Antalaha (novembre 1946)

Le secrétaire général de la section du MDRM d'Antalaha, Jaozandry Joseph, né le 15 mai 1913 à Antsahanoro, fils de Beson et de Augustine Feno, planteur, lettré en français, est un Gouverneur de la Circonscription Autonome d'Antalaha, d'après son fils Jaozandry Philippe^{214 1)}. Il est parmi les membres fondateurs de la section du MDRM du district. De ce fait, c'est un fervent propagandiste et un actif recruteur. Il sillonne les villages du district mais «il est plus spécialement chargé du canton d'Antsambalahy^{215 2)}», c'est-à-dire la

^{212 1)} Enquêtes Orales auprès de Jaosema Alphonse.

^{213 2)} LAHINIRIKO (D.A.), op. cit., p.98

^{214 1)} Cf annexe VIII : Témoignage de Jaozandry Philippe.

^{215 2)} Déposition de témoin de Jaozandry Joseph, D. 887/3. ARM

région d'Ankavanana : Valambagnina, Marokosa, Antsahanoro, Antonteraka, Sarahandrano, Andranofotsy, Antsambalahy^{216 3)}. Etant originaire de la région, puisque né à Antsahanoro, il n'est pas difficile pour lui de convaincre les gens. De plus, il bénéficie de l'aide des jeunes Catholiques ou Tanora Katolika (en abrégé T.K.) de la région dont il est le Chef à Antsahanoro^{217 4)}. Son principal outil de propagande c'est le kabary ankalamanjana^{218 5)} ou discours en plein air : sur le terrain de foot-ball, sur la place du marché ... afin que tout le monde puisse l'entendre et puisse l'assister sans hésitation ni crainte.

Dans ses discours, Jaozandry invite ses auditeurs à adhérer au MDRM, après avoir créé la cellule du MDRM. Dans ce domaine, il est certain qu'il utilise les tactiques de tous les propagandistes dans le milieu rural, c'est-à-dire : «insister plus sur les exactions, les différentes oppressions et institutions arbitraires ainsi que le caractère abusif et injuste du système colonial dont la solution n'est autre que l'adhésion au MDRM»^{219 6 220)} Il en résulte un véritable «boum d'adhésion» vu la forte contrainte dont sont victime les populations autochtones à cause de la présence intense des colons

L'Ankavanana devient le fief par excellence de mouvement nationaliste en 1946. Jaozandry connaît donc un succès incontestable. Face à cette situation, l'administration envoie deux gendarmes à Antsahanoro, le 25 novembre 1946, pour l'appréhender. Il est accusé de provoquer à la haine du gouvernement français puis est placé sous mandat de dépôt le même

- (1) Cf annexe VIII : Témoignage de Jaozandry Philippe.
- (2) Déposition de témoin de Jaozandry Joseph, D. 887/3. ARM
- (3) Cf. carte
- (4) Enquêtes orales auprès de Ilaizoma Emmanuel d'Antsahanoro
- (5) Déposition de témoin de Jaozandry Joseph, D. 887/3. ARM
- (6) LAHINIRIKO (D.A), op. cit, p 87

(1) jour. Le 30 décembre 1946, il adresse une lettre de demande de la liberté provisoire au Juge

d'instruction d'Antalaha dont voici le contenu :

Monsieur le Juge,

J'ai l'honneur de solliciter votre haute bienveillance la jouissance de liberté provisoire à charge de me représenter à la réquisition de la justice, conformément à l'article 113 du

^{216 3)} Cf. carte

^{217 4)} Enquêtes orales auprès de Ilaizoma Emmanuel d'Antsahanoro

^{218 5)} Déposition de témoin de Jaozandry Joseph, D. 887/3. ARM

^{219 6)} LAHINIRIKO (D.A), op. cit, p 87

220

code d'Instruction criminelle, en attendant l'instruction de mon dossier^{221 2)}.

Mais sa demande est rejetée par l'officier du Ministère Public, Guy Broise, vu d'après lui, la mise en liberté de l'inculpé, risque de nuire à la manifestation de la vérité⁽³⁾. En réalité, il ne veut pas libérer Jaozandry, pour l'empêcher de poursuivre ses activités. Jugé le 21 avril 1948, ce secrétaire général du MDRM d'Antalahah est condamné à 5 ans d'emprisonnement, 10 ans d'interdiction de séjour et 10 ans de privation des droits prévus dans l'article 42 du Code pénal⁽⁴⁾, malgré la défense de maître Ravailler, avocat mandaté par le bureau central du MDRM d'Antananarivo. Ce jugement est confirmé par l'arrêt de la cour d'appel en date du 29 juillet 1948⁽⁵⁾. Il est donc en prison lorsque l'insurrection du 29 mars 1947 éclate. Cependant il n'est pas la seule victime d'arrestation arbitraire dans le district en 1946.

2/ Le cas des autres propagandistes :

Pour attirer le plus grand nombre de gens possible, les propagandistes usent de tous les moyens. Cependant, le pouvoir en place est sur ses gardes : le moindre geste lui donne l'occasion de les jeter en prison.

Rakotoasivelo Jean Baptiste dit Rakotobedaka, trésorier de la cellule du MDRM d'Antsambalahy par exemple, fait très rarement de kabary. Mais il passe de maison en maison et demande à chacun s'il est pour l'administration française ou pour Raset⁽⁶⁾. Si la personne interrogée répond qu'elle est pour Raset, il lui demande de verser 20F à titre d'adhésion au MDRM. Dans le cas contraire, Rakotoasivelo essaie de la faire changer d'avis en lui disant entre autres qu'elle a intérêt à être partisan de Raset, car le mouvement tend vers la liberté de Madagascar^{222 7)}. Il est aidé dans cette tâche par Rajojo, Rakalo et Rakoto Fidèle. En octobre 1946,

- (1) Déposition de témoins de Jaozandry Joseph, D.887/3,ARM.
- (2) Procédure contre Jaozandry Joseph (Antalahah 1946-1947), D.887/3, ARM
- (3) Procédure contre Rakotoarivelo, Jaozandry Joseph, Rakoto Fidel, Rajojo George, Rakalo (Refus de la mise en liberté provisoire), D.887/3, ARM.
- (4) Extrait des minutes du Greffier de la Justice de Paix, à Compétence Etendue d'Antalahah, D.887/3, ARM.
- (5) Procédure contre Jaozandry Joseph, D.887/3, ARM.
- (6) Déposition de deux plaignants Acharany Ali et Rasamizafy, D.887/3, ARM
- (7) Ibid

^{221 1)} Déposition de témoins de Jaozandry Joseph, D.887/3,ARM. ⁽²⁾ Procédure contre Jaozandry Joseph (Antalahah 1946-1947), D.887/3, ARM ⁽³⁾ Procédure contre Rakotoarivelo, Jaozandry Joseph, Rakoto Fidel, Rajojo George, Rakalo (Refus de la mise en liberté provisoire), D.887/3, ARM. ⁽⁴⁾ Extrait des minutes du Greffier de la Justice de Paix, à Compétence Etendue d'Antalahah, D.887/3, ARM. ⁽⁵⁾ Procédure contre Jaozandry Joseph, D.887/3, ARM. ⁽⁶⁾ Déposition de deux plaignants Acharany Ali et Rasamizafy, D.887/3, ARM

^{222 7)} Ibid

le chef de district Monsieur le Chevanton, est mis au courant de leur activité ²²³ 1). Pour lui, il s'agit d'agissements subversifs. De ce fait, le 16 novembre, il arrête Rakotoasivelo Jean Baptiste et ses trois amis et les place sous mandat de dépôt le même jour sous l'inculpation d'escroquerie et d'incitation à la haine envers le gouvernement français ²²⁴ 2), comme pour Jaozandry Joseph, leur demande de mise en liberté provisoire est rejetée ²²⁵ 3). Il ne bénéficie pas non plus de liberté provisoire. Jugé par le tribunal correctionnel d'Antalaha, le 21 avril 1948, Rakotoasivelo Jean Baptiste dit Rakotobedaka est condamné à 5 ans d'emprisonnement, 10 ans d'interdiction de séjour et 10 ans de privation des droits d'énumérés dans l'article 42 du code Pénal ²²⁶ 4). Cela nous laisse penser qu'à l'époque une répression rigoureuse règne dans la région d'Antalaha.

Velomanana, un propagandiste dans la région d'Ankavia fait partie des victimes. Il ne fait pas non plus de kabary, mais il préfère plutôt aborder chaque individu séparément et leur dire entre autres : «adhère au MDRM... plus le parti aura de membres, plus nous serons forts, étant plus forts que les Français nous nous libérerons facilement ²²⁷ 5) ». Il appelle donc les Malgaches à s'unir au sein du MDRM afin d'obtenir l'émancipation de leur pays, car l'union fait la force. Cependant par cette démarche, il est accusé d'anti-français. Le 12 novembre 1946, il est arrêté et placé sous mandat de dépôt le même jour. Jugé le 9 septembre 1947 par le tribunal correctionnel d'Antalaha, il est condamné à 3 ans d'emprisonnement, 5 ans d'interdiction de séjour, 5 ans de privation de droits civiques ²²⁸ 6).

Même si nous ne citons que ces quelques exemples, nous pouvons déduire que la pression politique et judiciaire règne dans le district d'Antalaha avant même l'insurrection du 29 mars 1947. Cette situation déplaît aux autochtones. Il en résulte une solidarité puissante entre eux face aux adversaires communs constitués par les autorités coloniales et leurs collaborateurs. Cela se voit lors du tribunal de l'affaire de Rajaonarivony et consorts.

(1) Lettre de l'officier du Ministère Public, près de la Justice de Paix à Compétence Étendue d'Antalaha, le 25 août 1947, D.887/3, ARM.

223 1) Lettre de l'officier du Ministère Public, près de la Justice de Paix à Compétence Étendue d'Antalaha, le 25 août 1947, D.887/3, ARM.

224 2) Extrait de registre d'écrou des prévenues de Justice de Paix à Compétence Étendue d'Antalaha, D.887/3, ARM.

225 3) Voir en annexe le texte (annexe IX).

226 4) Extrait des minutes, du Greffe de la Justice de Paix à Compétence Étendue d'Antaha, D.887/3, ARM.

227 5) Lettre de l'officier du Ministère Public, près de la Justice de Paix à Compétence Étendue d'Antalaha, le 08 septembre 1947, D.887/3, ARM.

228 6) Lettre de l'officier du Ministère Public, près de la Justice de Paix à Compétence Étendue d'Antalaha, le 17 septembre 1947, D.887/3, ARM.

- (2) Extrait de registre d'écrou des prévenues de Justice de Paix à Compétence Étendue d'Antalaha, D.887/3, ARM.
- (3) Voir en annexe le texte (annexe IX).
- (4) Extrait des minutes, du Greffe de la Justice de Paix à Compétence Étendue d'Antaha, D.887/3, ARM.
- (5) Lettre de l'officier du Ministère Public, près de la Justice de Paix à Compétence Étendue d'Antalaha, le 08 septembre 1947, D.887/3, ARM.
- (6) Lettre de l'officier du Ministère Public, près de la Justice de Paix à Compétence Étendue d'Antalaha, le 17 septembre 1947, D.887/3, ARM.

C)- Le procès de l'affaire Rajaonarivony Phillippe et le renforcement

du Fitiavan-tanindrazana

Arrêtés, dans le courant du mois de mai 1946, Rajaonarivony Philippe et consort ne sont jugés qu'en janvier 1947. Le jugement de cette affaire intéresse les «Antalaens» et la vie politique du district.

1/ - Un tribunal d'exception

Le 25 janvier 1947, a lieu un grand procès au tribunal de Première Instance à Compétence limitée à Antalaha : le procès de l'affaire Rajaonarivony Philippe et consorts ou l'affaire de tentative de «rébellion» à Ambohitsara. C'est un tribunal correctionnel. Très tôt le matin, la cour du Palais de justice est déjà pleine de monde. «C'est la première fois que la ville d'Antalaha a rassemblé autant de monde : même les habitants de Sambava se sont déplacés pour assister à ce procès des innocents qui n'ont ni volé ni assassiné qui que soit, mais qui sont tout simplement victimes d'inculpation injuste à cause de leur patriotisme» (traduction libre)^{229 1)}. Ils ont pour avocat Maître Ravailler mandaté par le MDRM d'Antananarivo. Tout le monde attend avec impatience l'ouverture du procès. Dans l'ensemble, les gens sont venus pour soutenir leurs compatriotes. «Vers 10 heures l'audience est ouverte, la salle est comble, beaucoup des gens attendent à l'extérieur, mais le silence est gardé» (traduction libre)^{230 2)}. Rappelons que Rajaonarivony Philippe est accusé d'avoir prononcé un discours anti-français ou de provocation à la haine du gouvernement français. Et ses amis qui contestent son arrestation sont inculpés de tentative de «rébellion» parce qu'ils ont apporté des bourigines et des sagaies lors de la manifestation. Lors de l'enquête des gendarmes, beaucoup de témoins ont accepté des accusations. Mais au cours de leur interrogatoire au tribunal, ces derniers disent que les accusés ne sont pas coupables. Ils nient leur déclaration antérieure. Certains d'entre eux avouent même que les gendarmes les ont obligés à apposer leur signature ou leur empreinte digitale (traduction libre)^{231 3)}. L'assistance murmure^{232 4)} Le désordre règne

^{229 1)} Journal Ny Rariny (La Justice) du mardi 11 février 1947.

^{230 2)} Ibid.

^{231 3)} Ibid.

donc dans la salle. En colère, les gens veulent intervenir. En fait, ils veulent obliger le Président du Tribunal à libérer immédiatement les accusés. Néanmoins, l'avocat, Maître Ravailler prend rapidement la parole et s'adresse au Président du tribunal en ces termes : «il est clair que faute de preuves nous n'avons aucune

(1) Journal Ny Rariny (La Justice) du mardi 11 février 1947.

(2) Ibid.

(3) Ibid.

(4) Enquêtes orales auprès de Barinivorazana

raison d'inculper les accusés, aucun témoin ne tient sa parole, aussi devons-nous purement et simplement les acquitter» (traduction libre)^{233 1)}. Ces mots sont destinés à défendre ses clients et à calmer l'assistance. Son intervention rétablit l'ordre dans la salle. Ensuite il ajoute que «le fait d'avoir porter des sagaies ou des bourigines dans le but d'assassiner le Chef du District est totalement faux, car ce sont pour eux des outils de travail non pas des armes.... En ce qui concerne le discours, dit-il, les témoins affirment qu'il n'était nullement anti-français. Rajaonarivony Philippe s'est contenté d'expliquer aux gens que les réquisitions et le travail forcé étaient abrogés d'après le discours de Raseta en date du 20 mai 1946. Mais les membres du Padesm l'a transformé en insinuant qu'il critiquait le gouvernement. L'administration n'hésite pas à mettre les gens désignés en prison»^{234 2)}. Ces explications de Maître Ravailler, ainsi que celles des témoins révèlent les méfaits du régime en place. D'après le Journal, Ny Rariny-(La Justice), même le Président du Tribunal ne s'attendait pas à la situation. Il approuve alors la répression infligée par l'administration locale. Mais le procès s'arrête là, la sentence n'est proclamée que le 4 février 1947, soit 10 jours après. Quoi qu'il en soit, ce procès du 25 janvier 1947 a des impacts sur la vie politique du district d'Antalaha, car il renforce le nationalisme des «Antalaens».

2/ Un nationalisme renforcé

Pour les Malgaches, plus précisément pour les «Antalaens», le procès de l'affaire Rajaonarivony Philippe et consorts est intéressant. D'abord, ils en concluent que la patrie est sacrée et que la vérité ne meurt jamais ou reste, littéralement : masina ny tanindrazana ary ny marina tsy mbamaty^{235 3)}. Les Malgaches reconnaissent donc la valeur de leur patrie. Cela nous laisse penser que, ce procès renforce leur courage et les incite à poursuivre la lutte contre le régime en place. Ils deviennent sensibles aux problèmes nationaux, et ils espèrent qu'un jour leur pays deviendra libre.

De plus, le verdict du procès leur montre l'arbitraire de l'administration, car malgré les

232 4) Enquêtes orales auprès de Barinivorazana.

233 1) Journal Ny Rariny – (La justice) du Mardi 11 Février 1947.

234 2) Ibid.

235 3) Ibid

événements du dernier procès, le tribunal correctionnel d'Antalaha condamne le 21 février 1947, pour provocation à la haine du gouvernement français :

1- Rajaonarivony Philippe et Razarazafy à 5 ans d'emprisonnement chacun ;

2- Ravelson et Faralahy à 4 ans d'emprisonnement ;

(1) Journal Ny Rariny – (La justice) du Mardi 11 Février 1947.

(2) Ibid.

(3) Ibid

3- Jaomakoa et Risika Eugène à 3 ans d'emprisonnement ; et tous les six à 10 ans d'interdiction²³⁶ de séjour et à 10 ans de privation des droits prévus par l'article 42 du Code Pénal¹, ce qui engendre la haine contre l'administration coloniale. En fait les Malgaches ne veulent plus de gouvernement français à la tête de leur pays. Ils décident donc de prendre en main la destinée de leur patrie au lieu de la laisser aux colonisateurs français qu'ils considèrent comme injustes, despotes et sources de toutes les souffrances de leurs compatriotes. Ils sont conscients de la difficulté du problème. Mais ils sont décidés de lutter quoi qu'il arrive. Les élections provinciales du 9 février 1947 le prouvent : le candidat nationaliste, Andriananjaina Eloi remporte une victoire éclatante, malgré les multiples intimidations faites par l'administration.

En somme, l'atmosphère est surchauffée dans notre zone d'étude dès le début de l'année 1946. Les autochtones usent de tous les moyens pour recouvrer leur indépendance et le pouvoir colonial s'efforce de préserver son autorité. Une atmosphère d'hostilité règne ainsi dans la région. Elle devient de plus en plus vive au début de l'année 1947. Le peuple vit encore dans cette atmosphère lorsque les événements du 29 mars 1947 éclatent à Madagascar. Pourtant aucun affrontement n'a lieu dans le district ce jour là ni les jours suivants pour plusieurs raisons.

¹ P.i près de la cours d'Appel de Madagascar et dépendances, D. 887/3 ; ARM

CHAPITRE V :LES CONDITIONS DÉFAVORABLES A L'ECLATEMENT DE L'INSURRECTION DU 29 MARS 1947 A ANTALAH

A la fin du mois de mars 1947, plus précisément, dans la nuit du samedi 29 mars au dimanche 30 mars, des événements terribles se déclenchent à Madagascar. Il s'agit «d'une authentique insurrection nationaliste destinée à expulser un occupant, dont la tutelle est devenue insupportable oppression...»²³⁷ 1). Le soulèvement débute à Manakara, puis à Moramanga, puis les jours suivants il s'étend tout au long de la falaise

²³⁶ 1 P.i près de la cours d'Appel de Madagascar et dépendances, D. 887/3 ; ARM.

²³⁷ 1) RABEARIMANANA (L), Les événements de 1947 à Madagascar, in *omaly sy Anio* n°28, 1988, p.260

orientale et sur la côte est (cf. carte sur l'extension de l'insurrection à la page suivante). Ce sont en général des régions où les contraintes coloniales sont très fortes et où le rapport entre les colonisateurs et les colonisés est tendu. L'insurrection devrait être éclatée aussi à Antalaha mais les conditions économiques, sociales et politiques dans le district ne le permettent pas.

¹⁾ RABEARIMANANA (L), Les événements de 1947 à Madagascar, in omaly sy Anio n°28, 1988, p.260

fig8.jpg

I- LA FORTE EMPRISE DES COLONS DANS LE DISTRICT

Dès le début de la colonisation, la présence étrangère (Asiatiques en l'occurrence des Indiens et des Chinois, des Européens d'origine métropolitaine ou réunionnaise...) est importante à Antalaha. Leur nombre s'élève à 8367 en 1942^{238 1)}. Donc à la veille de l'insurrection de 1947, près de 10.000 étrangers vivent dans le district. Ils jouissent d'avantage particulier : l'Etat leur attribue de grandes concessions, leur accord de main d'œuvre gratuite (par le système de réquisition).... De ce fait, ils s'enrichissent au détriment de la population autochtone et contrôlent l'économie de la région.

En outre, ils prennent des femmes malgaches, d'où l'existence de nombreux cas de métissage dans le district et les relations étroites qu'ils entretiennent avec les autochtones. Ceux ci constituent parmi les facteurs défavorables à l'éclatement du soulèvement. A cela s'ajoute à la dépendance économique de la région vis à vis de ces étrangers riches.

A)- Une économie qui dépend beaucoup des «Vazaha»

Rappelons que depuis la deuxième moitié des années 1920 et surtout au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la région d'Antalaha vit dans une économie de traite. Les produits de spéculation comme le café, le girofle et surtout la vanille prédominent, puisque l'immense majorité de la population étrangère ou non s'adonne à la culture de ces produits. Quant au commerce extérieur, il reste le monopole des Vazaha: toutes les maisons de commerce d'import-export leur appartiennent.

1/- Les colons : grands collecteurs et exportateurs des produits des Malgaches

On compte 14 maisons de commerce d'import-export dans le district d'Antalaha au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale : Entreprise PERRIER Arthur et Compagnie, Etablissement ETTLIN Émile et Fils, ROCHE Marcel, Société Général ZELMAR, VASHI Frère, RAOUL Amphoux, LEPINE et Compagnie, Henri Fraise Fils et Compagnie, Winstorfer et Compagnie, DJAFFARALY Amarisy, ZELMAR Hervé, Eugène GUINET, ALBUCHET Cadoux et Compagnie et enfin Société Poteau-Roche et Taochy^{239 2)}. Ce

^{238 1)} Tableau récapitulatif de la population des principales villes (1942), IVD 31 (Archives des provinces), ARM

sont ces sociétés qui

assurent la collecte et surtout l'exportation des produits des autochtones. Nous constatons qu'aucun Malgache ne figure sur la liste. En fait, l'administration n'accorde la licence

(1) Tableau récapitulatif de la population des principales villes (1942), IVD 31 (Archives des provinces),

ARM

(2) Monographie du district d'Antalaha, année 1950, ARM.

d'exportation, ni celle d'importation aux Malgaches. D'ailleurs, le régime de licence d'importation ou d'exportation existant à l'époque est un système d'élimination. L'administration l'organise afin qu'elle puisse augmenter le profit des sociétés coloniales ¹⁾ ou l'intérêt des colons. En effet, au moment de la récolte (de vanille, du café et du girofle) tous les producteurs apportent leurs produits aux sociétés exportatrices. Parfois aussi, ce sont les colons, patrons de la société eux-mêmes qui descendent dans les campagnes pour la collecte ²⁾. Par conséquent, une bonne relation règne entre eux et les Malgaches, puisque chacun en tire profit : les premiers rassemblent des produits, les seconds reçoivent de l'argent. Signalons qu'après la hausse des prix de la vanille verte à 200/250F le kilo dans le district dans les années d'après-guerre, de nombreuses familles malgaches s'enrichissent dans une ambiance générale de hausse des cours des matières premières. Elles peuvent construire des maisons ou bien améliorer leur condition de vie, grâce aux Vazaha collecteurs ou exportateurs. Il leur est alors difficile de faire du mal à ces derniers ou de les tuer. D'ailleurs qui va acheter leurs produits qui sont pourtant la base de leurs activités ?

Il en est de même pour la main d'œuvre salariée qui travaille chez les colons concessionnaires ou planteurs : il lui est difficile de faire du mal à ses patrons, car sans eux elle ne peut pas subvenir les besoins de sa famille. En fait les concessions des colons constituent les sources de revenus de certains autochtones.

2/- Les concessions européennes : sources de revenus de nombreuses familles malgaches

Au moment de la conquête, le nombre de salariés était extrêmement faible à Madagascar ³⁾. Mais depuis la colonisation, de nombreux Malgaches viennent travailler sur les plantations des colons, pour pouvoir s'acquitter de leur impôt ou pour échapper aux prestations et aux réquisitions. D'ailleurs, l'«impôt a été considéré dès la conquête comme un moyen de contraindre le paysan malgache à louer ses services chez un colon» ⁴⁾.

^{239 2)} Monographie du district d'Antalaha, année 1950, ARM.

^{240 1)} Voir BOITEAU (P), op. cit. p.252-253

^{241 2)} Enquêtes orales auprès de Ilaizoma Emmanuel

^{242 3)} BOITEAU (P), op. cit., p.269

Souvent le travail y est très dur et le salaire peu satisfaisant pour l'autochtone. En 1948, par exemple, (de même en 1946 et 1947), le minimum que le travailleur autochtone devrait gagner pour subvenir à ses besoins les plus élémentaires est de 83 francs par jour, alors que son salaire journalier ne s'élève qu'à 51 francs^{244 1)}. Mais ceci n'empêche pas les Malgaches de venir travailler en masse chez les colons, plus particulièrement à Antalaha, d'où le proverbe du district : karama amim-bazaha,kely fa mahavita ny vitany, c'est-à-dire, le salaire chez les colons est bas mais utile. Ce proverbe nous montre

- (1) Voir BOITEAU (P), op. cit. p.252-253
- (2) Enquêtes orales auprès de Ilaizoma Emmanuel
- (3) BOITEAU (P), op. cit., p.269
- (4) Ibid, p.266
- (1) Cité par RABEARIMANANA (L), 1980,op. cit., p.103

à quel point les autochtones sont soumis aux colons. Mais il y a quand même de «bon Vazaha» (ce sont les vazaha qui respectent la personne humaine des autochtones). Chez eux les travaux sont moins durs, la rémunération est relativement acceptable, patron et employés s'entendent bien. Il faut rappeler que les Antandroy et les Antaimoro constituent la majorité de la main d'œuvre salariée dans notre zone d'étude. Certains d'entre eux ne possèdent même pas une portion de terre, mais se contentent de leur salaire pour survivre. C'est la raison pour laquelle que certains d'entre eux refusent la proposition de certain membre du MDRM d'attaquer les Vazaha lors de la réunion extraordinaire du 26 mars 1947, parce que selon eux, sans leur patron, ils ne peuvent pas vivre. Et les Betsimisaraka, les Tsimihety ou les autres ethnies qui ont des liens de paternalisme ou de clientélisme avec les colons partagent leur avis.

B)- Sur le plan social : des liens étroits entre les familles des colons et certains autochtones

A cause de leurs activités diverses (planteurs, commerçants, missionnaires...) ainsi que l'ancienneté de leur implantation, les étrangers s'attachent des autochtones, soit par un lien de paternalisme ou un rapport de clientélisme...

1/- Rapport de paternalisme

Les nombreux cas de métissage dans le district d'Antalaha montre que les étrangers se mélangent aux autochtones. En fait il y a des métis français, métis créoles, métis chinois... Ils sont en général de père étranger et de mère malgache. Le cas de métis chinois est le plus fréquent, parce que les Chinois s'assimilent facilement (absence de préjugés raciaux et d'interdits de caractère religieux). Et les métis vivent sur le même pied d'égalité que les autres^{245 2)}. Quant aux métis français et aux métis créoles, ils sont moins nombreux. En 1942, ils sont environ une centaine^{246 3)}. Et bon nombre d'entre

^{243 4)} Ibid, p.266

^{244 1)} Cité par RABEARIMANANA (L), 1980,op. cit., p.103

247 4) eux sont reconnu par leur père ^{247 4)}. Il est évident

que ces métis ainsi que leurs familles n'acceptent pas qu'on attaque les colons qui ont des liens familiaux avec eux.

(2) Monographie du district de Sambava, année 1953, ARM

(3) Tableau récapitulatif de la population des principales villes (1942), IVD ₃₁ (archives des provinces), ARM

(4) Enquêtes orales auprès de Madame Virgine (descendant d'un colon)

En outre, certains colons, surtout ceux qui vivent dans les campagnes sont considérés par les villageois comme de Raiaman-dreny (Père et Mère). Et dans la coutume malgache, tuer un Raiaman-dReny est impossible par crainte du «Tsiny ou du Tody». Cela ne favorise pas non plus l'éclatement de l'insurrection de 1947 dans le district. Il y existe aussi des relations issues du commerce.

2/- Rapport de clientélisme

De nombreux étrangers d'origine européenne ou assimilée et surtout des asiatiques (Indien et Chinois) pratiquent le commerce de gros ou de détail à Madagascar en général et à Antalaha en particulier durant la période coloniale (et même encore actuellement). Les Chinois se spécialisent dans le commerce de détail. Certains d'entre eux s'installent dans les centres importants, d'autres se disséminent dans les agglomérations secondaires de brousse. Ils fournissent aux autochtones les produits de première nécessité comme le pétrole, le sucre, le sel et le savon... et aussi les produits importés comme le tissu. Il en résulte une relation étroite entre les deux. Parfois sont aussi des usuriers. Les populations se sentent exploitée par eux, mais ne peuvent pas se passer de leurs services.

En ce qui concerne les Indiens, ils se concentrent dans les gros villages et au chef-lieu du district, où ils pratiquent le commerce de gros. Ils distribuent des marchandises aux petits commerçants. Quant aux colons européens d'origine métropolitaine ou réunionnaise, ils se spécialisent dans la collecte, la transformation et l'exportation des produits de spéculation.

Donc bonne relation entre colons et autochtones en général (malgré des exceptions), au lendemain de la guerre. Les conflits se situent plutôt avec l'administration

Bref, les nombreuses relations existant entre les colons et les autochtones défavorisent l'éclatement de l'insurrection de 1947 à Antalaha. A celles-ci s'ajoute la réalité politique dans le district à l'époque.

245 2) Monographie du district de Sambava, année 1953, ARM

246 3) Tableau récapitulatif de la population des principales villes (1942), IVD ₃₁ (archives des provinces), ARM

247 4) Enquêtes orales auprès de Madame Virgine (descendant d'un colon)

II- LES EXPLICATIONS POLITIQUES

Les raisons économiques et sociales ne constituent pas la seule explication du désamorçement de l'insurrection de 1947 dans notre zone d'étude. En réalité, il y a aussi des explications d'ordre politique.

A)- L'absence des sociétés secrètes PANAMA et JINA dans la région

Selon Jacques Tronchon, ce sont les deux sociétés secrètes Jina et Panama qui organisent l'insurrection du 29 mars 1947^{248 1)}. De ce fait, leur absence dans certains districts, peut être l'une des causes du désamorçement du soulèvement, comme c'est le cas pour le district d'Antalaha. Or le but des «conjurés» est le soulèvement de tous, partout et à la même heure...^{249 2)}.

1/- Naissance et développement des sociétés secrètes Jina et Panama à Madagascar.

Le Panama et le Jina sont nés durant le Deuxième Conflit mondial (1939-1945). Le premier est fondé par Lucien Andriamiseza et Consorto en 1941 à Tamatave. Il se propose de dénoncer l'occupation française, et si possible, de la boycotter^{250 3)}. Quant au second, il est créé par Monja Jaona (l'ancien président du parti MONIMA) et consort en 1941. Et il se développe dans le sud. D'après son fondateur, son but est de «former idéologiquement les jeunes, les organismes et les entraîner à la politique»^{251 4)}. En réalité, il a le même objectif que le Panama : restauration de l'indépendance au besoin par la force. Ces deux sociétés secrètes (secrètes parce qu'ils sont créés dans la clandestinité), sont très actives pendant la Deuxième Guerre mondiale. D'ailleurs, c'est la période propice au mouvement populaire pour la restauration de la souveraineté nationale, car les gens souffrent beaucoup à cause de l'«effort de guerre». Le Panama arrive à implanter des cellules dans les régions situées au Nord d'une ligne Morondava, Antsirabe, Tamatave^{252 5)}, c'est la deuxième étape de son développement. La troisième, selon Ramanantsoa Ramarcel Benjamina^{253 6)}, c'est lors de l'organisation des élections législatives d'octobre et du novembre 1945, durant lesquelles il érige le comité électoral

^{248 1)} TRONCHON (J), op. cit et Cité par RABEARIMANANA (L), op. cit, 1980, p. 74

^{249 2)} Ibid. p. 44

^{250 3)} Ibid, p. 22.

^{251 4)} Ibid, p. 23-24.

^{252 5)} Ibid p. 23

^{253 6)} RAMANTSOA – RAMARCEL (B), *Les sociétés secrètes nationalistes à Madagascar dans la première moitié du XXème siècle*, Paris, 1986, p. 263.

de Ravoahangy et profite en même temps d'élargir ses bases en vue de recouvrir toute l'île. Il en est de même pour le Jina, qui mène une campagne en faveur des candidats nationalistes et profite de l'occasion pour conquérir des membres. Ils ne sont pas arrivés à s'implanter partout à Madagascar, car jusqu'à leur dissolution par le décret du 10 mai 1947 (avec le MDRM), de nombreuses régions dont le district d'Antalaha n'ont pas encore été touchées par eux.

(1) TRONCHON (J), op. cit et Cité par RABEARIMANANA (L), op. cit, 1980, p. 74

(2) Ibid. p. 44

(3) Ibid, p. 22.

(4) Ibid, p. 23-24.

(5) Ibid p. 23

(6) RAMANTSOA – RAMARCEL (B), Les sociétés secrètes nationalistes à Madagascar dans la première moitié du XXème siècle, Paris, 1986, p. 263.

2/- L'inexistence des sociétés secrètes Jina et Panama à Antalaha

L'un des éléments défavorables à l'éclatement de l'insurrection de 1947 à Antalaha figure l'absence des sociétés secrètes Jina et Panama dans la région. Selon le rapport de l'Officier du Ministère Public près de la Justice de paix à compétence étendue d'Antalaha, ces deux sociétés secrètes n'existent pas dans le district^{254 1)}. Or elles sont considérées comme «l'organisateur» de l'insurrection. D'ailleurs de nombreux signes attestent cette thèse. Avant l'insurrection par exemple elles ont déjà répandu les mots d'ordre suivants : «on ne demande pas l'indépendance de Madagascar, on la prend»^{255 2)}. Cela affirme en quelque sorte leur responsabilité dans l'organisation de l'insurrection. En effet, d'après notre interlocuteur, l'un des membres actifs du MDRM d'Antalaha a affirmé que la préparation du soulèvement dans le district d'Antalaha était à l'initiative de quelques uns d'entre eux. En fait, c'est dans le bureau du parti, durant la réunion extraordinaire du 26 mars 1947 que certains membres déclarent: «nous devons nous battre contre les Vazaha». Mais ils se sont heurtés à un refus de la part de la grande masse, plus particulièrement ceux qui ont des relations étroites avec les colons^{256 3)}. Cela n'empêche pas la minorité de passer à l'action le soir du 29 mars. Ils ont établi le plan d'attaque de la ville durant la réunion. Selon la version de l'administration, cette minorité qui décide de passer à l'action, c'est les membres du MDRM, seuls au courant du but poursuivi par le parti, mais la quasi-totalité des membres adhèrent au parti parce que les autres le font^{257 4)}. Quoi qu'il en soit, l'attaque n'a pas eu lieu. Elle a avorté, parce que mal organisée, vu

^{254 1)} Lettre de l'officier du Ministère Public près de la Justice de paix à compétence étendue d'Antalaha, le 8 décembre 1949, D. 887/3 , ARM

^{255 2)} TRONCHON (J), op. cit., p. 27-28

^{256 3)} Enquêtes Orales auprès de Bemagnera

^{257 4)} Lettre à l'officier du Ministère Public près de la Justice de Paix à compétence étendue d'Antalaha

évidemment l'absence des sociétés secrètes «spécialistes à la matière». De plus, quelques membres actifs et leaders du MDRM sont déjà emprisonnés avant mars 1947, ce qui entrave considérablement l'organisation de tout mouvement d'insurrection. Mais elle est due aussi au dynamisme de l'adversaire du MDRM dans le district, notamment les Padesm.

B)- Dynamisme des membres du Padesm d'Antalaha

Numériquement faibles, les membres du Padesm d'Antalaha sont très actifs. Ils découvrent les tactiques et le plan d'attaque établis par les militants du MDRM qui décident d'attaquer la ville, plus précisément les quartiers européens le soir du 29 mars 1947. Voici ce plan :

- (1) Lettre de l'officier du Ministère Public près de la Justice de paix à compétence étendue d'Antalaha, le 8 décembre 1949, D. 887/3 , ARM
- (2) TRONCHON (J), op. cit., p. 27-28
- (3) Enquêtes Orales auprès de Bemagnera
- (4) Lettre à l'officier du Ministère Public près de la Justice de Paix à compétence étendue d'Antalaha



tous les gens d'Ankavia^{258 1)} et du route d'Antsirabato se donnent rendez-vous à Andrakaraka^{259 2)} le soir du 29 mars, par contre ceux qui sont d'Ankavanana^{260 3)} et du route de Sambava à Amasindrano^{261 4)}, et enfin ceux qui habitent dans le centre ville et

^{258 1)} Ensemble des villages qui se situent en bordure de la rivière d'Ankavia

^{259 2)} C'est un village qui se trouve à 5 km au sud-ouest de la ville d'Antalaha

^{260 3)} Ensemble des villages qui se situent en bordure de la rivière d'Ankavia

des villages d'Anteviala et d'Antsahamanenona doivent rejoindre l'un des deux points²⁶² 5). Et c'est sur ces deux points Andrakaraka et Amasindrano que vont regrouper donc les troupes, prendre les directives avant de passer à l'action (cf. carte page précédente).

C'est par la technique d'infiltration que les membres du Padesm ont pu découvrir ce plan, c'est à dire certains d'entre eux parviennent à participer à la réunion extraordinaire du 26 mars 1947. Signalons que ce n'est pas la première fois qu'ils font cela, car ils possèdent des photos des membres du MDRM en groupe²⁶³ 6). Cela veut dire qu'ils entrent dans la réunion dudit parti et prennent des photos²⁶⁴ 7). Ils font cela en tant qu'adversaire du MDRM et allié de l'administration. Et après avoir entendu les décisions prises par le parti adverse, ils alertent les autorités locales. Ces dernières mobilisent ensuite les forces de l'ordre (gendarmes, polices, garde indigène) ainsi que des milices. En effet, le 29 mars de bon matin, Andrakaraka et Amasindrano, lieu où devraient se regrouper les conjurés MDRM sont occupés par eux. De plus des rondes inhabituelles existe partout dans la ville, en particulier dans les quartiers européens. Au matin du 30 mars, il est évident que les conjurés n'atteignent pas leur but. Ils ont failli recommencer l'attaque les jours suivants, mais la défense de la ville est renforcée car un détachement militaire en provenance de Diégo-Suarez y arrive dès le 5 avril²⁶⁵ 8), leurs arrestations commencent aussi à ce moment là. Or les quartiers européens qu'ils veulent attaquer ne sont pas faciles à attaquer à cause de leur position qui se trouvent au fond de la ville, en bordure de la mer. Cela constitue donc des conditions défavorables au déclenchement de l'insurrection dans le district.

- (1) Ensemble des villages qui se situent en bordure de la rivière d'Ankavia
- (2) C'est un village qui se trouve à 5 km au sud-ouest de la ville d'Antalaha
- (3) Ensemble des villages qui se situent en bordure de la rivière d'Ankavia
- (4) C'est un village qui se trouve à 4 km au nord-ouest de la ville d'Antalaha
- (5) Enquêtes orales auprès de Robert.
- (6) Enquêtes Orales auprès de Vazaha Laurent.
- (7) Ils utilisent ces photos lors des arrestations des membres du MDRM à partir du 2 avril 1947 comme nous le verrons, car si l'un de victime refuse d'être membre du dit parti, ils lui montrent les photos.
- (8) Bulletin de renseignements du 4 avril 1947, D. 875 ARM.

²⁶¹ 4) C'est un village qui se trouve à 4 km au nord-ouest de la ville d'Antalaha

²⁶² 5) Enquêtes orales auprès de Robert.

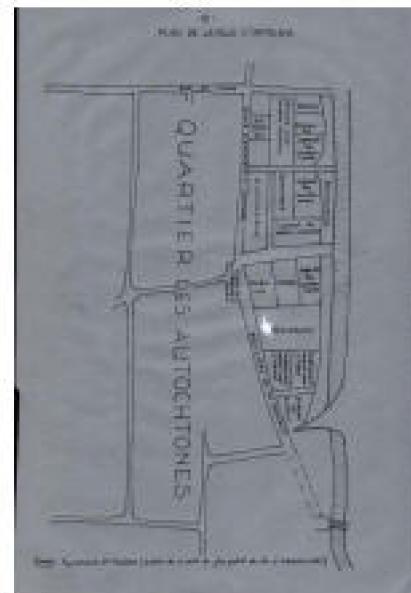
²⁶³ 6) Enquêtes Orales auprès de Vazaha Laurent.

²⁶⁴ 7) Ils utilisent ces photos lors des arrestations des membres du MDRM à partir du 2 avril 1947 comme nous le verrons, car si l'un de victime refuse d'être membre du dit parti, ils lui montrent les photos.

²⁶⁵ 8) Bulletin de renseignements du 4 avril 1947, D. 875 ARM.

C)- Un plan de ville facile à défendre

Le plan de la ville d'Antalaha, ne favorise pas non plus l'éclatement de l'insurrection dans le district.



Alerté par les membres du Padesm, l'administration se trouve sur le pied de guerre. Les quartiers européens, en particulier la résidence du chef de district, les logements des fonctionnaires... où habitent les Vazaha sont encerclés par les forces de l'ordre pour leur protection. D'ailleurs, l'emplacement de ceux-ci facilite la défense. Ils se trouvent au fond de la ville, au bord de la mer (quartiers agréables et inaccessibles aux autochtones). De plus la route nationale (route Antalaha-Vohémar) RN4A, les sépare des quartiers des autochtones (cf. carte page précédente). De ce fait, il est difficile pour les «conjurés» qui sont peu nombreux, armés de sagaies et des bourigines de s'en emparer de ces habitations. Or tous les Vazaha dispersés dans la campagne sont déjà en ville et se refugient à la résidence^{266 1)} pour être en sécurité. Il en résulte le désamorcement de l'insurrection.

Quoi qu'il en soit l'insurrection du 29 mars 1947 a des échos dans le district.

III– LES ECHOS DE L'INSURRECTION A ANTALAHAMA

Pour tous ceux, Malgaches ou Français, qui se trouvent mêlés activement à la vie politique ou sociale de Madagascar, l'éclatement de l'insurrection, dans la nuit du samedi au dimanche 30 mars 1947, n'est pas une réelle surprise^{267 2)}. Cela est attesté par l'arrivée des colons dispersés dans la campagne en ville à la veille de l'insurrection pour

^{266 1)} Enquêtes Orales auprès de Robert.

^{267 2)} TRONCHON (J), op. cit, p. 37.

sauver leur vie. Selon Yves Benot, les rumeurs annonçant un soulèvement prochain circulent déjà partout dans l'île avant l'éclatement de l'insurrection et le prévoient même pour la fin de mars^{268 3)}. A Antalaha comme nous l'avons déjà vu, dès le mercredi 26 mars, se tient une réunion extraordinaire des membres du MDRM en vue de préparation de l'insurrection. La distribution des tâches est établie de manière minutieuse ainsi que le plan d'attaque. Mais les membres du Padesm qui infiltrent la réunion alerte l'administration, d'où l'échec de l'insurrection. Cela nous laisse penser que des Malgaches comme des Français dans le district sont au courant d'un éventuel affrontement le soir du 29 mars 1947. Ils restent vigilants durant toute la nuit. Des «conjurés» se préparent pour l'attaque, l'administration se trouve sur le pied de guerre, le reste de la population attend avec impatience ce qui va se passer. Mais rien ne se produit. La ville d'Antalaha reste calme donc durant la nuit du 29 mars 1947, mais elle reste plus ou moins menacée par une insurrection. De ce fait la répression ne se fait pas attendre.

(1) Enquêtes Orales auprès de Robert.

(2) TRONCHON (J), op. cit, p. 37.

(3) BENOT (Y), *Massacre coloniaux 1944-1950 : La IVème République et la mise au pas des colonies française*, Paris, La Découverte, 1994, p.117

Rappelons que l'insurrection est désamorcée dans de nombreux points de l'île, surtout dans les districts où les autorités militaires ont recueilli des informations sur l'insurrection prévue pour le soir du samedi 29 mars 1947. Par contre, elle se déclenche vers 22 heures dans le district de Manakara plus précisément à Sahasinaka et fait irruption à Moramanga. Elle s'étend sur la côte orientale jusqu'à la fin de l'année 1948. L'insurrection dure donc un an et demi. Mais la présence de la force répressive à Antalaha dès le début du mois d'avril 1947 ne permet plus aux nationalistes du district de déclenché de soulèvement. Quoi qu'il en soit, les prolongement de l'événement de 1947 se font sentir dans l'ensemble de Madagascar jusqu'en 1957-1958, voire jusque dans la préférence manifeste accordée par la France aux politiciens de l'ouest, groupés autour de Philibert Tsiranana, originaire d'une zone qui n'a presque pas bougé^{269 1)}

Bref, les années 1946 et 1947 voient s'échauffer l'ambiance politique à Madagascar en général et à Antalaha en particulier. Elles sont marquées par l'existence d'une lutte quasi permanente entre les tenants du pouvoir et les nationalistes, en l'occurrence des membres du MDRM, puisque les premiers veulent retenir leur pouvoir et les seconds demandent leur émancipation. La phase la plus importante de leur lutte c'est l'insurrection du 29 mars 1947. En fait, dans la nuit du 29 mars 1947, les Malgaches ont décidé de prendre les armes et attaquent les *Vazaha* pour délivrer leur pays du régime colonial. Il existe une tentative d'attaque à Antalaha mais elle a échoué. Au moins 80.000 à 90.000 personnes sont mortes durant l'insurrection. Moramanga et les régions Sud-Sud-Est sont les principales zones chaudes. Mais la répression qui s'en suit se propage presque dans

268 3) BENOT (Y), *Massacre coloniaux 1944-1950 : La IVème République et la mise au pas des colonies française*, Paris, La Découverte, 1994, p.117

269 1) RAISON-JOURDE (F), «Le soulèvement de 1947 : bref état des lieux », colloque AFASPA «Madagascar 1947», Paris, octobre 1997, p.20

toute l'île, y compris la région d'Antalaha.

(1) RAISON-JOURDE (F), «Le soulèvement de 1947 : bref état des lieux », colloque AFASPA «Madagascar 1947», Paris, octobre 1997, p.20

TROISIEME PARTIELA REPRESION CONSECUTIVE A L'INSURRECTION ET LA REGRESSION DES ACTIVITES POLITIQUES AVRIL 1947 A 1951

«Dès le 30 mars au matin, Radio-Tana annonçait que le MDRM était responsable de ces événements du 29 mars»^{270 1)}. Depuis, l'arrestation des responsables et des militants de ce parti commence dans toutes les régions de Madagascar. En fait l'insurrection a pour conséquence immédiate l'arrestation des membres du MDRM, les élus en particulier (parlementaires, sénateurs, conseillers provinciaux) et leur emprisonnement. Dans le district d'Antalaha, les forces de répression circulent dans la ville et dans les campagnes tout au long du mois d'avril 1947, chassent et torturent sans hésitation les membres du MDRM ou soupçonnés de l'être. Les hommes du PADESM prennent une part prépondérante dans cette répression. Par conséquent de nombreux individus sont arrêtés. Certains détenus sont internés à Diego-Suarez, car la prison civile d'Antalaha est bondée. Mais à Diego-Suarez comme à Antalaha leurs conditions de vie sont très dures. Après toutes sortes de sévices, les prévenus sont jugés au tribunal d'Antalaha^{271 2)}. Le

^{270 1)} BOITEAU (P), op. cit, p. 386

^{271 2)} Les prévenus en provenance de Sambava et d'Andapa sont aussi jugés à Antalaha.

verdict prononcé par ce tribunal comme celui de l'ensemble de Madagascar relève plutôt des juridiques arbitraires. Toutes ces mesures de répression freinent les activités politiques dans le district: les nationalistes n'osent plus s'exprimer que par l'intermédiaire des journaux ou bien dans le cadre des syndicats ou des coopératives. L'ambiance politique leur est complètement défavorable.

(1) BOITEAU (P), op. cit, p. 386

(2) Les prévenus en provenance de Sambava et d'Andapa sont aussi jugés à Antalaha.

CHAPITRE VI : LA VENGEANCE DE L'ADMINISTRATION COLONIALE ET DE SES COLLABORATEURS APRES L'INSURRECTION

La répression qui suit l'insurrection de 1947 touche presque la totalité de Madagascar, les régions insurgées ou non. Effectivement, elle frappe d'abord les premières : à Moramanga, Manakara, Mananjary... où de multiples arrestations sont opérées dès le 30 mars. De plus, des exécutions sommaires tel le mitraillage des wagons remplis de prisonniers de la gare de Moramanga ont lieu^{272 1)}; des massacres interviennent à Mananjary à la suite de bombardements à la grenade à l'intérieur de la prison^{273 2)}... Elle est aussi dure dans notre zone d'étude bien que l'insurrection n'y ait pas éclaté, ce qui s'explique par l'incontestable succès du MDRM dans le district et par l'existence de tentative de révolte dans la ville. Ainsi la répression y revêt différents aspects.

I- UNE REPRESSION POLITIQUE IMPLACABLE

C'est probablement la forme de répression qui a le plus de prise sur la population malgache^{274 3)}. Elle se manifeste par les arrestations de tous les responsables et membres du MDRM, par la dissolution de ce parti ainsi que les deux sociétés secrètes JINA et PANAMA par arrêté du 10 mai 1947. A Antalaha, les administrateurs locaux ont forcé les militants du MDRM à remettre leurs cartes d'adhésion qui sont aussitôt brûlées publiquement. Les arrestations se multiplient aussi dans le district. Elles sont particulièrement massives dans l'Ankavavana vu le dynamisme du MDRM dans cette région. Les victimes sont emprisonnées sauvagement. Mais tout cela n'aurait pu être réalisé sans l'aide des militants du PADESM.

272 1) TRONCHON (J), op. cit, p. 292-293

273 2) Ibid

274 3) POURTIER (G), *Les événements de 1947 à Madagascar et leurs suites judiciaires à travers la presse parisienne*, Mémoire de maîtrise, sous dir. de J. FREMIGACCI, Université de Paris I, Panthéon - Sorbonne, p. 94.

A- Le PADESM dans la répression et les attitudes anti-merina

"L'insurrection qui éclate dans de nombreux point de l'île ... s'attaque non seulement aux Français mais aussi aux membres du PADESM, car les nationalistes considèrent ces derniers comme collaborateurs du régime colonial. 1646 parmi eux sont tués lors de l'insurrection ^{275 4)}. Aussi n'est-il pas étonnant qu'ils jouent un rôle important durant la répression. Sur les côtes, ils chassent et tuent particulièrement les Merina, membres du MDRM ou non, parce qu'ils

(1) TRONCHON (J), op. cit, p. 292-293

(2) Ibid

(3) POURTIER (G), Les événements de 1947 à Madagascar et leurs suites judiciaires à travers la presse parisienne, Mémoire de maîtrise, sous dir. de J. FREMIGACCI, Université de Paris I, Panthéon - Sorbonne, p. 94.

(4) RANDRIAMARO (J.R), 1992-1993, op. cit, p. 270

considèrent les ressortissants de cette ethnies comme les leaders des nationalistes. En ce qui concerne Antalaha, les militants du MDRM ne tuent aucun membre du PADESM, mais ce dernier participe aux arrestations des leurs adversaires politiques qu'il considère comme irréductibles, jouant ainsi un rôle principal dans la répression des nationalistes, comme ce qui se passe dans l'ensemble de Madagascar.

1- Un rôle de premier plan

Ce sont les membres du PADESM qui dans toute l'île réclament la levée de l'immunité parlementaire des députés malgaches et un châtiment exemplaire pour le MDRM tout entier ^{276 1)}, au lendemain du 29 mars. Ils exigent même la condamnation à mort, la mise hors d'état de nuire et la saisie des biens de ses militants. Des pressions sont donc exercées sur l'administration pour fixer le sort des responsables et des membres du parti. A Antalaha, certains d'entre eux, parmi lesquels, les nommés Soja, chauffeur du chef de district, et son ami André entrent par la force dans le siège du MDRM à Antanambao le 2 avril ; Après avoir lu le registre contenant les listes des (pour identifier leurs noms), ils le déchirent devant le secrétaire du parti ^{277 2)}. Puis ils fournissent des renseignements aux autorités locales, notamment concernant les quartiers, les maisons où habitent les membres du MDRM. S'en suit une opération d'arrestations conduites dans la ville le même jour et durant toute la nuit, laquelle est dirigée par les gendarmes Arrouy et Tombomorel, assistés du garde indigène Philippeson ^{278 3)}. C'est le nommé Soja qui conduit l'auto-Benz qu'ils utilisent pour ramasser les individus arrêtés et les mener ensuite

^{275 4)} RANDRIAMARO (J.R), 1992-1993, op. cit, p. 270

^{276 1)} RABEARIMANANA (L), 1980, op. cit, p. 137

^{277 2)} Enquêtes orales auprès de Vazaha Laurent.

^{278 3)} Déclaration de Rakotomanga Gabriel, parmi les arrêtés du 2 avril 1947, D. 887/3, ARM.

directement à la prison civile. D'après Vazaha Laurent, l'une de victime (voir photo page suivante), le dit Soja était masqué durant l'opération, mais on a pu le reconnaître, déclare-t-il, par sa façon de parler, ses gestes, et la chemise qu'il portait ce jour-là^{279 4)}. Cela veut dire qu'il a quand même honte ou peur des vengeances des familles de ses victimes.

La troupe de Soja appréhende Laurent Vazaha dans sa maison vers 18 heures^{280 5)}.

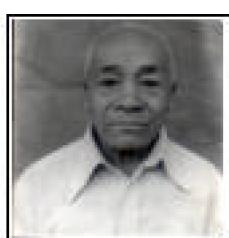
(1) RABEARIMANANA (L), 1980, op. cit, p. 137

(2) Enquêtes orales auprès de Vazaha Laurent.

(3) Déclaration de Rakotomanga Gabriel, parmi les arrêtés du 2 avril 1947, D. 887/3, ARM.

(4) Enquêtes orales auprès de Vazaha Laurent.

(5) Ibid.



M. Laurent VAZAHAN L'une des victimes de l'arrestation de la troupe de Soja (Photo prise le 21 décembre 1999 par l'auteur)

Dans les campagnes, ce sont aussi les militants du PADESM et parfois les colons environnants qui tendent la main à l'administration en fournissant, par exemple, les listes des partisans du MDRM de leur village. Ce n'est pas étonnant puisque ce sont des alliés de l'administration. Mais souvent, ce sont eux-mêmes qui exécutent l'arrestation. A Ampahana par exemple, le chef de Canton Zara Paul, membre du PADESM, capture Philippe Rabetokotany militant du MDRM, aidé par les colons d'Antalaha. Ils le conduisent ensuite au chef lieu du district. En cours de route, ils le torturent. Transféré à Diego-Suarez le 10 avril 1947, Rabetokotany y trouve la mort^{281 1)}, après avoir subi des différentes sortes de tortures dans le camp Lazaret. Les membres du PADESM jouent donc le même rôle que les autorités coloniales durant la répression, s'arrogeant le droit d'arrêter ou de torturer qui que ce soit. Et pour la femme de Rabetokotany, ce sont eux les responsables de la mort de son mari mais non les autorités coloniales parce que ce sont eux qui l'ont appréhendé dans leur maison. Cela nous montre à quel point les militants de ce parti favorable au régime ont joué un rôle primordial lors de la répression. Leurs

279 4) Enquêtes orales auprès de Vazaha Laurent.

280 5) Ibid.

281 1) Lettre de Razanamanga, veuve de Philippe Rabetokotany, adressée à Monsieur l'administrateur - maire d'Antalaha, datée du 20 juin 1949, D. 887/3, ARM.

adversaires, même

(1) Lettre de Razanamanga, veuve de Philippe Rabetokotany, adressée à Monsieur l'administrateur - maire d'Antalaha, datée du 20 juin 1949, D. 887/3, ARM.

s'ils n'appartiennent pas au MDRM, en sont aussi victimes. Ils peuvent en effet arrêter tous ceux qui les dérangent. Mbalo de Marofinaritra, par exemple, qui ne s'est engagé dans aucune activité politique, est victime de la jalousie de certains membres du PADESM, vu ses revenus de riche planteur. Il meurt dans son village après avoir été torturé^{282 1)} par ces derniers. Mais leur fureur frappe, avant tout, les Merina de la région.

2- Les attitudes anti-merina

Les événements du 29 mars sont mis sur le compte des populations originaires de Tananarive par les colons, par le PADESM, et par l'administration. Ils affirment même que, à Madagascar, le mouvement nationaliste est l'apanage des seuls Merina. D'après le PADESM, cette ethnie veut reprendre des mains de la France le pouvoir. Ainsi ils les chassent sans exception, surtout ceux qui habitent les côtes. Ce souhait n'est d'ailleurs pas nouveau, car les Tananariviens sont en majorité devenus riches sur les côtes. A Antalaha par exemple, les plus belles concessions de vanille leur appartiennent, leurs rendements sont nettement supérieurs par rapport à celles des populations côtières (parce qu'ils les soignent très bien). Il n'est donc pas étonnant qu'ils soient devenus riches. Ils sont victimes de la jalousie de certains côtiers, plus particulièrement les militants du Padesm. En effet, le haut-commissaire fait savoir dans son discours le refus de procéder à la chasse aux Merina : "on ne doit point par des généralisations abusives faire peser sur une race entière les crimes commis par quelques-uns"^{283 2)}. Il se peut qu'il soit conscient de ces attitudes de certains membres du Padesm. Malgré ces déclarations du haut-commissaire, ils sont tous arrêtés dans notre zone d'étude. D'après le témoignage de Robert, président de la cellule du MDRM d'Anteviala^{284 3)}, un certain Razafindralambo, qui n'appartient pas au MDRM, est arrêté le même jour que lui, le 05 avril 1947, uniquement parce qu'il est originaire de Tananarive, c'est-à-dire Merina^{285 4)}. Razafindralambo a été même déporté à Diégo-Suarez^{286 5)}. D'après ce même témoin (voir la photo à la page suivante), tous ceux qui sont porteurs de prénoms commençant par la lettre "R" (comme Rakoto, Rabe...) sont tous aussi arrêtés dans la région, car souvent le prénom des individus originaires de Tananarive commence par cette lettre. C'est une véritable attitude anti-Merina, sans aucun fondement politique, dérivant d'un

^{282 1)} Enquêtes orales auprès de Adrien Jaovazaha.

^{283 2)} Cité par RANDRIAMARO (J.R), 1992-1993, op. cit, p. 276.

^{284 3)} C'est une localité qui se trouve à 6km à l'Ouest de la ville d'Antalaha

^{285 4)} Enquêtes orales auprès de Robert.

^{286 5)} Cf. Annexe sur la liste des individus arrêtés à Antalaha et transférés directement à Diégo-Suarez (numéro 38 sur le numéro d'ordre).

simple «tribalisme» à fleur de peau.

- (1) Enquêtes orales auprès de Adrien Jaovazaha.
- (2) Cité par RANDRIAMARO (J.R), 1992-1993, op. cit, p. 276.
- (3) C'est une localité qui se trouve à 6km à l'Ouest de la ville d'Antalaha
- (4) Enquêtes orales auprès de Robert.
- (5) Cf. Annexe sur la liste des individus arrêtés à Antalaha et transférés directement à Diégo-Suarez (numéro 38 sur le numéro d'ordre).



M. Robert : Président de la cellule du MDRM d'Anteviala, témoignage de l'existence d'une chasse aux Merina dans le district d'Antalaha Photo prise le 27 décembre 1999 par l'auteur).

Et "en nombre de points de la Côte Est, les indigènes chassent les Merina accusés de les avoir trompés" ^{287 1)}, car l'insurrection ne se déclenche pas à Tananarive. Mais ils ne sont pas les seules victimes de cette arrestation arbitraire.

B- Des arrestations massives et aveugles

Le 2 avril 1947, les détenteurs de la force publique de la Circonscription Autonome d'Antalaha, comme celle de l'ensemble de Madagascar, reçoivent l'ordre des autorités administratives de procéder sur le champ à l'arrestation de tous les individus connus comme membre notoires du parti MDRM ^{288 2)}. Cet ordre est exécuté le même jour à Antalaha et se poursuit tout au long du mois d'avril. L'opération commence dans le centre ville où les autorités arrêtent

non seulement les leaders et les propagandistes, mais aussi les simples membres. Il existe même, parmi les victimes, des individus tout à fait étrangers au MDRM. L'administration a procédé aussi à des arrestations massives en milieu rural, en particulier dans la région d'Ankavanana où les membres du parti pourchassé sont très actifs.

- (1) DESCHAMPS (H), 1972, op. cit, p. 272.
- (2) Lettre de l'officier du Ministère Public près de la Justice de Paix à Compétence Étendue d'Antalaha, le 8 décembre 1947, D 887/3, ARM

1- L'arrestation dans le centre ville et dans la région d'Ankavia

^{287 1)} DESCHAMPS (H), 1972, op. cit, p. 272.

^{288 2)} Lettre de l'officier du Ministère Public près de la Justice de Paix à Compétence Étendue d'Antalaha, le 8 décembre 1947, D 887/3, ARM

Le 2 avril 1947, des gendarmes et des gardes-indignes assistés par Soja et consorts circulent dans la ville en auto-Benz, chassent les membres du MDRM dans leurs maisons, dans leurs bureaux ou à n'importe quel endroit. Ils jettent les victimes comme des sacs de riz dans le véhicule. Ils appréhendent aussi de nombreuses personnes dans la ville entre les 2 et 5 avril. Parmi eux citons :

Rakotomanga Gabriel, secrétaire du MDRM, arrêté le 2 avril au siège du parti, au moment où il classe les pièces comptables pour régulariser la situation de la caisse^{289 1)} ;

Laikofoka Jean Flaubert, président de la section, arrêté ce même jour dans sa résidence à Ankoalabe avec sa femme Hasimbola Hélène qui est originaire de Tananarive et sa fille Berthine^{290 2)} (sympathisants du MDRM) ;

Rakotondramavo, pasteur de l'Eglise protestante d'Antalaha, mis en état d'arrestation le 2 avril 1947 au cours des cérémonies cultuelles du dimanche des Rameaux pratiquées par le monde chrétien tout entier^{291 3)}. Il est accusé d'être du nombre des personnes nominalement connues pour leur propagande invitant la population à ne ni reconnaître ni écouter l'administration française mais seulement Raseta, et incitant les gens à la révolte à seule fin de recouvrer l'indépendance. Il est aussi accusé d'avoir comploté et d'avoir assisté à la réunion tenué au local du MDRM, après le slogan du 29 mars 1947 de Laikofoka et préparant un plan de mise à mort des Vazaha d'Antalaha^{292 4)} ;

Razafindrazaha et son fils Ramanamizaha, arrêtés le 2 avril 1947 aussi. Razafindrazaha était membre du MDRM, mais non son fils, qui a assisté à la délibération du 29 mars au siège du MDRM. Ce seul fait constitue, d'après Guy Broise, l'Officier du Ministère Public, une complicité de sa part^{293 5)}. Les arrestations se caractérisent donc par leur caractère aveugle et systématique ;

Louis Behova, est mis en état d'arrestation le même jour, et menotté au moment où il donne à manger à ses bœufs. Divers objets personnels ont disparu durant l'opération d'après la victime ;

Randrianasainony est appréhendé dans son petit cabinet d'agence d'affaires, alors qu'il est en train de dactylographier une pièce théâtrale^{294 6)}. Cela nous laisse penser que toutes ces personnes ne s'attendent pas à être arrêtés, parce qu'il n'a aucun soulèvement ni trouble dans le district.

^{289 1)} Déclaration de Rakotomanga Gabriel, D 887/3 ARM

^{290 2)} Enquêtes orales auprès de Jaotombo

^{291 3)} Déclaration de Rakotondramavo, D 887/3, ARM. Cf Annexe X

^{292 4)} Ibid

^{293 5)} Lettre de Guy Broise, Officier du Ministère Public près de la Justice de Paix à Compétence Étendue d'Antalaha à Monsieur le Procureur Général à Tananarive, D-88713, ARM.

^{294 6)} Déclaration faite par Andriarasinony, D -887/3, ARM.

- (1) Déclaration de Rakotomanga Gabriel, D 887/3 ARM
- (2) Enquêtes orales auprès de Jaotombo
- (3) Déclaration de Rakotondramavo, D 887/3, ARM. Cf Annexe X
- (4) Ibid
- (5) Lettre de Guy Broise, Officier du Ministère Public près de la Justice de Paix à Compétence Étendue d'Antalaha à Monsieur le Procureur Général à Tananarive, D-88713, ARM.
- (6) Déclaration faite par Andriarasinony, D -887/3, ARM.

Enfin Laurent Vazaha, membre du MDRM est arrêté dans sa maison le 5 avril vers 18 heures, avec ses amis Ntsena, Jaoravo, Milamanana (militants du MDRM). Ils sont emmenés directement dans la prison civile. Le lendemain matin, ils sont tous conduits au bureau du receveur des Douanes pour enquête^{295 1)}. La question suivante est posée à Laurent Vazaha : «vous allez tuer le vazaha ?». Cette même question est posée à tous les autres. Le supplice des coups de toutes sortes ne cesse pas au cours de l'enquête. Des paroles parfois menaçantes sont lancées à leur égard. Ainsi à Gabriel Rakotomanga, le receveur des Douanes lui dit ceci : «si vous ne dites pas la vérité, vous pourrez être fusillé d'ici une minute»^{296 2)}. Après l'enquête certains sont libérés, parmi eux Laurent Vazaha et beaucoup d'autres. En fait, les moins connus sont libérés. Les autres sont reconduits à la prison.

Dans les villages environnants et où les routes sont en bon état, les arrestations s'opèrent le même jour qu'à Antalaha, entre les 2 et 5 avril. C'est le cas à Anteviala, à Ampahana, à Antsirabato, dans la région d'Ankavia.... Dans cette dernière, l'opération consiste surtout à arrêter les membres du bureau de chaque cellule. La force de répression est descendre deux fois dans cette région. La première action est dirigée par l'administrateur Paul Gilemen, le 5 avril. Il concerne les villages d'Ambohitsara et d'Ampatakamanitra (cf. carte page suivante) qui se trouvent à une dizaine de kilomètres au Sud-Ouest de la ville d'Antalaha. A Ambohitsara, la colonne arrête Vazahabe, président de la cellule du MDRM, puis Beveloma et Jaovahiny, membres du bureau. A Ampatakamanitra, elle arrête Alphonse Jaosema (cf. photo à la page suivante) membre du MDRM et son père Paul Jaovazaha, président de la cellule de ce village ainsi que Belalahy et Rémi membres du bureau^{297 3)}. Cette fois là donc, il semble que les arrestations n'aient été infligées qu'aux responsables du parti accusé d'être organisateurs du plan de mise à mort des Vazaha d'Antalaha.

- (1) Enquêtes Orales auprès de Laurent Vazaha.
- (2) Déclaration de Gabriel Rakotomanga, D-887/3 ARM
- (3) Enquêtes Orales auprès de Alphonse Jaosema

^{295 1)} Enquêtes Orales auprès de Laurent Vazaha.

^{296 2)} Déclaration de Gabriel Rakotomanga, D-887/3 ARM

^{297 3)} Enquêtes Orales auprès de Alphonse Jaosema.



Alphonse JAOSEMA Membre du MDRM, l'une des victimes de l'arrestation dans la région d'Ankavia Photo prise le 19 décembre 1996 par l'auteur)

La deuxième descente qui a lieu à partir du 17 avril, concerne les villages de Maromandia et d'Antsahanandriana. C'est l'administrateur Corlobet qui dirige l'opération. Dans le premier village, la colonne arrête Petera Donto, chef de la cellule du MDRM de ce village et propagandiste^{298 1)}. A Antsahanandriana, elle s'en prend à Rambelo, Fely, Bary, Tombonjoany.... Ce dernier est un évangéliste de la mission protestante française d'Antsahanandriana. Les quatre pièces où il habite et tous les meubles qui se trouvent à l'intérieur sont entièrement consommés par le feu durant son arrestation^{299 2)}. L'administration ne fait donc aucune distinction entre les hommes d'églises et les nationalistes. Tout le monde est mis sur le même pied d'égalité devant l'arrestation, même les gens dignes d'être respectés comme l'évangéliste Tombonjoany et le pasteur Rakotomanga... Ceux qui sont arrêtés durant la première descente dans la région d'Ankavia sont tous amenés directement dans le magasin des Douanes. Ils sont les premiers à être placés à cet endroit^{300 3)}, car la prison est déjà pleine à craquer par suite de l'opération menée en ville.

(1) Lettre de Guy Broise, adressée à Monsieur le Gouverneur Général à Tananarive, D 887/3

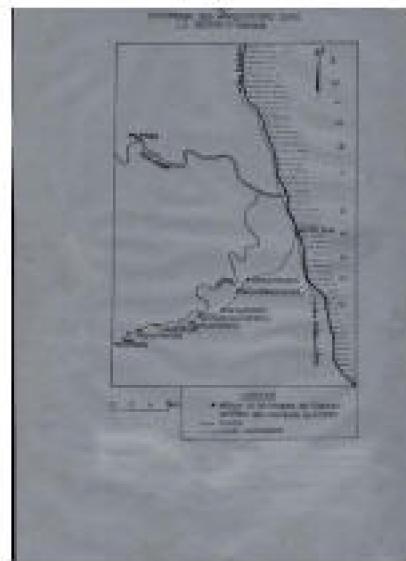
(2) Déclaration de Tombonjoany, D. 887/3, ARM.

(3) Enquêtes Orales auprès de Jaosema Alphonse, l'une des victimes.

^{298 1)} Lettre de Guy Broise, adressée à Monsieur le Gouverneur Général à Tananarive, D 887/3

^{299 2)} Déclaration de Tombonjoany, D. 887/3, ARM.

^{300 3)} Enquêtes Orales auprès de Jaosema Alphonse, l'une des victimes.



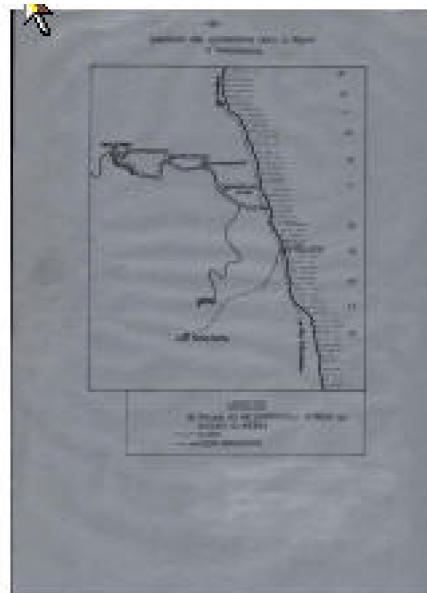
Les arrestations menées dans la région d'Ankavia sont moins nombreuses que celles entreprise dans l'Ankavanana (région Nord-Ouest), où le MDRM faisait preuve d'une plus grande vitalité. L'administration a même demandé des renforts avant d'exécuter l'opération. Ainsi un important détachement de l'armée de terre débarque à Antalaha le 17 avril 1947 et entreprend un accord avec le chef de la circonscription Autonome d'Antalaha pour effectuer une tournée dans la région Ouest et Nord Ouest^{301 1)}.

2- Le cas de l'Ankavanana (région Nord-Ouest)

Dans cette région d'Ankavanana, les arrestations sont dirigées par l'administrateur Corlobé. Il est assisté des caporaux créoles (Didier, Alidor, Le Petit....) et de quelques miliciens sénégalais et malgaches. La colonne se dirige vers l'amont de la rivière d'Ankavanana, en direction d'Andapa (cf carte page suivante).

(1) Bulletin de renseignements pour la journée du 17 avril 1947 (Régions Antalaha-Andapa-Ambohitra), D. 875, ARM.

301 1) Bulletin de renseignements pour la journée du 17 avril 1947 (Régions Antalaha-Andapa-Ambohitra), D. 875, ARM.



Dans chaque village, les «pacificateurs» arrêtent et rouent de coups les membres du MDRM. Au cas où le soupçonné s'enfuit, ils brûlent sa maison. A Marofinaritra et à Antsahanoro (cf.carte), ils arrêtent une cinquantaine de personnes, parmi eux : Ilaizoma Emmanuel membre du MDRM (cf photo ci-dessous) et son père Ilaizoma président de la cellule ainsi que Roby, Tsaravelo, Michel Ntsaina, Vahiny Désiré, Petera Simon...., militants du MDRM de ce village, accusés d'avoir comploté à la préparation d'un plan de mis à mort des Vazaha d'Antalaha.



Emmanuel Ilaizoma et sa femme, Membre du MDRM et parmi les victimes de l'arrestation dans la région d'Ankavanana (photo prise le 19 décembre 1999 par l'auteur).

Les «pacificateurs» arrivent dans l'après midi au village d'Antsahanoro. Ils obligent un commerçant chinois appelé Chang Yan, à leur fournir du riz, et les habitants à leur donner des poulets^{302 1)}. Ils font donc tous ceux qu'ils veulent faire, abus de pouvoir et pillage contre les habitants. Dans ce village, ce sont les colons environnants, plus particulièrement M Delaunay d'Ambalaivoka, qui prêtent main forte aux «pacificateurs» en indiquant les maisons et les prénoms des partisans du MDRM. Dans le village d'Ampohafana, où les militants du MDRM sont très dynamiques^{303 2)}, la colonne arrête une trentaine de personnes, parmi eux : Mena, François, Belalahy Charles, Maurice Velontsoa, Totozandry et Tombo Georges... militants du MDRM et riches planteurs du

^{302 1)} Enquêtes Orales auprès d'Emmanuel Ilaizoma

^{303 2)} Ibid

village. Après l'opération, le village entier est incendié. En cours de route, les détenus subissent divers sévices, telles que coups de fouet, coups de baïonnette....

- (1) Enquêtes Orales auprès d'Emmanuel Ilaizoma
- (2) Ibid

Ils sont attachés deux par deux tout en portant de lourds bagages ^{304 1)}, ce qui est particulièrement éprouvant pour eux. Arrivée au village d'Antsambalahy ^{305 2)}, la troupe des «pacificateurs» fatiguée, rebrousse chemin, avec plus de 100 personnes arrêtées. Ils prennent ensuite la pirogue, et en cours de route, la torture continue pour les victimes. En arrivant à Antalaha-ville, les prisonniers sont jetés dans le bâtiment des Douanes où ils rejoignent d'autres individus arrêtés dans d'autres régions. Emmanuel Ilaizoma déclare que «la salle est déjà pleine quand ils sont incarcérés à leur tour» ^{306 3)}, car toutes les personnes arrêtées dans la région sont entassées dans ce bâtiment avant l'embarquement de certains d'entre eux pour Diégo-Suarez. Au total, près de 200 personnes, en majorité paysanne sont victimes de la répression consécutive à l'insurrection du 29 Mars dans le district d'Antalaha. Ce chiffre est moins important, si on le compare avec le nombre de section du MDRM et des membres présumés dans le district. Rappelons-nous qu'à Antalaha, on trouve au moins une cellule du MDRM dans chaque village et plus de 90% de la population en adhère. C'est comme ce qui se passe dans toutes les régions insurgées, les prévenus subissent aussi diverses tortures. Leurs souffrances continuent quand ils sont transférés à Diégo Suarez.

C- De la détention à Antalaha à l'internement à Diégo-Suarez : des conditions de vie pénibles

Le nombre d'arrestations augmente d'heure en heure, de jour en jour dans la région. L'administration ramasse les prévenus dans le bâtiment des Douanes ^{307 4)} à côté de l'actuel bureau du Sous-préfet, en attendant le bateau qui les transportera à Diégo-Suarez, suivant la demande du chef de district. Mais là, comme à Antalaha, les conditions de vie des détenus s'avèrent encore plus pénibles.

1- La détention dans le bâtiment des Douanes

Le nombre des arrestations s'élève jusqu'aux environ de 200 dans la région d'Antalaha ^{308 5).}

^{304 1)} Enquête orale auprès d'Emmanuel Ilaizoma l'une des victimes

^{305 2)} C'est une localité située à 40km au Nord-Ouest d'Antalaha (cf. carte)

^{306 3)} Enquête orale auprès d'Emmanuel Ilaizoma

^{307 4)} Ce bâtiment a déjà été démolie par un Chinois, qui veut y construire un grand restaurant. Mais les anciens membres du MDRM s'y opposent. L'affaire est encore entre les mains du tribunal.

^{308 5)} Bulletin de renseignements pour la journée du 10 avril 1947, Gouvernement Général, Cabinet militaire, D 875, ARM.

Malgré l'étroitesse du bâtiment des Douanes, l'administration y jet tous les détenus venant des

- (1) Enquête orale auprès d'Emmanuel Ilaizoma l'une des victimes
- (2) C'est une localité située à 40km au Nord-Ouest d'Antalaha (cf. carte)
- (3) Enquête orale auprès d'Emmanuel Ilaizoma
- (4) Ce bâtiment a déjà été démolie par un Chinois, qui veut y construire un grand restaurant. Mais les anciens membres du MDRM s'y opposent. L'affaire est encore entre les mains du tribunal.
- (5) Bulletin de renseignements pour la journée du 10 avril 1947, Gouvernement Général, Cabinet militaire, D 875, ARM.

quatre coins de la région. Ils y vivent dans des conditions inhumaines. Le manque d'aération de la pièce entraîne l'évanouissement de certains détenus. Les sueurs coulent à flot et les urines montent jusqu'aux genoux parce qu'il fait très chaud, en plein mois d'avril. En plus les détenus sont obligés de se soulager dans la salle même ^{309 1)}. De ce fait, tout le monde se bouscule pour respirer un peu d'air frais. Beaucoup trouvent la mort avant l'embarquement, et les détenus décédés sont enterrés à Ambinany ^{310 2)}, sépulture des Zanatany. Dans ce bâtiment des Douanes, la surveillance est assurée par des miliciens armés de fusil. Les détenus y sont livrés au supplice de coups presque mortels, sont en plus, privés de nourriture et d'eau pendant trois jours ^{311 3)}. Selon le même témoin, il arrive que les prévenus affamés mangent des vêtements ou n'importe quoi. Chaque matin, c'est le supplice de la prise de bain, dans des conditions imposées par l'administration coloniale de la France mais probablement inconnues, pensons-nous, en métropole. Andrianasinosy l'une des victimes déclare que la plus abominable des tortures qu'il n'ait jamais vécues et subi était cette prise de bain très éloignée de l'hygiène. Ce bain de mer se prend dans l'ancien port d'Antalaha (cf photo à la page suivante). Cette eau de mer, avant qu'on y plonge les prisonniers était salie et empestée par les résidus humains et les urines fermentées et délétères provenant du contenu des tinettes qui y étaient vidées et nettoyés par quelques-uns des détenus ^{312 4)} astreints illégalement à cette corvée. Le manque de nourriture et d'eau s'ajoutent donc, pour les détenus, des traitements indignes d'être humains, à qui on impose dans la saleté physique et morale.

Telles sont les conditions d'existence des prévenus durant leur détention, à Antalaha. Le 10 avril 1947, le «Malabar» ou Ranampahory ^{313 5)}, bateau venant de Diégo-Suarez arrive à Antalaha vers 6 heures du matin. 30 détenus sont embarqués le même jour à 8

^{309 1)} Enquêtes orales auprès de Jaotombo

^{310 2)} C'est une localité située à 15km au Nord-Ouest de la ville.

^{311 3)} Enquêtes orales auprès de Jaotombo

^{312 4)} Déclaration faite par Andrianasiny, D 887/3, ARM.

^{313 5)} Nom donné par la population d'Antalaha, parce qu'il leur porte des malheurs.

heures à destination de cette ville. Ce bateau revient trois fois à Antalaha. A chaque départ, les familles des détenus pleurent au bord de la mer, près de l'ancien port où ceux-ci sont embarqués. A Diego-Suarez, les conditions de détention ne sont guère meilleures.

- (1) Enquêtes orales auprès de Jaotombo
- (2) C'est une localité située à 15km au Nord-Ouest de la ville.
- (3) Enquêtes orales auprès de Jaotombo
- (4) Déclaration faite par Andrianasiny, D 887/3, ARM.
- (5) Nom donné par la population d'Antalaha, parce qu'il leur porte des malheurs.



L'ancien port d'Antalaha où les détenus prennent le bain (photo prise le 19 décembre 1999 par l'auteur)

2- La détention à Diégo-Suarez

La première vague des détenus arrive à Diégo-Suarez le 11 avril vers 10 heures. Ils sont immédiatement transbordés sur le S/S «Château-Pavie», où les attendent déjà cinq cents individus venant de Manakara ^{314 1)}. Ils sont dirigés à Orangéa. En route, ils subissent le même traitement que les cinq cents prévenus venant de Manakara. Ils sont déshabillés par les sentinelles, qui ne leur laissent que juste une culotte, et aux gens venant de Manakara qu'une salaka ^{315 2)}. Les gardiens fouillent leurs paquets et volent tout ce qu'ils y trouvent. A Orangéa, le logement où ils habitent est toujours humide, car c'est presque un sous-terrain. Ils y sont entassés comme des sacs de marchandises mal rangés dans un magasin minuscule et sombre. Ainsi ils couchent dans ce logement serré comme des sardines en boîte. Cela les empêche de trouver le sommeil. De plus une odeur de gaz délétère empoisonne l'air venant d'excréments humains

- (1) Déclaration de Gabriel Rakotomanga, l'un des prévenus transférés à Diégo-Suarez le 10 avril, D 887/3, ARM.
- (2) Déclaration d'Andrianasiny, D 887/3, ARM

et des urines fermentées placées dans les bidons à leurs côtés ^{316 1)}. Quant au régime alimentaire, la ration destinée à chacun peut être contenue dans le creux des deux

^{314 1)} Déclaration de Gabriel Rakotomanga, l'un des prévenus transférés à Diégo-Suarez le 10 avril, D 887/3, ARM.

^{315 2)} Déclaration d'Andrianasiny, D 887/3, ARM

^{316 1)} Déclaration d'Andrianasiny, D 887/3, ARM.

main. Très petit, c'est en plus du riz pourri et mal cuit. Après chaque repas, ils sont exposés au soleil, au vent et à la pluie, accroupis sans pouvoir bouger toute la journée. Seuls ceux qui sont désignés au travail forcé échappent à ce «bain de soleil». Des tâches pénibles attendent ceux-ci, dont le débroussaillage d'herbes piquantes dites bakakely ou coupantes appelées Vero^{317 2)}. Le travail se fait à la main. Durant ces tâches, les prisonniers reçoivent des coups de bâton ou de crosse sur la tête au moindre geste de lassitude. Avant de quitter les lieux, les sentinelles leur font faire d'une course de 10 à 15 minutes^{318 3)}. C'est un véritable esclavage. Certains détenus venant d'Antalaha sont transférés dans le camp Lazaret. Là, les sentinelles leur enlèvent tous les effets vestimentaires, et ils ne portent plus que de gony (sac de riz en jute)^{319 4)} en guise d'habitation. Les «prisonniers» sont astreints à des travaux forcés, en privé ou en public. Ils sont même allés travailler hors de Diego-Suarez. Le 24 Juillet 1947 par exemple, cinquante prisonniers sont détachés à Ambilobe pour être mis à la disposition des «Entreprises Métropolitaines et coloniales» chargées de la réparation du pont de Ja Mahavavy, dont un bout a été emporté par l'inondation du mois de septembre 1945^{320 5)}. Dans le camp de Lazaret comme à Orangéa, les travaux à faire par les détenus sont très pénibles. Plusieurs d'entre eux ont même contracté des blessures à vie, d'autres sont décédés. Le pasteur Rakotomavo, par exemple, en est ainsi victime d'une infirmité à l'épine dorsale (cf annexe). Donc, les conditions de détention y sont effroyables, peu révélées à l'époque, en tout cas peu connu du public. Les habitants d'Antalaha n'oublient pas tous ces événements de 1947.

3- Reconnaissance des Antalaens pour les victimes de la répression consécutive à l'insurrection

Actuellement, on dénomme "rue Laikofoka", toutes les rues dans le quartier où habitait le président du MDRM d'Antalaha Jean Flaubert Laikofoka. A l'occasion de la célébration du cinquantenaire de l'insurrection, le 29 mars 1997, une stèle est implantée à Ambinany, lieu où on a enterré les "prisonniers" morts lors de la répression, en particulier durant la détention dans le bâtiment des Douanes (Cf. photo à la page suivante). Ce bâtiment a déjà été démolie par un Chinois, qui veut construire un grand restaurant à la place comme nous l'avons déjà dit. Mais les

anciens membres du MDRM s'y opposent ainsi que leurs familles, parce que pour eux c'est un lieu sacré et un lieu de mémoire, digne d'être respecté et commémoré puisque certains de leurs compatriotes y ont trouvé la mort. L'affaire, portée devant la justice n'est encore jugée. On a

¹⁾ Déclaration d'Andrianasiny, D 887/3, ARM.

^{317 2)} Déclaration de Gabriel Rakotomanga, D 887/3, ARM

^{318 3)} Ibid

^{319 4)} Ibid

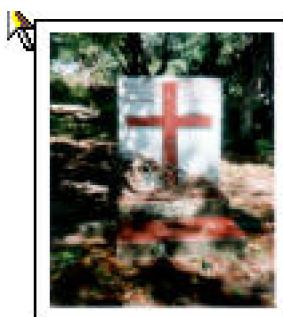
^{320 5)} Ibid

- (2) Déclaration de Gabriel Rakotomanga, D 887/3, ARM
- (3) Ibid
- (4) Ibid
- (5) Ibid

implanté aussi une stèle au bord de la mer, près de l'ancien port où la famille des détenus ont pleuré leurs proches lors de l'embarquement des "prisonniers" vers Diego-Suarez (Cf. photo page suivante). La population d'Antalaha et les autorités locales ont célébré ensemble les souvenir dans ce lieu le 29 mars 2001.

Tout cela nous montre à quel point les événements de 1947 sont importants pour les "Antalaens". En fait, ils y pensent vraiment. Ils sont conscients que les nationalistes ont versé leur sang pour que Madagascar vive. C'est la presse d'opposition dans les années 1960 qui a demandé des monumenta (supports matériels aidant au travail de la mémoire) et l'attribution d'un certain nombre de noms de rues^{321 1)}. Signalons que c'est en 1967 que l'Etat malgache décide de commémorer l'anniversaire de l'insurrection, c'est-à-dire 20 ans après. A l'époque, les anciens rivaux politiques se réconcilient, d'où le thème : "réconciliation nationale", après une longue période de division par la colonisation. A partir de cette année, le 29 mars, devient une fête nationale qui se fête annuellement comme le 26 juin. Les «Antalaens» ne manquent pas de célébrer la date du 29 mars chaque année. Il est dû à la dureté de la répression politique dans le district au lendemain du 29 mars 1947. D'ailleurs la forme de répression se manifeste aussi lors des procès de l'affaire de l'insurrection dans le district.

(1) RAISON-JOURDE (F), Une rébellion en quête de statut : 1947 à Madagascar, in Revue de la Bibliothèque Nationale, n° 34, Paris, 1989, p.27



Fasan'ny maherifo maty noho ny raharahan'ny 1947 (Photo prise le 19 décembre 1999 par l'auteur)

^{321 1)} RAISON-JOURDE (F), Une rébellion en quête de statut : 1947 à Madagascar, in *Revue de la Bibliothèque Nationale*, n° 34, Paris, 1989, p.27



Stèle pour la commémoration des malheurs de la famille des détenus lors de l'embarquement de ces derniers vers Diégo-Suarez (Photo prise le 29 mars 2001 par l'auteur)



La population d'Antalaha et les autorités locales, célèbrent le 29 mars 2001 (Photo prise le 29 mars 2001 par l'auteur)

II- LA REPRESSION JUDICIAIRE

Les détenus venant d'Antalaha demeurent à Diego-Suarez durant 11 mois. Ils ne quittent cette ville que le 2 mars 1948 sur l'ordre du Procureur Général^{322 1)} pour être jugés au tribunal de Paix à Compétence Etendue d'Antalaha. Or les verdicts prononcés par la Cour de ce tribunal s'avèrent particulièrement arbitraires, comme ce qui se passe dans l'ensemble de Madagascar. A travers ces verdicts, c'est le MDRM que l'administration veut anéantir. En effet les principaux responsables de ce parti sont condamnés à de lourdes peines, aussi leurs familles vivent-elles dans des conditions difficiles.

A- Les procès des principaux responsables du MDRM

Les procès de l'affaire de l'insurrection de 1947 que P. Boiteau appelle "l'affaire de Madagascar"^{323 2)} s'ouvrent au début de l'année 1948. Le plus célèbre est celui des parlementaires et des principaux chefs du MDRM, qui se déroule à Antananarivo du 22 juillet au 04 octobre 1948 au palais d'Andafiavaratra. Ce fameux procès d'Andafiavaratra est précédé ou suivi de beaucoup d'autres, se déroulant dans certaines localités du pays, parmi elles, Antalaha, siège d'un

(1) Cf. en annexe XI le texte.

(2) BOITEAU (P), op. cit, p. 391

^{322 1)} Cf. en annexe XI le texte.

^{323 2)} BOITEAU (P), op. cit, p. 391

"Tribunal de Paix à Compétence Étendue". C'est un tribunal d'exception, fonctionnant dans le cadre de l'insurrection (puisque'il a fallu juger de très nombreux prévenus à l'époque, les tribunaux normaux ou légaux ne sont plus suffisants, d'où la création de ce genre de tribunal). Néanmoins, contrairement au Tribunal de Paix à Compétence Limitée, le Tribunal de Paix à Compétence Étendue est présidé par un magistrat professionnel. Les détenus en provenance du district de Sambava et d'Andapa y sont jugés aussi. Les opérations judiciaires s'y déroulent d'une manière plutôt arbitraire.

1- Un arbitraire incontestable

Les premiers procès des accusés du 29 mars 1947, se déroulent à Fianarantsoa au début de l'année 1948. Ils prononcent 10 condamnations à mort, dont celle de Samuel Rakotondrabe. Celui d'Andafiavaratra prononce aussi des nombreuses condamnations à mort, parmi lesquelles, celle des députés Raseta, Ravoahangy et du lieutenant Randriamaromana. La première exécution concerne cet officier qui intervient le 28 avril 1948. Dans son rapport du 29 mars 1948, l'avocat général Rolland écrivait : "il est regrettable que le tribunal, cédant à l'émotion, ait prononcé des condamnations à mort qui ne sont pas tous justifiés, dépassant d'ailleurs les réquisitions du ministère public ^{324 1)}". La plupart des instructions se font, en outre, en l'absence de tout avocat défenseur, en particulier dans la région d'Antalaha. Il y existe même des dépositions signées à l'avance. Charles Andriamalandy déclare de n'avoir jamais été interrogé depuis son arrestation ; après avoir été frappé avec la crosse de fusil et avec une matraque, il lui a été présenté une déposition écrite à la main et préparée à l'avance pour être soumise à sa signature ^{325 2)}. Le motif d'accusation est non fondé non plus et peut être changé d'un moment à l'autre. La plupart des prévenus sont arrêtés comme anti-Français. Mais ensuite ils ont considéré comme otage, malgré l'absence de trouble dans la région, ce qu'atteste le discours du Haut-commissaire prononcé à Antalaha le 6 février 1947 ^{326 3)} : "la région du Nord est calme, la rébellion n'y existe pas, la population d'Antalaha garde sa confiance en la France. Mais durant le procès, il est reproché à la plupart des détenus, en particulier les principaux responsables du MDRM, d'être des perturbateurs et des organisateurs de réunions secrètes à tendance révolutionnaire ou bien de

complot contre la sûreté intérieure de l'Etat. Il n'est pas étonnant que les peines prononcées contre eux soient lourdes.

(1) BOITEAU (P), op. cit, p. 394

(2) Déclaration de Charles Andriamalandy, D. 887/3, ARM.

(3) Ibid.

2- Le sort du MDRM

324 1) BOITEAU (P), op. cit, p. 394

325 2) Déclaration de Charles Andriamalandy, D. 887/3, ARM.

326 3) Ibid.

Malgré l'absence des troubles dans la région d'Antalaha, le tribunal condamne certains membres du MDRM à des peines non négligeables. D'après le discours du Haut-commissaire de Coppet le 19 avril 1947 à Antsirabe : "la simultanéité des mouvements insurrectionnels à Moramanga, Diego-Suarez, Manakara, Vohipeno, témoigne de l'existence d'un vaste complot étendant ses ramifications dans toute l'île..."¹⁾. Ils sont donc accusés de complot. En plus, d'après Voromahery, organe du PADESJM²⁾, "il ne saurait y avoir de bon MDRM à Madagascar". De ce fait, de nombreux membres du MDRM de la région³⁾ passent devant le tribunal. Lors des premiers interrogatoires de septembre 1948, 170 inculpés sur 400 seulement bénéficient de non-lieu⁴⁾ (y compris les détenus en provenance de Sambava et d'Andapa). Les autres sont reconnus coupables et déférés à la Cour Criminelle ou devant le Tribunal correctionnel.

Pour Antalaha et Sambava, l'instruction est orientée dans le même sens⁵⁾ dès le début.

Il s'agit d'abord d'établir le but exact que s'est proposé le MDRM, et de chercher si une section de la JINA et du PANAMA a été créée au cours de l'année 1946. Ensuite, les responsables judiciaires veulent connaître les mesures prises par les membres du MDRM à la réception du télégramme du 27 mars, les décisions adoptées au cours de la réunion du samedi 29 mars, et enfin les raisons pour lesquelles l'attaque n'a pas eu lieu dans la nuit du 29 mars au 30 mars ou les jours suivants^{332 6)}. La Cour Criminelle d'Antalaha en la circonstance est composée de P. Jouillat, Procureur Général de la Cour d'Appel de Madagascar; Emile Guillot Conseiller à la Cour d'Appel ; Maître Claude Bernard, Greffier en Chef de la justice de paix à Compétence Etendue d'Antalaha; Franz Hoareau, Receveur des domaines à Antalaha, et Couturier André, topographe, membres, tous deux fonctionnaires nommés par arrêtés du Haut-commissaire respectivement en date des 04 janvier et 19 avril 1950 ; Maurice Zelmar, Javelle André assesseurs titulaires; Hamelin Jean, premier assesseur suppléant, Ilaona Michel, deuxième assesseur suppléant. Enfin Monsieur Goldrar Henri, Officier du Ministère Public. Ces assesseurs sont des hommes d'affaires d'Antalaha, il est permis de douter de leur neutralité et de leur

(1) A. SPACENSKY, 50 ans de vie politique à Madagascar de Ralaimongo à Tsiranana, Paris, Nouvelle Edition Latines, p.69.

^{327 1)} A. SPACENSKY, *50 ans de vie politique à Madagascar de Ralaimongo à Tsiranana*, Paris, Nouvelle Edition Latines, p.69.

^{328 2)} Voromahery, n°40 du 6 mai 1947, cité par J.RANDRIAMARO, 1992-1993, op.cit

^{329 3)} Certains membres du MDRM, arrêtés durant la répression sont acquittés après les enquêtes préliminaires (exemple Laurent Vazaha).

^{330 4)} Lettre du Procureur Général, P. JOUILLAT, le 29 septembre 1948, D. 887/3 ARM.

^{331 5)} Pour Andapa c'est différent parce qu'à Andapa le commencement d'exécution de l'attaque avait eu lieu (attaque de la ville)

^{332 6)} Lettre de l'Officier du Ministère Public près de la justice de paix à Compétence Etendue d'Antalaha, le 8 décembre 1947, D.887/3. ARM.

(2) Voromahery, n°40 du 6 mai 1947, cité par J.RANDRIAMARO, 1992-1993, op.cit

(3) Certains membres du MDRM, arrêtés durant la répression sont acquittés après les enquêtes préliminaires (exemple Laurent Vazaha).

(4) Lettre du Procureur Général, P. JOUILLAT, le 29 septembre 1948, D. 887/3 ARM.

(5) Pour Andapa c'est différent parce qu'à Andapa le commencement d'exécution de l'attaque avait eu lieu (attaque de la ville)

(6) Lettre de l'Officier du Ministère Public près de la justice de paix à Compétence Étendue d'Antalaha, le 8 décembre 1947, D.887/3. ARM.

compétence. Durant le procès qui s'étend jusqu'en 1950, les motifs d'accusation sont basés sur les articles 89 paragraphes 1, 2 et 3 et 91 du Code pénal ainsi conçus :

Code pénal art 89 : "Ce complot ayant pour but les crimes mentionnés aux articles 86 et 87, s'il a été suivi d'un acte commis ou commencé pour en préparer l'exécution, la peine sera celle de la détention. Il y a complot dès que la résolution d'agir est concertée et arrêtée entre deux ou plusieurs personnes..." .

Article 91 : "l'attentat dont le but sera, soit d'exciter la guerre civile en armant ou en portant les citoyens ou habitants à s'armer les uns contre les autres, soit de porter la dévastation, le massacre et le pillage, dans une ou plusieurs communes, sera puni de mort. Les complots ayant pour but l'un des crimes prévus au présent article, et la proposition de former ce complot seront punis des peines portées à l'article 89, suivant les distinctions qui y sont établir" ^{333 1)}.

Le MDRM d'Antalaha, ainsi que de Sambava sont donc accusés de complot contre la sûreté intérieure de l'Etat. Pour Antalaha, l'instruction est lente du fait de l'absence des principaux inculpés, car le Secrétaire Général du MDRM d'Antalaha, Jaozandry, est déjà arrêté et condamné depuis 1946 et deux autres responsables sont encore à Tananarive (convoqué au procès d'Andafiaratra). Par contre pour Sambava, l'instruction est très rapide grâce à la présence à Antalaha de Botohendry, "cerveau du MDRM" dans le district ²⁾ ₃₃₄. C'est un notable Antemoro, secrétaire de la section du MDRM de Sambava. La Cour d'Antalaha lui condamne, le 05 mai 1950, à 3ans et 6mois d'emprisonnement, à 5 ans d'interdiction de séjour et 5ans de privation des droits énumérés en l'article 42, paragraphes 1 et 4 du Code Pénal ^{335 3)}. Ce même jour, elle condamne Ramanankoraisina Denis, propagandiste, Rakotoniaina Moïse Rajoely, comptable de la Compagnie Marseillaise de Madagascar (CMM), secrétaire adjoint du MDRM de Sambava et Rahetilahy Raphaël, propagandiste à 3 ans d'emprisonnement ; Ranaivo Jean, Ranaivo Ernest, Razakamiandrisoa, Randrianasainony Pierre, Randriambololona Charles et Rajoelison Denis à 30 mois d'emprisonnement ; Zanahita et Fenomila, militants du MDRM à 18 mois d'emprisonnement. Et ils sont tous en outre condamnés à 5 années de privation de droits énumérés en l'article 42, paragraphes 1 et 4 du Code pénal, et à 5

^{333 1)} Extrait des minutes du greffe de la justice de paix à Compétence Etendue d'Antalaha. D. 887/3. ARM.

^{334 2)} Lettre de l'Officier du Ministère Public près de la justice de paix à Compétence Etendue d'Antalaha, le 8 décembre 1947.

^{335 3)} Extrait des minutes du greffe de la justice de paix à Compétence Etendue d'Antalaha. D. 887/3. ARM.

années d'interdiction de séjour sauf pour Zanahita et Fenomila^{336 4)}. Même si nous ne citons que ces quelques exemples, nous pouvons déduire que le Tribunal de Paix à Compétence Étendue d'Antalaha condamne les militants du MRDM de la région, plus particulièrement les leaders et les membres actifs de ce parti à de lourdes peines, bien que l'insurrection n'y éclate pas. Il se peut qu'il y ait aussi des

(1) Extrait des minutes du greffe de la justice de paix à Compétence Etendue d'Antalaha. D. 887/3. ARM.

(2) Lettre de l'Officier du Ministère Public près de la justice de paix à Compétence Etendue d'Antalaha, le 8 décembre 1947.

(3) Extrait des minutes du greffe de la justice de paix à Compétence Etendue d'Antalaha. D. 887/3. ARM.

(4) Ibid.

responsables du MDRM condamné jusqu'à 5 à 10ans d'emprisonnement dans la région^{337 1)}. Tous ces verdicts, comme ceux de l'ensemble de Madagascar, sont contestés par les nationalistes. "La plupart des journaux qui publient l'opinion de la presse métropolitaine dénoncent les irrégularités du procès et la sévérité de la sentence..."^{338 2)}. Signalons que, durant les procès, les journalistes malgaches n'osent pas émettre leurs opinions, mais ils produisent quelquefois celles de la presse métropolitaine, de peur d'être arrêtés par l'administration. Mais, avant la fin de celui des Parlementaires à Andafiavaratra, la presse communisante ose réclamer la suspension du procès ainsi que la libération immédiate de toutes les victimes du colonialisme^{339 3)}, parce qu'il y a trop des irrégularités. Mais cela ne change rien. Des lors, les nationalistes n'ont d'autres moyens que les revendications de l'amnistie faible, c'est-à-dire de l'ensemble des condamnés consécutifs à l'insurrection.

3- Les revendications de l'amnistie

Le 04 octobre 1948, le Tribunal d'Andafiavaratra a rendu sa justice. Il prononce la peine capitale pour les députés et d'autres hauts responsables du MDRM. De ce fait, la presse communisante le trouve injuste, réclame l'annulation et la révision même du procès ainsi que la libération de tous les détenus. Mais la Cour de Cassation confirme le 07 juillet 1949 ce verdict de la Cour criminelle.

A partir de 1953, l'amnistie devient le principal thème des propagandes nationalistes, parce qu'ils trouvent en cela le seul moyen de libérer leurs compatriotes. A cette époque les nationalistes luttent pour l'État libre dans l'Union Française, mais ils luttent aussi pour l'amnistie faible ou amnistie intégrale, c'est-à-dire libération de tous les prisonniers

^{336 4)} Ibid.

^{337 1)} Enquêtes Orales auprès de Jaotombo.

^{338 2)} RABEARIMANANA (L), 1980, op.cit, p.158.

^{339 3)} Ibid, p.157.

politiques sans distinction. Les hommes politiques malgache modéré ou non, s'y attellent tous. La seule opposition vient de l'aile droite du PADESM, composé de côtiers qui ont toujours dénoncé ceux qu'ils considèrent comme les responsables de l'insurrection. Ainsi la presse nationaliste et d'autres associations comme le COSOMA (Comité de Solidarité Malgache) revendentiquent l'amnistie intégrale ou générale de tous les détenus. Mais l'essentiel de cette lutte pour l'amnistie appartient au COSOMA, une association de tendance communiste, créée le 03 mai 1950^{340 4)}. Il utilise plusieurs moyens : proposition de lois, pétitions, organisation de la réunion et de brochures consacrées à l'amnistie, collaboration avec d'autres associations ou partis politiques... Il connaît un succès très rapide sur les pétitions, malgré l'existence d'une multitude de menaces de la part

- (1) Enquêtes Orales auprès de Jaotombo.
- (2) RABEARIMANANA (L), 1980, op.cit, p.158.
- (3) Ibid, p.157.
- (4) Cf. RAHARISON (V.H), *Le Comité de Solidarité de Madagascar : Formation et activités socio-politique, de 1950-1956, à travers le journal "FIFANAMPIANA"*, Mini-mémoire, Department d'Histoire, Antananarivo, 1999-2000.

de l'administration^{341 1)}. Des nombreuses signatures en provenance de différentes régions de Madagascar parviennent sans cesse aux responsables de l'association. En effet celle-ci mène la campagne de cette pétition à travers le journal Fifanampiana(c'est un journal bimensuel, organe de l'association). Dans le dit journal, on peut lire ceux-ci : "Sonia 6000 izao novoahangona tao ambanin'ilay pétition naelin'ny CO.SO.MA. Efa nametaka ny sonianao vaianao..."? C'est-à-dire "6000 signatures ont déjà été réunies sous la pétition lancée par le CO.SO.MA. Est-ce que tu as déjà mis la tienne ?...."^{342 2)}. Cela attire de nombreux Malgaches, malgré les menaces des autorités. En janvier 1956, le nombre des signatures atteint 21.372^{343 3)}, soit un quadruplement en deux ans. Les correspondants du comité dans la région d'Antalaha contribuent aussi à envoyer des signature dans le courant de l'année 1955. L'association publie également des brochures consacrées à l'amnistie. C'est le cas, cette année là du " Nosy Lava - Sainte-Marie- Calvi, ny amnistie no hanavotra azy rehetra". C'est-à-dire "Nosy Lava – Sainte Marie – Calvi, c'est l'amnistie qui les sauvera tous".

A part le COSOMA, le P.C.F (Parti Communiste Français), les organisations annexes comme le Secours Populaire participent aussi à la revendication des détenus politiques, ainsi que les syndicats locaux ou ceux de la métropole. Ils entretiennent, en plus, des relations étroites avec le COSOMA dans la lutte. A l'occasion du premier congrès national

^{340 4)} Cf. RAHARISON (V.H), *Le Comité de Solidarité de Madagascar : Formation et activités socio-politique, de 1950-1956, à travers le journal "FIFANAMPIANA"*, Mini-mémoire, Department d'Histoire, Antananarivo, 1999-2000.

^{341 1)} Les agents de la Sûreté Générale sont par exemple des menaces sur ceux qui mettent leurs signatures dans les pétitions (Cf. Fifanampiana du 13 octobre 1953).

^{342 2)} Fifanampiana n°90 du février 1954

^{343 3)} Ibid du 14 novembre 1955.

du COSOMA, à Tananarive, les 5-7 juin 1953, par exemple, Maurice Thorez, secrétaire général du P.C.F (Parti Communiste Français), lui adresse le message suivant : "... je m'associe pleinement, au nom de P.C.F, à votre poignant appel demandant... la révision du procès de Tananarive et l'amnistie à tous les détenus politiques... Nous vous demandons de bien vouloir nous informer des décisions de vos assises afin de nous permettre de les faire connaître en France et de vous aider à les faire aboutir...."^{344 4)}. Et il en résulte la prise de position des nombreuses associations et personnalités françaises ^{345 5)}. Cela aboutit, plus tard, à la naissance du comité pour l'amnistie aux condamnés politiques d'"Outre-Mer" en France le 11 septembre 1954, présidé par le professeur Louis Massignon et dont Pierre Boiteau, Ch.A.Julien, P. Eloire. membres du bureau. Grâce à ces luttes, le 27 mars 1956, la loi d'amnistie était promulguée. Cependant l'amnistie de ^{346 6)} plein droit n'est accordée qu'aux condamnés à moins de 15 ans de détention. De ce fait le but principal, c'est-à-dire l'amnistie générale n'est pas atteint. Toutefois, tous les condamnés politiques d'Antalaha sont libérés, puisque leurs condamnations ne dépassent pas 10 ans, vu l'absence de l'insurrection proprement dite dans le district. Mais dans l'ensemble de

(1) Les agents de la Sûreté Générale sont par exemple des menaces sur ceux qui mettent leurs signatures dans les pétitions (Cf. Fifanampiana du 13 octobre 1953).

(2) Fifanampiana n°90 du février 1954

(3) Ibid du 14 novembre 1955.

(4) BOITEAU (P), op. cit, p. 405-406.

(5) Gazetin'ny Malagasy du 19 juillet 1953, Cité par RAHARISON (V.R), op. cite

(6) BOITEAU (P), op. cit, p. 408.

Madagascar, P. Boiteau estime que près de 800 condamnés sont encore en prison après la promulgation de cette loi. C'est seulement après la formation du C.N.A.C (Comité National pour l'Amnistie des Condamnés), que le gouvernement français annonce le 18 mai 1957 la libération de tous les condamnés politiques restant encore emprisonnés ^{347 1)}. Ce comité groupe toutes les tendances du mouvement nationaliste : le COSOMA, les syndicats, les hommes d'église ^{348 2)} Cependant, l'emprisonnement durant plusieurs années des membres du MDRM ne manque pas d'avoir des impacts sur leurs familles, d'ailleurs l'Etat ne se préoccupe guère de celle-ci.

B- Les conditions d'existence des familles des détenus

^{344 4)} BOITEAU (P), op. cit, p. 405-406.

^{345 5)} Gazetin'ny Malagasy du 19 juillet 1953, Cité par RAHARISON (V.R), op. cite

^{346 6)} BOITEAU (P), op. cit, p. 408.

^{347 1)} BOITEAU (P), op.cit, p.408

^{348 2)} Imongo vaovao du 18 mai 1956.

Des orphelins, des veuves, des familles en ruine... tels sont les résultats de la répression qui suit l'insurrection sur les familles des détenus. Heureusement pour eux, il existe des associations comme le Comité d'aide aux détenus malgaches, animé par les avocats STIBBE et DOUZON, ainsi que le Secours Populaire Française qui apportent un soutien matériel aux familles des prisonniers ^{349 3)}³⁾. Le COSOMA participe également à la subvention alimentaire, vestimentaire à ces derniers ... Il s'occupe particulièrement des familles des prisonniers d'Antalaha.

1- L'action du COSOM

Créé en 1950, le COSOMA s'occupe d'abord des prisonniers, mais il n'a pas oublié leurs familles. Il distribue des vêtements, des médicaments aux familles des détenus ainsi que des articles scolaires pour leurs enfants. Il envoie aussi des colis et des lettres aux détenus, mais l'administration leur interdit de le faire. Dans le courant de l'année 1954, elle prohibe même la collecte en leur faveur ^{350 4)}⁴⁾. Durant la fête de Noël, il n'a pas oublié les enfants des détenus. Il leur distribue des vêtements, des jouets, des biscuits et des bonbons... Il organise même des arbres de Noël pour eux, dont le premier est tenu le 10 janvier 1954 ^{351 5)}⁵⁾ à Antananarivo. Il prend en main tout ce qui concerne les familles des détenus. Le déplacement de la famille de Jaozandry Joseph, Secrétaire Général du MDRM d'Antalaha, plus précisément celui de sa femme Philomène et ses deux enfants Philippe et Edwige pour le rejoindre à Tananarive est à la charge du COSOMA ^{352 6)}⁶⁾. C'est cet organisme aussi qui s'occupe de l'épouse de Jérôme qui a perdu la mémoire après l'arrestation de son mari, car sa famille l'a abandonnée ^{353 7)}⁷⁾ de peur d'être soupçonné de

- (1) BOITEAU (P), op.cit, p.408
- (2) Imongo vaovao du 18 mai 1956.
- (3) SPACENSKY (A), op. cit, p. 194.
- (4) Fifanampiana du 22 janvier 1954.
- (5) Ibid
- (6) Enquêtes orales auprès de Jaotombo.
- (7) Ibid.

complicité. D'ailleurs l'ensemble de la population a la même attitude vis-à-vis les familles des membres du MDRM.

349 3) SPACENSKY (A), op. cit, p. 194.

350 4) Fifanampiana du 22 janvier 1954.

351 5) Ibid

352 6) Enquêtes orales auprès de Jaotombo.

353 7) Ibid.

2- L'attitude de la population et les pillages des biens des nationalistes

Malgré les aides apportées par le COSOMA, le Secours Catholique et les autres associations, les conditions d'existence des familles des détenus sont pénibles. Elles sont victimes de l'humiliation de leurs voisins ou des habitants de leurs villages, par peur de l'administration et vu l'ambiance de terreur que celle-ci fait régner. Personne ne les protège en cas de danger. L'administration locale les considère comme des adversaires. De ce fait personne n'ose s'approcher d'eux. Seules les familles des détenus s'entraident. Certaines personnes profitent de l'absence du père de famille, en prison, pour faire main basse sur ses biens. Madiomanana déclare : «les gens de mon village qui m'étaient hostiles profitent de mon internement à Diego-Suarez pour déraciner mes cafiers et construire une maison sur le terrain »^{354 1)}. Dans le village d'Ambohitralanana, les gens fouillent le magasin de Belalahy, commerçant et planteur dans ce village. Nombre de marchandises ont été perdues de ce fait pendant son détention : un sac de sucre de 91 kilos, 9 soubiques de paddy, de la volaille, des livres, des papiers de commerce, d'une valeur globale estimée à 65 francs (soit à peu près 650.000 actuellement), sans compter les pertes subies dans ses plantation^{355 2)}. Andriamalandy

Charles déclare qu'il se trouve dépouillé de tout moyen d'existence, puisque ses biens ont été pillés. Sous prétexte de chercher des armes à feu, soi-disant achetés par le MDRM, des perquisitions ont été effectuées dans sa maison ; mais au lieu de faire cela en toute conscience, parmi ceux qui étaient autorisés à perquisitionner, certains se permettent de dérober directement ou indirectement ses biens^{356 3)}. C'est la panique qui s'empare des membres de la famille de détenus, ainsi que celle de l'ensemble de la population à la suite de la répression de l'insurrection de 1947. Donc, les conséquences sociales de l'insurrection s'avèrent non négligeables. Bon nombre de nationalistes, même là où aucun soulèvement n'a été déclenché, sont ainsi spoliés de leurs biens, par leurs adversaires politiques ou, tout simplement, par des personnes mal intentionnées qui profitent de leurs arrestations et de l'embarras de leur famille pour les dépouiller. A Antalaha les familles merina sont obligées de se replier sur Tananarive par suite de la répression, c'est comme ce qui s'est passé dans le district lors du 06 premier mois de cette année 2002. Cela ne peut manquer d'avoir des conséquences sur la vie politique locale, d'autant plus que l'administration veut que les Malgaches ne songent plus à remettre en question la présence française.

(1) Déclaration faite par Madiomanana, D. 887/3, ARM.

(2) Déclaration de Belalahy, D. 887/3, ARM.

(3) Lettre de Charles Andriamalandy dans la prison civile d'Antalaha, le 28 avril 1949, D. 887/3, ARM

^{354 1)} Déclaration faite par Madiomanana, D. 887/3, ARM.

^{355 2)} Déclaration de Belalahy, D. 887/3, ARM.

^{356 3)} Lettre de Charles Andriamalandy dans la prison civile d'Antalaha, le 28 avril 1949, D. 887/3, ARM.

CHAPITRE VII : REGRESSION DES ACTIVITES POLITIQUES DANS LA REGION D'ANTALAHAMA (1948-1951)

Contrairement aux autres T.O.M, où la vie politique née au lendemain de la Seconde Guerre mondiale commence à s'épanouir, celle de Madagascar régresse après les événements de mars 1947. Cette situation subsiste jusqu'en 1951. En fait, traumatisés par la rigueur de la répression qui suit l'insurrection, les nationalistes malgaches n'osent plus bouger comme avant, en particulier ceux d'Antalaha. Seuls les syndicats, ainsi que les coopératives osent développer leurs activités. Ils luttent pour l'amélioration des conditions d'existence de leurs adhérents. Vers la fin de l'année 1947 par exemple, les dockers des petits ports d'Antalaha ainsi que ceux de Sambava se mettent en grève. Ils obligent le patronat à consentir un relèvement des salaires de 50%^{357 1)}. Néanmoins, à travers les luttes sociales des syndicats, les luttes des nationalistes c'est-à-dire la revendication de l'indépendance se renforcent. En plus les nationalistes ne sont jamais réduits en silence grâce à la presse d'opinion. Cette dernière devient le porte-parole des aspirations du peuple malgache de l'époque. Mais quoi qu'il en soit, l'ambiance politique qui règne entre 1948 et 1951 n'est pas favorable aux nationalistes.

I- UNE AMBIANCE POLITIQUE DÉFAVORABLE AUX NATIONALISTES

L'ambiance politique se détériore fortement à Madagascar après l'insurrection de 1947. Elle est plutôt favorable à l'administration et à ses collaborateurs. Durant les élections partielles de 1948 qui consistent à remplacer les élus du MDRM condamnés à la suite des événements mars-avril 1947, les candidats nationalistes sont écrasés ainsi que durant celles de 1951. Les conditions d'existence de la presse s'aggravent aussi. Elle n'est plus libre. Mais elle reste un moteur de la vie politique de l'époque.

A- La lecture des journaux d'opinion : moyen d'expression des nationalistes

L'existence des journaux d'opinion est indispensable aux nationalistes, surtout après la dissolution du MDRM. En effet à partir de 1948 et jusqu'en 1956, ils constituent «les seules structures de lutte, ou presque, du nationalisme»^{358 2)}, sans lesquels les nationalistes ne peuvent

(1) BOITEAU (P), op. cit, p. 408.

357 1) BOITEAU (P), op. cit, p. 408.

358 2) RABEARIMANANA (L), Les journalistes autonomistes Tananariviens de 1945 à 1956, in *Omaly sy Anio* n°15, janvier-juin 1982, p. 185.

(2) RABEARIMANANA (L), Les journalistes autonomistes Tananariviens de 1945 à 1956, in Omaly sy Anio n°15, janvier-juin 1982, p. 185.

s'exprimer. Lors des pétitions lancées par le COSOMA par exemple, c'est grâce au journal Fifanampiana que les habitants d'Antalaha comme ceux d'autres régions peuvent

exprimer leur opinion en envoyant des signatures en faveur de l'amnistie intégrale des détenus politiques. Les journaux d'opinion sont donc le porte-parole des nationalistes de l'époque. Ils continuent à revendiquer l'indépendance. Néanmoins la censure, la saisie des numéros ou la suspension des journaux règnent à l'époque. En effet en octobre 1947, le Haut commissaire De Coppet décrète une loi en vue de supprimer la liberté de presse. L'article 1 de ce décret stipule qu' «en raison des troubles graves qui ont motivé la proclamation de l'état de siège dans une partie du territoire, le Haut Commissaire à Madagascar peut, à titre exceptionnel, prendre toutes mesures tendant à restreindre la liberté de la presse et de réunion, à charge d'en rendre compte immédiatement au gouvernement»^{359 1)}. Ainsi entre 1948 à 1950 on note 22 suspensions, soit temporaires, soit définitives et 19 saisies des journaux^{360 2)}. La situation politique est très difficile pour les nationalistes, ce qui se manifeste lors des différentes élections partielles.

B- Des élections partielles non libres

La pression de l'administration ne permet pas d'élections libres à partir de 1948. De plus, atteintes par les décès qui ont touché, en 1947, chaque famille, par les emprisonnements et les interdictions de séjour de détenus libérés, les populations de l'Est voient venir les échéances électorales avec un sentiment de panique fataliste. Leur désir est d'en finir au plus vite en votant dans le sens désiré par l'administration^{361 3)}. La participation au scrutin connaît un hausse sensible. Telle est la situation à l'époque. Cela se voit lors des élections partielles de 1948-1949 à Antalaha.

1- Les élections partielles de 1948-1949 : monopole du PADESM

Beaucoup d'élus, tels que les parlementaires, les conseillers provinciaux sont arrêtés et emprisonnés à la suite de l'insurrection de 1947. La vacance des postes exige des élections partielles en 1948 et en 1949. Voici les résultats de ces élections dans le district d'Antalaha :

Elections partielles sessions du 7 novembre 1948^{362 4)} :

| -

^{359 1)} RABEARIMANANA (L), 1980, op. cit, p. 75.

^{360 2)} Ibid.

^{361 3)} RAISON-JOURDE (F), Le soulèvement de 1947 : bref état des lieux, Colloque AFASPA, « Madagascar 1947 », Paris, Octobre 1997, p. 21.

^{362 4)} Résultats des élections 1948, partielle de 1949, 17 juin 1951, D. 586, ARM.

Voteurs
Romain
839
825
(100%)
-
Ravelomanantsoa-Ralaiary
et
Ouls
:
14
-
Suffrages
exprimés
:
825

(1) RABEARIMANANA (L), 1980, op. cit, p. 75.

(2) Ibid.

(3) RAISON-JOURDE (F), Le soulèvement de 1947 : bref état des lieux, Colloque AFASPA, « Madagascar 1947 », Paris, Octobre 1997, p. 21.

(4) Résultats des élections 1948, partielle de 1949, 17 juin 1951, D. 586, ARM

D'après ce tableau, Jaofeno Romain, candidat du Padesm, obtient 100% des suffrages exprimés, tandis que Ravelomanantsoa Ralaiary est colpètement écrasé. Signalons que les procès verbaux de ces élections du 07 novembre 1948 ne mentionnent pas le nombre des inscrits. De ce fait, nous ne savons pas le taux de participation lors de ces élections. Quoi qu'il en soit l'élu remporte une écrasante victoire. Il en est de même lors des élections partielles du 23 octobre 1949.

Élections du 23 octobre 1949^{363 1)} :

363 1) Résultats des élections 1948, partielle de 1949, 17 juin 1951, D. 586, ARM.

Bureau
de
vote
Antalaha
116 inscrits
102 votants
88 bons
et
nuls
64 frages
exprimés
100% Ralay
2,32% abstention

D'après ce tableau, Ravelomanantsoa Ralay obtient 100% des suffrages exprimés. Il se peut qu'il soit candidat indépendant soutenu par l'administration locale lors de ces élections du 23 octobre. La participation aux votes devient très élevée, surtout en ville. Cela nous laisse penser que la population veut donner des satisfactions à l'administration parce qu'elle a peur de la répression.

D'après ces résultats des élections partielles du 7 novembre 1948 et du 23 octobre, les élus remportent une écrasante victoire. Il est certain que ce sont des candidats favorables à l'administration. Par contre les candidats nationalistes sont complètement écrasés. C'est tout à fait normal vu le contexte de l'époque. D'ailleurs l'ambiance électorale n'est plus la même qu'avant les événements^{364 2)}. Les propagandes électorales ne se déroulent plus comme avant. L'administration fait même des pressions aux électeurs pour élire ses candidats. Il se peut qu'il y ait une consigne de vote. Il y en a de même lors les élections législatives de 1951.

2- Résultats des élections législatives du 17 juin 1951 à Antalaha

Vu la condamnation des 3 députés : Raseta, Ravoahangy et Rabemananjara, des élections législatives sont organisées en juin 1951 pour les remplacer. Ces élections font apparaître des forces politiques nouvelles opposées au nationalisme^{365 3)}. Le corps électoral est triplement élargit à

- (1) Résultats des élections 1948, partielle de 1949, 17 juin 1951, D. 586, ARM.
- (2) RAHELISON (R), op. cit, p. 84.
- (3) Ibid, p.97

l'époque. Et partout dans l'île, le taux de participation est très élevé (82% dans la

^{364 2)} RAHELISON (R), op. cit, p. 84.

^{365 3)} Ibid, p.97

première circonscription, 90% dans la deuxième et 75 % dans la troisième).

Comme nous l'avons déjà dit, les candidats favorables à l'administration, plus particulièrement ceux du PADESM monopolisent les élections à partir de 1947. En 1951, Pascal Velonjara est le seul candidat en lice dans la deuxième circonscription, y compris le centre de vote d'Antalaha.

Voici les résultats des élections législatives du 17 juin 1951 dans ce district^{366 1)} :

124211
1811
800
et
nuls
348
suffrages
exprimés
348
Vélonjara

Taux d'abstention : 10,8%

Source : Résultat des élections législatives du 17 juin 1951 D. 586.

Ces résultats des élections du 17 juin 1951 nous montrent l'incontestable victoire des candidats du PADESM, Pascal Velonjara. Il obtient 100% des suffrages exprimés. L'élu a connu une écrasante victoire. Le taux de participation atteint jusqu'à plus de 90%. Cela nous laisse penser que les nationalistes sont complètement réduits en silence. Ils perdent leur place avant l'insurrection, durant toutes les élections qui se déroulent à l'époque. D'ailleurs ils ne peuvent plus s'exprimer librement comme avant. Heureusement pour eux, il existe des syndicats ou d'autres organismes, ainsi que des journaux pour porter leurs paroles.

II- LES NATIONALISTES MALGACHE APRES LA DISSOLUTION DU MDRM

Après la dissolution du MDRM, les autres partis politiques sont incapables de recueillir la succession, ils restent surtout confinés à l'Imerina, affirme H. Deschamps^{367 2)}. En réalité, ils sont acculés à ce repli, faute de chef charismatique depuis l'arrestation des leaders du MDRM et la dissolution de ce parti en mai 1947, et surtout à cause de l'ambiance de répression. Néanmoins grâce à l'existence des syndicats et des coopératives qui "n'est plus cantonné à Tananarive, mais atteint toutes les catégories des salariés qui se trouvent en provinces depuis 1944"^{368 3)}, les luttes des

(1) Résultats des élections 1948, partielle de 1949, 17 juin 1951, D. 586, ARM .

^{366 1)} Résultats des élections 1948, partielle de 1949, 17 juin 1951, D. 586, ARM .

^{367 2)} DESCHAMPS (H), op. cit, p.272

(2) DESCHAMPS (H), op. cit, p.272

(3) RASOLOARISON (L.J), *La Confédération Générale du Travail (CGT) de Madagascar de 1944 à 1956, Mémoire de DEA*, Université d'Antananarivo, 1998-1999, p.2.

nationalistes se poursuivent. En effet, malgré les arrestations, l'emprisonnements de leurs certains responsables et leurs certains membres, les syndicats et les coopératives fonctionnent bel et bien après les évènements de mars-avril 1947.

A- Les syndicats : refuges des nationalistes

Sous le régime de Vichy (1940-1942), les syndicats sont interdits dans les colonies comme dans la métropole. Mais à partir de 1944, ils sont à nouveau autorisé à fonctionner. Depuis, de nombreux syndicats, qui sont en général des sections des centrales métropolitaines, se développent à Madagascar. Certains d'entre eux entretiennent des rapports très étroits avec les partis nationalistes malgaches, en particulier avec le MDRM. Après la dure répression de l'insurrection et la dissolution de ce dernier, les syndicats jouent un rôle considérable dans la vie politique, car c'est seulement par ceux-ci que les Malgaches peuvent se manifester à l'époque. A partir de 1951, le mouvement revendicatif des syndicats s'accélère. Entre 1951 à 1953, il existe 30 grèves à Madagascar, dont 4 grèves en 1950, 15 en 1952, 21 en 1953^{369 1)}. Les membres de la CGT figurent parmi des nationalistes les plus actifs. En fait, la CGT est considérée comme un refuge de nationaliste de 1948 à 1956. Profitant des décrets du 19 mars 1937 et du 1^{er} août 1938, ce syndicat crée des sections à Madagascar. En 1939, il possède déjà une fédération locale de quatorze syndicats^{370 2)}. Leurs activités sont très développées à Madagascar, malgré l'existence d'une coupure entre 1940 et 1942.

Depuis sa création, la CGT n'est jamais séparée des nationalistes. Au cours des élections ils ont soutenu les candidats nationalistes. Après la création du MDRM, le député Ravoahangy, l'un des pères fondateurs et encore secrétaire général de la CGT, s'efforce de mettre à la tête des sections du parti, les dirigeants cégétistes^{371 3)}. La plupart des membres du MDRM appartiennent aussi à la CGT. Il existe donc une complémentarité entre ces deux entités. Il n'est pas étonnant alors si certains dirigeants et membres de la C.G.T sont parmi les victimes de la répression qui suit l'insurrection. Le député Ravoahangy, l'un de Secrétaire de section de la CGT est condamnée à mort comme nous l'avons déjà vu. Après la dissolution du MDRM, la C.G.T est participée à toutes les manifestations en faveur de l'amnistie intégrale des détenus. Elle incite les travailleurs à participer à la campagne de pétition nationale lancée par le COSOMA.

^{368 3)} RASOLOARISON (L.J), *La Confédération Générale du Travail (CGT) de Madagascar de 1944 à 1956, Mémoire de DEA*, Université d'Antananarivo, 1998-1999, p.2.

^{369 1)} BOITEAU (P), op.cit, P.409

^{370 2)} Encyclopédie politique et Constitutionnelle série Afrique, dirigée par P.F. Gonidec, p. 66.

^{371 3)} RASOLOARISON (L.J) , op.cit, p.63

D'après le journal Feon'ny mpiasa, le secrétaire général du syndicat des employés de commerce de Tananarive, Rakotovao Ravelo Antoine envoie même des lettres à tous les présidents des

- 1) BOITEAU (P), op.cit, P.409
- (2) Encyclopédie politique et Constitutionnelle série Afrique, dirigée par P.F. Gonidec, p. 66.
- (3) RASOLOARISON (L.J) , op.cit, p.63

groupes parlementaires de l'Assemblée Nationale en France pour l'amnistie générale des détenus^{372 1)}. La C.G.T participe donc à la vie politique de l'époque. Cette participation de la C.G.T à la vie politique est vue aussi à travers le soutien qu'elle apporte aux candidats nationalistes lors des élections partielles de 1949 et aux élections législatives de 2 janvier 1956 en l'occurrence de Rakotonirina Stanislas.

Concernant la région d'Antalaha, à vrai dire, il n'existe aucun syndicat affilié à la C.G.T et qui regroupe des salariés à Antalaha entre 1948 et 1956^{373 2)}. Les documents que nous avons pu consulter jusqu'à présent, ne permettent pas d'affirmer le cas contraire. Les personnes que nous avons pu enquêter prétendent également ne pas connaître l'existence de cette organisation durant cette période. On ne trouve à Antalaha un syndicat considéré comme un refuge des nationalistes qu'en 1956, avec la constitution dans la vallée d'Andepona d'un syndicat des planteurs agricoles malgaches. Selon l'administration locale, les membres de ce syndicat sont des nationalistes qui constituent à former un noyau anti-Français dans le district^{374 3)}. Les dirigeants de ce syndicat qui sont d'anciens membres du MDRM, sont en même temps les dirigeants des sections de l'UPM et du COSOMA à Antalaha, à savoir Rabozaka, Rainisoaristraka, Rabe Robert, Rajaonarivony Philippe et Rasamoellina^{375 4)}. Les coopératives jouent un rôle important aussi après l'insurrection.

B- Les Coopératives

Introduit à Madagascar dans les années 1920 par Ralaimongo, le système coopératif est devenu l'une des armes maîtresses du mouvement d'émancipation^{376 5)}. A Antalaha la première coopérative a vu le jour au lendemain de la Seconde Guerre : c'est la coopérative d'achat et de vente, affiliée à la CFTC. Elle est formée au moment où le "marché-noir" règne dans la région. Son but était de vendre à ses adhérents aux prix de

372 1) Journal Feon'ny mpiasa N°6 du 29 juillet 1955

373 2) Il y existe de syndicat professionnel chrétien des Agriculteurs et Eleveurs de Madagascar (affilié à la CFTC) en 1946, mais il ne fonctionne depuis plusieurs années. (cf. Monographie d'Antalaha année 1955)

374 3) District d'Antalaha – Rapport politiques mensuels – Année 1956, CAOM, 2D.45

375 4) Ibid.

376 5) RANDRIAMARO (J.R), 1997, op.cit, p.147

demi-gros, majorés d'un bénéfice minimum de 2% au moment où les Chinois et les Indiens vendaient à des prix exorbitants^{377 6)}. Au lendemain de la Deuxième Guerre, tous les partis politiques d'envergure nationale possèdent leurs coopératives en particulier le MDRM et le PADESM. A Antalaha, le MDRM a créé à l'époque des coopératives de consommation, mais ils n'ont pas encore été mis en marche lors qu'éclate l'insurrection de 1947^{378 7)}. Leur but, à l'époque, c'est surtout d'attirer le maximum d'adhérents.

(1) Journal Feon'ny mpiasa N°6 du 29 juillet 1955

(2) Il y existe de syndicat professionnel chrétien des Agriculteurs et Eleveurs de Madagascar (affilié à la CFTC)

en 1946, mais il ne fonctionne depuis plusieurs années. (cf. Monographie d'"Antalaha année 1955)

(3) District d'Antalaha – Rapport politiques mensuels – Année 1956, CAOM, 2D.45

(4) Ibid.

(5) RANDRIAMARO (J.R), 1997, op.cit, p.147

(6) Monographie du district d'Antalaha, année 1955, ARM.

(7) Enquêtes Orales auprès de Robert

Mais dans les années 1950, plus précisément après la dissolution du MDRM, leur objectif dans la région, c'est de faire pression sur l'administration. Il y avait par exemple dans les années 1950, le PROCOMEST ou coopérative des consommateurs et des producteurs de la côte Est, dont le siège social se trouve à Antalaha et qui est présidé par Jean Jarison^{379 1)}. Leur but est de vendre à meilleur marché à ses adhérents des produits de première nécessité acheté sur place ou commandés ailleurs. De ce fait, les commerçants sont obligés de baisser le prix des PPN. En effet, le nombre des adhérents de cette coopérative atteint 200 environ à Antalaha^{380 2)}, dont la majorité sont d'anciens membres du MDRM hostiles à l'administration. Le COSOMA abrite aussi, en nombre appréciable, d'anciens du MDRM.

C- Le COSOMA : abri des anciens MDRM

Créée à Tananarive, en mai 1950, le COSOMA se propose d'abord, d'apporter «aide et soutien à toutes les victimes de l'injustice, à tous ceux emprisonnés pour l'idéal de justice et de liberté, ainsi qu'aux victimes des calamités naturelles»^{381 3)}, des activités plutôt sociales. Mais, il reçoit l'adhésion de toutes personnes habitant Madagascar, sans

^{377 6)} Monographie du district d'Antalaha, année 1955, ARM.

^{378 7)} Enquêtes Orales auprès de Robert

^{379 1)} Monographie du district d'Antalaha, année 1956

^{380 2)} Ibid

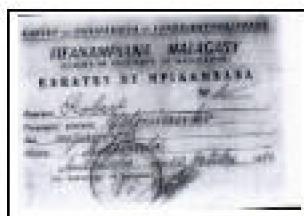
^{381 3)} Article 2 du statut du COSOMA

distinction de sexe, de race, d'opinion politique et religieuse^{382 4)}. De ce fait, l'association abrite un nombre important des politiciens, surtout d'anciens du MDRM, c'est à dire des nationalistes, qui veulent reprendre leur lutte pour l'indépendance. Cela nous laisse penser que le COSOMA n'échappe pas aux activités politiques, plus précisément au mouvement nationaliste. Il a comme but : l'indépendance de Madagascar. Signalons toutefois que l'ambiance politique de l'époque ne facilite pas la sensibilisation et le recrutement de ses membres. 30 personnes seulement, par exemple, assistent, au premier congrès de l'Association, du 5 au 7 juin 1953^{383 5)}.

A Antalaha, le COSOMA, recrute, surtout, ses membres parmi les ex-cadres du MDRM. D'ailleurs, traumatisés par la lourdeur de la répression, les simples membres qui sont en majorité paysanne, ne veulent plus se mêler aux affaires politiques^{384 6)}. La répression a donc un effet psychologique chez les anciens membres du MDRM, plus particulièrement en milieu rural. En effet, parmi les membres du COSOMA à Antalaha, on peut citer : Rainisoaristraka, Rajaonarivony Philippe, Rasamoelina^{385 7)} (ex-conseillers de la section du MDRM du district), Beroby (ex-président de la cellule de Marofinaritra), Robert (ex-président de la cellule

- (1) Monographie du district d'Antalaha, année 1956
- (2) Ibid
- (3) Article 2 du statut du COSOMA
- (4) Article 1 du statut du COSOMA
- (5) SPACENSKY, op-cit, p. 193
- (6) Enquête orale auprès de Robert
- (7) Rapport politique mensuel du district d'Antalaha, année 1956, CAOM, 2D.45.

d'Anteviala. Ce dernier milite aussi au Fifanampiana Malagasy^{386 1)} en 1962, voici sa carte d'adhésion :



L'ex-Secrétaire Général du MDRM d'Antalaha, Jaozandry Joseph, adhère aussi au

382 4) Article 1 du statut du COSOMA

383 5) SPACENSKY, op-cit, p. 193

384 6) Enquête orale auprès de Robert

385 7) Rapport politique mensuel du district d'Antalaha, année 1956, CAOM, 2D.45.

386 1) Depuis l'acquisition de l'indépendance, le COSOMA devient : *Fifanampiana Malagasy*

COSOMA, mais dans la section de Tananarive, parce qu'il est interdit de séjour dans le district d'Antalaha après sa libération, jusqu'en 1956. Son fils, Jaozandry philippe devient vice-président du Fifanampiana Malagasyplutard^{387 2)}. Nous pouvons en déduire donc que les membres du MDRM d'Antalaha continuent leur lutte au sein du COSOMA, au moins les ex-cadres.

En outre, le COSOMA, jouit une large audience auprès de nombreuses personnalités de la Métropole, comme Jean Marie Domenach et Maurice Thorez du PCF (Parti Communiste Français), Douzon et Stibbe, avocats à la Cour d'Appel de Paris... Leurs aides encouragent le COSOMA dans l'entreprise de ses lourdes activités^{388 3)}. Quoi qu'il en soit, la force des nationalistes est complètement diminuée, au lendemain de l'insurrection. Leurs adversaires politiques, plus particulièrement le PADESM, assurent du monopole politique.

En somme, l'insurrection de 1947-1948 est mise à profit par l'administration pour suspendre la relative liberté politique en œuvre depuis la fin du Second Conflit mondial. Dès le début de l'insurrection, l'état de siège est proclamé dans les districts de l'Est en l'occurrence de

(1) Depuis l'acquisition de l'indépendance, le COSOMA devient : Fifanampiana Malagasy

(2) Cf-annexe sur le témoignage de Jaozandry Philippe.

(3) RAHARISON (V.H), op-cit p.10

Vohipeno, Manakara, Fianarantsoa, Ifanadiana^{389 1)}, Mananjary, Nosy Varika, Mahanoro, Vatomandry, Moramanga et Ambatondrazaka^{389 1)}. De plus, dès le début du mois d'avril 1947, l'administration applique une répression de toute les formes dans les régions insurgées ou non. Elle est très dure à Antalaha, d'où le recul des activités politiques des nationalistes dans le district depuis avril 1947 jusqu'en 1951. C'est pendant cette période aussi que réussit «la politique de race» qui avait tenté puis abandonné par Gallieni autour de 1896-1902. Signalons toutefois que cette période ne marque pas un arrêt des activités politiques des nationalistes à Madagascar en général, à Antalaha en particulier, grâce aux journaux nationalistes, aux syndicats, aux coopératives et aux COSOMA.

(1) Arrêté du 02 avril 1947

CONCLUSION GENERALE

Le vent de liberté démocratique qui souffle à Madagascar à partir de 1945, favorise les activités politiques des nationalistes malgaches au lendemain de la Seconde Guerre

^{387 2)} Cf-annexe sur le témoignage de Jaozandry Philippe.

^{388 3)} RAHARISON (V.H), op-cit p.10

^{389 1)} Arrêté du 02 avril 1947

mondiale, plus particulièrement celles du MDRM. D'ailleurs, «ce dernier n'aurait jamais existé, sans aucun doute, sans ce vent de liberté»^{390 1)}. Et la soif de l'indépendance chez la population malgache exploitée à fond par l'administration coloniale^{391 2)}, surtout durant l'«effort de guerre», facilite les campagnes de sensibilisation des dirigeants nationalistes. Il n'est donc pas étonnant que le nombre des adhérents du MDRM atteigne 400.000 à 500.000 à l'époque. R.W. RABEMANAJARA, l'un des leaders du parti a écrit que «le MDRM n'avait rien d'un parti dans la nation, c'était la nation elle-même, tout le pays réel»^{392 3)}. En fait, le succès des nationalistes est considérable à Madagascar au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Antalaha devient même un fief par excellence des nationalistes à cette époque : les militants nationalistes s'y recrutent dans les milieux sociaux et dans les différentes ethnies (membre de l'élite d'origine merina ou autochtone, petits planteurs, salariés agricoles ou commerçants et artisans). Cela se voit à travers les résultats des différentes élections organisées entre 1945 et janvier 1947 dans le district, durant lesquelles les candidats nationalistes remportent toujours une victoire incontestable, ainsi que par le nombre important des militants du MDRM de la région.

Mais cette situation change complètement au lendemain de l'insurrection du 29 mars, plus précisément depuis le mois de mai 1947, date de la dissolution du MDRM, jusqu'aux élections législatives du 17 juin 1951. Durant cette période, les activités des nationalistes d'Antalaha subissent un important recul, en raison de la sévérité de la répression. D'ailleurs le parti MDRM lui-même, décapité, démolie et dissout, bon nombre des membres dans la région sont emprisonnés. Les nationalistes ne peuvent plus s'exprimer que par l'intermédiaire des journaux ou dans le cadre des syndicats et des coopératives. Donc, durant cette période, les activités politiques des nationalistes d'Antalaha sont déficientes, d'où la défaite de leurs candidats pendant toutes les élections organisées entre novembre 1948 et juin 1951. D'ailleurs, à cette époque, la vie politique à Madagascar en général est en sourdine, à cause de la répression implacable menée par l'administration. Mais elle s'est éveillée à l'occasion des élections législatives de janvier 1956. En fait, les résultats de ces élections consacrent la victoire d'une nouvelle génération de nationalistes, car l'opposition à la colonisation refait surface, plus violente que jamais. Ce qui aboutit à l'acquisition de l'indépendance en 1960. Quoiqu'il en soit,

(1) LAHINIRIKO (D.A), op. cit, p.22

(2) Avant 1930, les Malgaches sont exploités par les colonx, mais après cette année, ils sont exploités par l'administration.

(3) RABEMANANJARA (R.W), op. Cit, p. 47-48.

la répression consécutive à l'insurrection du 29 mars 1947 se répercute sur le plan économique, social et même psychologique sur les anciens membres du MDRM et sur les citoyens malgaches en général.

390 1) LAHINIRIKO (D.A), op. cit, p.22

391 2) Avant 1930, les Malgaches sont exploités par les colonx, mais après cette année, ils sont exploités par l'administration.

392 3) RABEMANANJARA (R.W), op. Cit, p. 47-48.

Pour le cas d'Antalaha, la répression appauvrit matériellement les anciens militants du MDRM, puisqu'ils se trouvent dépouillés de tout moyen d'existence durant la répression. Leurs biens ont été pillés par les forces de l'ordre ou par leurs adversaires politiques. De plus, leurs enfants ne peuvent pas poursuivre leurs études, faute d'argent et surtout à cause de la poursuite contre eux menée par l'administration. La vengeance des dirigeants engendre aussi des traumatismes sur certains membres du MDRM et des conflits ethniques dont les répercussions se font encore sentir jusqu'à nos jours. Conscients de ces impacts de la répression, les anciens membres du PADESM d'Antalaha ne veulent pas en parler, ce qui rend difficile les enquêtes menées auprès d'eux. Malgré tout cela, ce qui compte pour les nationalistes malgaches, c'est l'acquisition de l'indépendance en 1960. Mais durant la période néocoloniale (1960-1972) et même jusqu'à nos jours, l'influence de la «Mère Patrie» reste encore considérable à Madagascar. En fait, la France est omniprésente. Les «Padesm», c'est-à-dire les collaborateurs des colonisateurs français existent toujours à Madagascar. Certains descendants des colons d'Antalaha accaparent encore les meilleures terres. Et ce sont les membres de l'ancien Padesm ou bien leurs descendants qui tiennent encore le pouvoir. De ce fait, les anciens membres du MDRM du district voudraient créer de nouveau le parti MDRM où devrait se grouper tous les Malgaches (comme en 1946), car pour eux c'est le seul parti qui arrive à éradiquer la domination des Français et de ses collaborateurs dans l'île. D'ailleurs, aucune entité n'a jamais joui autant d'audience ni d'influence que lui^{393 1)}. Alors, on se demande si cela est possible, car actuellement, il existe à Madagascar, au moins 150 partis politiques

(1) LAHINIRIKO (DA), op. cit, p.198

^{393 1)} LAHINIRIKO (DA), op. cit, p.198

**LES ACTIVITES POLITIQUES DES NATIONALISTES DANS LE DISTRICT D'ANTALAHAD' 1945 à
1951**

BIBLIOGRAPHIE

I- ENCYCLOPIDIES SUR LE NATIONALISME

Encyclopaedia Universalis, Volume 11, Paris, 1968, pp. 576-577

Encyclopédie politique et constitutionnelle, série Afrique dirigée par P.F. GONIDEC.

Grand Larousse Encyclopédique, Filar-Hydra, Volume 7,

II- OUVRAGES DE METHODOLOGIE

CARBONNEL (Ch. D), L'Historiographie, Que sais-je ? Paris, PUF, 1980, 127pages

HALBAWACHS, La mémoire collective, Paris, PUF, 1968, 201 pages

REMOND, Introduction à l'histoire de notre temps, Le XXe siècle de 1914 à nos jours, Paris, Ed du Seuil, 1974-1989, 280 pages

Réné-REMOND (sous la direction de), Pour une histoire politique, Ed. du Seuil, Paris VI, 1988, 387 pages

TUILLIER-THUILARD, La méthode en Histoire. Collection QSJ ? Paris, PUF, 1985, 127pages

VALVET (LJ), La tradition orale, QSJ ? Paris, PUF, 1984, 127 pages

VEYNE (P), Comment on écrit l'histoire. Essai d'Épistémologie, Paris, Ed. Seuil, 1971, 350 pages

III- OUVRAGES SUR LA France COLONIALE ET SUR LA DECOLONISATION

AGERON (C.R), La décolonisation française, Paris Armand Colin, 1991, 188 pages

AGERON (C.R), - MARC (M), L'Afrique Noire française, l'heure des indépendances, CNRS, Paris, 1992, 728 pages

BERTEIN (S), La France de l'expansion. La République gaullienne 1958-1969, Édition du Seuil, Paris, février 1989, Tom 17, Collection Points, 375 pages

BENOT (Y), Massacre Coloniaux : 1944_1950 : La IV République et la mise au pas descolonies française, Paris XIII, La Découverte, 1994, 197 pages.

COURTIER (P), La quatrième République, Que sais-je ? n°1613, PUF, Paris, 127 pages.

DROZ (B), Les décolonisations, Paris, Ed. du Seuil, 1996, 64 pages

DUPEUX (G), La France de 1945 à 1965, Paris Armand Colin, 1969, 384 pages

FOLLIET (J), Les travaux forcés aux Colonies, Paris, Cerf, 1934, 315 pages

GRIMAL (H), La décolonisation 1919-1969, Paris, Armand Colin, 1965, 410 pages

KI-ZERBO (J), Histoire de l'Afrique Noire (d'Hier à Demain), Paris, Hatier, 1978, 731 p

LABOURET (H), Colonisation, Colonialisme et décolonisation, Paris, La Rose, 1952, 203 pages

LYTIO FANE PINED (H), La diaspora chinoise dans l'Océan Indien Occidental, Peupleet Pays de l'Océan Indien, Aix-en-Provence, 1981, 408 pages.

MEYER (J), L'Histoire de la France Coloniale. Des origines à 1914, Paris, 1991, 847 Pages.

RIOUX (J.P), La France de la IV^e République, L'ardeur et la nécessité 1944-1945, Paris, Ed. Du Seuil, 1980, 303 pages.

ROBEQUAIN (Ch), Madagascar et les bases dispersées de l'Union française, Paris, PUF, 1958, 586 pages.

THOBIE (J), L'Histoire de la France Coloniale 1914-1990, Paris, Armand Colin, 1990, 654 pages.

IV- OUVRAGES GENERAUX SUR MADAGASCAR

BATTISTINI (R) - HoerNer (J.M), Géographie de Madagascar, Ed. Sedes, Paris, 986, 187 pages.

BOITEAU (P), Contribution à l'histoire de la nation malgache, Édition Sociales, Paris, 1958, 450pages.

CADOUX (Ch), La République malgache, Paris, 1969, 125 pages.

DESCHAMPS (H), Histoire de Madagascar, Berger- Levrault, Paris, 1972, 357 pages.

LABATUT (F), RAHARINARIVONIRINA (R), Madagascar- Étude historique, Fernand Nathan, Madagascar, 1969, 224 pages.

RALAIMIHOATRA (F), Histoire de Madagascar : des origines à la fin du XIX^e siècle, Tananarive, 1965, 221 pages.

Robequain (Ch), Madagascar et les bases dispersés de l'union française, Paris, 1958, 586 pages.

VERIN (P), Madagascar, Paris, Karthala, 1994, 256 pages.

YOU (A), Madagascar : Histoire, Organisation, Colonisation, Berger Levraut et Cie, Paris, 1905, 572 pages.

V- TRAVAUX SUR LA VIE POLITIQUE ET SUR L'INSURRECTION DE 1947

DAMA (R), Ny ady tao Anosibe an'Ala 1947, Imprimerie Tantsinanana, Tananarive 967, 39 pages.

DELVAL (R), L'Histoire du PADESM (Parti des Déshérités de Madagascar) ou quelques faits oubliés de l'histoire malgache, in les chemins de la décolonisation de l'empirefrançais, S/D de Charles Robert AGERON, CNRS, Paris, 1986.

DOMENICHINI (J.P), J. Ralaimongo et l'origine du mouvement national malgache, Mémoire de Maîtrise, FLSF, 1960 153 pages.

FANONY (F) – GUEUNIER (N.J) Témoins de l'insurrection, Foi et justice, Antananarivo, 1997, 163 pages.

FARANIRINA (V.E), «La région de Port-Bergé dans les années trente, un foyer d'opposition à la colonisation», Omaly sy Anio, n° 17-18-19-20, Antananarivo, 1983-1984, pp. 461-482.

FATY FAYE (CH), «Madagascar 1947 : les événements tragiques et leur traitement par la presse à Dakar», La tragédie oubliée, Colloque AFASPA «Madagascar1947», Paris, octobre 1997, pp.141-150.

FREMIGACCI (J) – «1947 sur le terrain : force coloniale contre les insurgés dans le secteur Sud», Omaly sy Anio, n°41-44, Antananarivo 1995-1996, pp 121-146.

- «Bilan provisoire de l'insurrection de 1947, Nécessité de nouvelles recherches», La tragédie oubliées, Colloque AFASPA «Madagascar 1947», Paris, octobre 1997, pp.177-189.

- «La nation au défi de l'ethnicité». Echec de l'insurrection de 1947. Paris, karthala, 2002, pp.317-340.

HAROVELO (J), La SFIO et Madagascar 1947, Paris, l'Harmattan, 1995, 288 pages.

JENNIFER COLE, «Quand la mémoire resurgit. La rébellion de 1947 et la représentation de l'État contemporain à Madagascar», Terrain, 28 mars 1997, pp.9-28 .

KOERNER (F), Madagascar, colonisation française et nationalisme malgache au XX^e siècle, Paris, l'Harmattan, 1994, 460 pages.

KOSY (M), «Le soulèvement populaire de 1947-1948 d'après les enquêtes orales : le cas du district de Maroantsetra », Omaly sy Anio, n°41-44, Antananarivo, 1995-1996, pp.113-120.

LAHINIRIKO (D.A), Mouvement Démocratique de la Rénovation Malgache (MDRM). Des succès aux difficultés. Mémoire de Maîtrise, FLSH, département d'Histoire, Antananarivo 2000, 199 pages + Annexes .

MASSIOT (M), L'Administration publique à Madagascar, Paris 1971, 472 pages.

POURTIER (G), Les événements de 1947 à Madagascar et leurs suites judiciaires à travers la presse parisienne, Mémoire de maîtrise sous la dir. de J.FREMIGACCI, Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne, 1998-1999, 236 pages.

RABEARIMANANA (L), «La presse d'opinion et luttes nationalistes à Madagascar de 1915 à 1956 », Omaly sy Anio, N° 5-6, Antananarivo, 1977, pp257-265.

- «La presse d'opinion à Madagascar de 1947 à 1956, Librairie Mixte, Antananarivo, 1980, 326 pages.
- «Politique coloniale et nationalisme à Madagascar au lendemain de l'insurrection de 1947», Revue Française d'histoire d'outre mer,t.LXXIII (1980), n°271, pp. 167-186.
- «Les journalistes autonomistes tananariviens de 1945 à 1956», Omaly sy Anio, n°15, Antananarivo, janvier-juin 1982, pp.185-200.
- «Les événements de 1947 à Madagascar», Omaly sy Anio, n°28, Antananarivo, 1988, pp. 153-175.
- «la répression de l'insurrection de 1947 en milieu rural à Madagascar», La tragédie oubliée, Colloque AFASPA, Madagascar 1947 , paris, octobre 1997,pp.160-168.

RAINIBE (D), «Une condition indigène», Omaly sy Anio, n°15, Antananarivo, 1982, pp 117-124.

RABESAHALA (G), «Témoignage». La tragédie oubliée, Colloque AFASPA, «Madagascar 1947 », Paris, octobre 1997, pp.210-215.

RADANIARISON (B), La Ville de Tamatave : Calme lors de l'insurrectionAvril-Septembre 1947, Mémoire de maîtrise, Université de Tamatave, 1995, 1996, 113 pages ..

RAHARISON (V.H), Le Comité de Solidarité de Madagascar : formation et activitésocio-politique de 1950-1956 à travers le journal «FIFANAMPIANA», Mini-mémoire de maîtrise, FLSH, Département d'Histoire, Antananarivo, 1999- 2000, 39 pages.

RAHELISON (R), Les élections à Madagascar pendant la décolonisation (de 1946 à 1956), Mémoire de maîtrise, FLSH, département d'histoire, Antananarivo 2000, 159 pages + Annexes.

RAISON JOURDE (F), «Une rébellion en quête de statut : 1947 à Madagascar », Revue de laBibliothèque Nationale, n°34, Paris, 1989, pp.24-32.

- «Le soulèvement de 1947 : bref état des lieux», La tragédie oubliée, Colloque AFASPA «Madagascar 1947 », Paris, octobre 1997, pp.15-24.

RANDRIAMARO (J-R), Mainty, cötier et luttes politiques à Madagascar. Le PADESM1946-1956, Thèse pour l'obtention de diplôme de Doctorat, tom I,1992-1993, 535 pages.

- PADESM et luttes politiques à Madagascar, de la fin de la Dexième Guerre mondiale à la naissance du PSD, Édition Karthala, Paris, 1997, 451 pages.

RAMANTSOA (R.B), La société secrète «JINY» dans la lutte de libération nationale «1943-1947», Université de Madagascar, Antananarivo UER d'Histoire, 1981, 383 pages.

RANAIVO (P), Tolompanafahana ho an'i fahaleovantenan'i.Madagasikara Ny fanenjehana ahy sy nyfianakaviako ho an'ny rariny (1930-1950..,Génève, Presse de l'imprimerie Genevoise, 1977, 136 pages

RANDRIANJA (S.L), «La montée du nationalisme à Madagascar dans l'entre-deux-

guerres», Revue française d'outre-mer, t.LXXIII (1980), n°271, pp.139-158

- «Nationalisme, ethnicité et démocratie», Afrique maintenant, s/d de S.Ellis, Karthala, 1985.

- Le parti communiste de la région de Madagascar : 1930-1939, Foi et Justice, Antananarivo, 179 pages.

- «Aux origines du MDRM (1939-1946)», La tragédie oubliée ColloqueFASPA «Madagascar 1947», Paris, octobre 1997, pp.65-81.

RASOLOARISON (J), Les travailleurs malgaches d'Antananarivo face à la crise de la guerre et de l'après guerre, Mémoire de maîtrise FLSH, Antananarivo, 1997, 159 pages + annexes. - La Confédération Générale du Travail (CGT) de Madagascar de 1944 à 1956, Mémoire de DEA, Université d'Antananarivo, 1998-1999.

RAZAKANAIVO, «Le syndicalisme avant 1947».La tragédie oubliée. ColloqueAFASPA. «Magadagascar 1947», Paris, octobre 1997, pp.82-92.

SPACENSKY (A), Madagascar, 50 ans de vie politique. De Ralaimongo à Tsiranana, Nouvelle éditions Latine, Paris, 1970, 528 pages.

STIBBE (P), Justice pour les Malgaches, Paris, édition du Seuil, 1954, 143 pages.

TRONCHON (J), L'insurrection malgache de 1947. Essai de l'interprétation historique, Fianarantsoa, EFA, 1983, 399 pages.

WING KONG (L), Les Marosalohy de la région de Vavatenina. L'insurrection d'après les sources orales. Mémoire de Maîtrise. Université d'Antananarivo, 1988, 158 pages + annexe.

ZANABOLA (R), La décolonisation à Marolambo : le taona nilifana ou l'insurrection de 1947-1948 à travers les sources orales (1945-1951), Mémoire de maîtrise, département d'Histoire, FLSH, Antananarivo, 2000-2001, 156 p + annexes.

VI- SUR L'ECONOMIE ET LES SOCIETES

ALTHABE (G), Oppression et libération dans l'imaginaire- Les communautés villageoises de la côte orientale de Madagascar, Maspero, 1969, 354 pages.

CAUBET (P), La colonisation rurale à Madagascar, Alger, Imp. V. Heintz, 1931, 24 p.

COTTE (R.P), Regardons vivre une tribu malgache : Les Betsimisaraka, Paris, la Nouvelle Edition, 1947, 236 pages.

DESCHAMPS (H), Les migrations intérieures à Madagascar, Berger-Levrault, paris, 1959, 283 pages.

FAUCHERE (A), La mise en valeur de nos territoires coloniaux. Main d'œuvre. Crédit agricole service d'agriculture. Préface de J. Chailley, Paris, A. Chellamel, 1917, 68 pages.

FREMIGACCI (J), «La colonisation à Vatomandry-Mahanoro : espérances et désillusions (1895-1882)», Omaly sy anio n°3-4, Antananarivo, 1976, pp 167-248.

-«Les colons de la côte-est centrale de Madagascar, de la prospérité à la crise (1924-1939)», Omaly sy Anio, n°15, Antananarivo, 1976, pp. 125- 170.

GENDARME (R), L'économie de Madagascar : Diagnostics et perspective de développement, Ed. CUJAS, Paris, 1963.

LOISY,(M), Madagascar, Étude économique, Introduction de M. Garbit, Paris, Chellamel, 1913.

LOTA (A), La propriété foncière à Madagascar et Dépendances- Traité théorique et pratique, 3^{ème} édition, Paris, 1953, 622 pages.

RABEARIMANANA (L), «Les travailleurs des grandes plantations du Nord ouest de Madagascar (1945-1960)», Omaly sy Anio, n°25-26, Antananarivo, juillet-août 1987, pp 383-409.

- «Le paysan de l'Est de Madagascar : du tavy à la riziculture irriguée, une mutation tardive», Omaly sy anio, n°27, Antananarivo, 1988, pp.71-81

- La vie rurale à Madagascar de 1930 à 1958, Paris, 1994-1995, Thèse d'Etat, Université Paris VII, Tom I, 313 pages.

RALAIKOA (A), Fiscalité, administration et oppression coloniales dans le sud Betsileo (1895-1918), Antananarivo, Université de Madagascar, EES Lettres, département d'Histoire, 1987.

VII- SUR LE NORD ET LE NORD-EST

FREMIGACCI (G), «Insécurité, banditisme et criminalité dans le Nord de Madagascar au début de XX^e siècle», Omaly sy anio, n° 25-26, Antananarivo, 1987, pp. 297-320.

RABEARIMANANA (L), «Événements de 1947 et construction nationale», Omaly sy Anio, n°41-44, Antananarivo, 1995-1996, pp.93-112.

RALAIKOA (A), L'impôt de capitation colonial dans le Nord malgache (1897-1902), Omalysy anio, n° 25-26, Antananarivo, 1987, p321-328.

RANDRIANJA, (S), L'action de Ralaimongo à Diégo-Suarez, Omaly sy Anio, n°25-26, Antananarivo, 1987, pp : 383-409.

RASOANIRINA (N.C), L'instruction des procès des inculpés de 1947 à Antalaha, Mini-mémoire de maîtrise, Département d'Histoire, FLSH, Antananarivo, juin 1998, 28 pages.

SOURCES

I- SOURCES ECRITES

A- SOUCES ECRITES DES ACHIVES DE LA REPUBLIQUE DE MADAGASCAR (A.R.M)

1- Série D

1.1- Série D : Cabinet Civil

D53 : Rapport d'ensemble de l'Inspection des Régions de Tananarive, Fianarantsoa, Diégo-Suarez, Tamatave, en 1938.

D156 : Rébellion.

D163 : Guerre de 1939 – 1945, la main d'œuvre vue par la presse.

D 276 : - Indigénat.

- Arrêté sur l'indigénat à Madagascar (1904).

D380 : SMOTIG.

D 437 : Province d'Antalaha (1930 – 1944).

D 821 : Journaux de langue malgache (1947).

D 824 : Synthèse de la presse (1949 – 1950).

1.2- Série D : Affaires Politiques

1.2.1- Sur les élections

D 483 : Élection à l'Assemblé Constituante (2^e Circonscription- 2^e tour).

D484 : Rapports sur les résultats officiels des élections générales à l'assemblée Constituante (02 juin 1946 – 1^{er} tours).

D 485 : - Élections Provinciales 1947 (1^e tours)

- Travaux préparatoires

D 487 : Élections partielles aux Assemblées provinciales de Fianarantsoa, de Tuléar et de Tamatave en 1948.

D 488 : Élections législatives du 17 juin 1951 : arrêté relatif à la révision des listes électorales 1951.

D 490 : Résultats des élections législatives 17 juin 1951 (deuxième collège – deuxième circonscription).

D 587: District Antalaha P.V des élections partielles 1948 – 1949 et des élections législatives du 17 juin 1951.

1.2.2-Sur les affaires indigènes

D 857 : Le Noir, Paul Dussac et Ralaimongo à Diégo-Suarez (1928-1930) .

1.2.3- Sur le MDRM

D 867 : - MDRM :

- Statut du MDRM,

- Règlement intérieur.

- Mémoire de Rabemananjara Jacques, relatif à la naissance du MDRM.

D 869 : Avant l'avènement de l'incident du 29 mars 1947 :

- MDRM de Diégo-Suarez : demande de précision au sujet du télégramme de l'État.

D 875 : -Renseignements généraux :

- Historique des événements 1945 – 1946 – 1947,

- Renseignement divers sur les événements de 1947,

- Mandat de dépôt à Antalaha 1946-1947.

D 876 : Perquisition - Dépouillement

- MDRM Antalaha : - Donto Petera,

- Laikofoka Jean,

- Randrianasinosy,

- Razafindrazaha,

- Pardan Jean Baptiste

D 877 : liberté provisoire

- ANTALAH A - droit commun - Politique D 879 : dépositions de témoin :
- Circonscription autonome Antalaha : - Rabe Germain
- Rasamizanany,
- Donto Petera,
- Koto Émile,
- Koto jean Flaubert et 17 autres.

D 880 : Interrogatoire des inculpés

D 882 : Procès des parlementaires malgaches (juillet – octobre) 1948

D 887/3 : Antalaha :

Procédure suivie contre :

- Rakotoasivelo Jean Baptiste dit Rakotobedaka,
- Jaozandry Joseph,
- Rakoto fidèle
- Rajojo Georges
- Rakalo

(inculpés «d'escroquerie et de provocation à la haine du gouvernement français »).

Pièces de forme :

- Mandat de dépôt contre Rakotoasivelo Jean Baptiste, Jaozandry Joseph, au juge d'instruction,
- Lettre de Jaozandry Joseph demande sa mise en liberté provisoire,
- Lettre de Rakotoasivelo J-B relative à la demande de mise en liberté provisoire,
- Ordonnance de refus collectif de mise en liberté provisoire.

Enquête préliminaire :

- Déposition des plaignants,
- Déposition des témoins.

Pièce de procédure :

- Réquisitoire introductif,
- Interrogatoire d'inculpés : Rakotoasivelo J-B et Jaozandry Joseph, Rajojo Georges, Rakoto Fidèle,
- Déposition de témoins
- Commission rogatoire.

D 893 : Correspondance Générale

- Antalaha 1947 - 1948
- Correspondance relative aux transferts des détenus,
- État récapitulatif des affaires jugées se rattachant à la rébellion et la situation politique,

- Correspondance : toutes juridictions 1953, à Antalaha.

1- 3 – Archives Provinciales

IV D 4 : Commune d'Antalaha 1940 – 1941.

IV D 23 : Recrutement des indigènes des classes 1936 – 1938 dans le district d'Antalaha.

IV D 25 : Note de renseignements sur Ralaimongo (1937).

IV D 26 : Cultures et colonisation dans le district d'Antalaha.

IV D 29 : (Justice) : Transport de prévenus à Antalaha 1947.

IV D 31 : (Statistique) : Statistiques démographiques par circonscription.

2- Série F : Commune

F 13 : Commune d'Antalaha :

- Création de la commune 1939

- Élection municipale 1951 – 1956

- Fiscalité 1946 – 1954

- Urbanisme 1946-1948

- Listes électorales 1945.

3- Série L : Affaire économique

L- 317 : Demande de propagation de licence, par la maison Meralli Ballou (1947)

L- 441 : Exportation de Vanille 1944-1948

L- 759 : - Étude de la situation économique de la Grande Île et des moyens susceptibles

de l'améliorer (1936)

- Rapport sur la situation économique de Madagascar (1943)

- Aperçu de la situation économique (1944)

4 - MONOGRAPHIE

- Monographie du district d'Antalaha n°12 à 27 (1950 - 1970)

- Monographie du district de Sambava n°28 à 46 (1950 - 1972)

- Monographie du district d'Andapa n° 12 à 27 (1950 – 1970)

- Monographie de Tamatave n° 417 à 426 (1949 – 1962)

- Monographie provinciale de Diégo-Suarez.n°55 à 67 (1957 – 1960)

5- Presse

- L'Avenir de Madagascar, années 1946 – 1948,

- Fahaleovantena, année 1947,

- Lakroan'i Madagascar, année 1944 – 1956,

- La Nation Malgache, année 1946

- Le Proletariat Malgache, année 1936-1939

- Lumière, année 1935 à 1949,

- Ny Rariny, (La justice), année 1936,
- L'Écho du Nord, année 1946
- L'Aube nouvelle. année 1932
- L'Aurore, année 1943
- Feon'ny mpiasa, année 1955
- Fifanampiana Malagasy, annés 1950-1962
- Gezeten'ny Malagasy, année 1953.

B-SOURCES ECRITES dans le fondS Jacques Trochon

Procès des parlementaires, Sténo des audiences

- T.9, Audience du 21/9/49 matin : Interrogatoire de témoin RASAMIZANANY
- T.6, Interrogatoire de RANDRIANASOLO

C- ARCHIVES en Aix-en-Provence (en France)

C.A.O.M 2D : Rapports politiques des circonscriptions administratives :

- 2D45 : District d'Antalaha : Rapport sur la main d'œuvre, année 1948 et rapports politiques mensuelles-année 1956.

II- SOURCES ORALES

Nous avons effectué des enquêtes orales en novembre-decembre 1999 et en decembre 2001, auprès des personnes suivantes :

Adrien Jaovazaha Né le 12 octobre 1938 à Antalaha Fils de Manana Jaovazaha (membre du Padesm) et de Florine Cultivateur

Alphonse Jaosema Né vers 1922 à Antalaha Fils de Jaovazaha Paul et de Feno Manga Cultivateur Membre du MDRM

Barinivorazana Né le 03 mars 1928 à Mananara Fils de Nivorazana et de Tsarasoa Employé des Douanes (1930-1988) Membre du MDRM

Bemagnera Né vers 1925 à Antalaha Fils de Kotozafy et de Kalovao Cultivateur Membre du MDRM et Président actuel de l'AKFM d'Antalaha

Emmanuel Ilaizoma Né vers 1917 Fils de Jean Ilaizoma et de Kalo Thérèse Cultivateur Membre du MDRM

Jaotombo Eugène Né vers 1927 à Marofinaritra Ankavanana (Antalaha) Fils de Gilbert et de Feno Esther Cultivateur Militant du MDRM

Gaston Geoges Né vers 1919 à Antalaha Fils de Zaramila et de Vavisoa Cultivateur, ancien chef canton de Maromandia Membre du PADESM

Guy Marc. Né le 27 avril 1960 Fils de Guy Jeans Louis et de Tombovavy Enseignant, Petit-fils d'un colon

Laurent Vazaha Né vers 1916 à Fenerive Est Fils de Toto et de Be Cultivateur Membre du MDRM

Mandrara Théophile Né vers 1947 à Antalaha Fils de Mandrara (membre du MDRM) et de Cécile Raminoarisoa Député de Madagascar entre 1977-1982 Secrétaire Général du FISEMA entre 1972-1985 Président AKFM entre 1982-1991 Membre du bureau politique de l'AKFM actuellement

Michel Totohely Né le 28 septembre 1946 Fils de Jera Betavilona (membre du PADESM) et de Pauline Vavitsara Employé de la Poste

Razafindrakoto Alexandre Né le 26 août 1929 à Antalaha Fils de Razafindrakoto Joseph et de Dorokasy Marie Madeline Planteur et Préparateur de vanille Membre du MDRM

Rasoaline Adeline (Veuve) Née vers 1918 à Andapa Fille de Razafindrakoto Louis et de Marie Hélène Cultivatrice Épouse du Feu Bejamin (membre du MDRM)

Robert Né vers 1915 à Maroantsetra Fils de Mahatsara et de Ntoandro Employé des Douanes (1932-1975) Membre du MDRM et du COSOMA

Virginie Joka Né le 06 février 1949 Fille de Georges et de Fideline Commerçante Descendant d'un colon

Une famille descendante d'un colon qui n'accepte pas qu'on mentionne son identité

**LES ACTIVITES POLITIQUES DES NATIONALISTES DANS LE DISTRICT D'ANTALAHAD' 1945 à
1951**

ANNEXES

ANNEXES ILISTES DES GRANDS CONCESSIONNAIRES EUROPEENS ET ASSIMILES DANS LA REGION D'ANTALAH

- Concessions de plus de 500 ha
 - Concession succession Poirié Gaston : 910 ha
 - Concession Hervé Zelmar : 694 ha
 - Concession société Domaine « FLORIDE »: 574 ha
- Concessions de plus de 200 ha
 - Concession Arthur Perrier : 400 ha
 - Concession Armand Zelmar : 233 ha
 - Concession Marcel Roche : 207 ha
- Concession de plus de 100 ha
 - Concession Maurice Zelmar : 188 ha

Concession Alex Alidor : 185 ha
Concession Guinet Camille : 155 ha
Concession Jh Amphoux : 152 ha
Concession Guinet : 183 ha
Concession Honoré Geslin : 144 ha
Concession Emmanuel Nicol : 102 ha
Concession Mme Vve Héloïx : 100 ha
- Concession de plus de 50 ha
Concession ISSADJEE TAIBJEE : 89 ha
Concession Hamelin : 70 ha
Concession L-G Damour : 69 ha
Concession Rajabaly Goulman H. : 67 ha
Concession Sté Etablissement FRAGER : 65 ha
Concession Paul Gillet : 62 ha
Concession Bertrand Lavarine : 55 ha
Concession Fabien Aldor : 52 ha
Concession Ettlin : 50 ha
Source : Monographie du district d'Antalaha, 1950 ARM.

ANNEXES II-1

ARRETE

Réglementant le droit de répression par voie disciplinaire des infractions spéciales à l'indigénat.

Le Gouverneur Général de Madagascar et Dépendances,

Vu les décrets de 11 décembre 1895 et 30 juillet 1897 ;

Vu le décret du 7 juillet 1901, rendant applicable à Madagascar le décret du 30 septembre 1887, relatif à la répression, par voie disciplinaire, des infractions commises par les indigènes du Sénégal non-citoyens français ;

Vu l'arrêté du 1^{er} décembre 1901, promulguant dans la Colonie le décret du 3 décembre 1901,

Arrêté :

ART. 1^{er} – L'arrêté du 3 décembre 1901 est rapporté et remplacé par les dispositions ci-après :

TITRE I

DISPOSITIONS GENERALES

ART. 2 – Sont qualifiés indigènes, dans le sens du présent arrêté, les personnes résidant dans la Colonie et dans ses dépendances, nées soit à Madagascar, soit dans d'autres possessions françaises, n'ayant pas la qualité de citoyen français ou une nationalité étrangère reconnue.

ART. 3 – Les infractions commises par les indigènes, dans les cas ci-après énumérés, sont passibles des peines disciplinaires prononcées par les administrateurs coloniaux ou les officiers et fonctionnaires en remplissant les fonctions. Ces peines pourront être de 15 jours d'emprisonnement et de 50 francs d'amende au maximum. Les amendes seront toujours perçues au profit du budget local ; dans le cas où elles ne pourraient être payées par les condamnés, ces amendes seraient transformées en journées de travail au taux spécial de un franc par jour.

ART 4. – Les peines pour infractions spéciales à l'indigénat devront être prononcées publiquement et en présence du contrevenant. La décision sera toujours motivée. L'administrateur inscrira sur un registre à souche, coté et paraphé la décision qu'il aura prise avec indication sommaire des motifs. Extrait du dit sera transmis chaque mois au Gouverneur Général pour approbation définitive.

ANNEXE II-2

Un volant détaché du registre à souche, sur lequel devront être indiqués les motifs de la condamnation, sera remis sur-le-champ à l'indigène puni.

ART. 5 – Les indigènes punis de la peine d'emprisonnement subiront, autant que possible, leur détention dans un local différent de celui qui est appelé à recevoir les condamnés de droit commun. Leur incarcération sera inscrite sur un registre ad hoc soumis au contrôle exclusif des autorités administratives.

ART. 6 – Les détenus de cette catégorie pourront être employés à divers travaux d'utilité publique et recevront la ration allouée aux prisonniers.

TITRE II

DE L'APPEL.

ART. 7 – Les décisions des administrateurs pourront être attaquées par la voie de l'appel devant le Gouverneur Général en conseil d'administration, lorsqu'elles prononceront un emprisonnement plus de 5 jours ou une amende de plus de 25 francs. L'appel produira un effet suspensif.

ART. 8 – Le Gouverneur Général en Conseil d'administration pourra, si l'appel est fondé, substituer l'amende à l'emprisonnement, réduire et même supprimer la peine. La décision, notifiée à l'administrateur, devra être transcrise sur le registre à souche, en marge de la décision infirmée.

L'intéressé sera immédiatement avisé de la décision du Gouverneur Général et le montant des sommes, consignées conformément aux prescriptions de l'article suivant, lui sera restituer en même temps.

ART. 9 – Si l'appel n'est pas fondé, le Gouverneur Général en conseil d'administration pourra, en confirmant la décision, en outre, à l'appelant, une amende de 50 francs au maximum, qui devra être consignée au moment de la déclaration d'appel. La notification prévue au deuxième paragraphe de l'article précédent sera également obligatoire.

TITRE III

FORMES ET CONDITIONS DE L'APPEL

Art. 10 – Si l'indigène veut interjeter appel, il devra, dans un délai de cinq jours francs, en faire la déclaration écrite à l'administrateur qui a prononcé la peine.

ANNEXES II – 3

Cette déclaration, visée par l'administrateur, indiquera le jour et l'heure de la déclaration d'appel et exposera les moyens d'appel ; mention en sera faite sur le registre des punitions et sur le volant délivré à l'indigène. Les chefs de district transmettront d'urgence au chef de la province les déclarations d'appel qu'ils auront reçues.

ART. 11 – L'administrateur chef de la province, dès la réception de la déclaration d'appel, la transmettra au Gouverneur Général avec un bulletin indiquant le nom et la résidence de l'indigène condamné et les circonstances qui ont motivé la condamnation.

Mention de l'appel et de l'envoi du bulletin sera portée sur l'extrait du registre de punitions envoyé mensuellement au Gouverneur Général.

ART. 12 – Dès la notification de la déclaration d'appel, le Gouverneur Général fera connaître à l'indigène, par l'intermédiaire de l'administrateur, la date à laquelle l'affaire viendra devant le conseil d'administration ; l'indigène pourra présenter, soit en personne, soit par mémoire, sa défense devant le Gouverneur Général en conseil d'administration.

TITRE IV

ART. 13 – Les infractions possibles des peines disciplinaires, conformément aux dispositions qui précèdent, sont déterminées ainsi qu'il suit :

Omission ou retard de plus de huit jours dans la déclaration aux autorités compétentes des naissances et décès.

Non-déclaration par la famille ou les plus proches voisins d'un cas de maladie épidermique ou contagieuse. Inhumation hors des lieux consacrés ou à une profondeur inférieure à celle déterminée par le chef de la province. Retard apporté à l'inhumation au-delà d'un délai maximum de trente-six heures.

Refus de fournir des renseignements au sujet d'un délit, à moins que l'indigène qui serait requis ne se trouve, par rapport à l'inculpé, dans une des catégories prévues par

l'article 322 du Code d'instruction criminelle.

Refus de comparaître devant l'administrateur ou l'officier de police judiciaire après invitation, même verbale, faite par un agent de l'autorité.

Refus de fournir les renseignements demandés par les agents de l'autorité administrative ou judiciaire dans l'exercice de leurs fonctions. Faux renseignements donnés sciemment à ces mêmes agents.

Actes irrespectueux ou propos offensants vis-à-vis d'un représentant ou d'un agent de l'autorité, même en dehors de l'exercice de ses fonctions. Propos tenu contre la France et son Gouvernement. Refus des espèces et monnaies nationales de bon aloi ayant cours légal.

Bruits alarmants ou mensongers mis en circulation dans le public.

Refus ou défaut d'obtempérer aux convocations faites par les autorités pour assister comme témoins ou comme parties intéressées aux opérations de bornage et de délimitation de propriétés.

ANNEXES II – 4

Bris, détérioration, enlèvement ou déplacement de jalons, tas de pierres, témoins, signaux topographiques, bornes – limites, etc., placés par l'autorité ou ses agents, poteaux, fils et isolateurs télégraphiques, ainsi que tous les autres objets mobiliers appartenant à l'Etat, à la Colonie ou à la commune.

5 – Empiètement partiel ou total sur un terrain quelconque appartenant au domaine de la Colonie ou de la commune.

Infractions aux règlements sur les eaux, les cultures et aux usages locaux concernant les fontaines, puits, sources et canaux d'irrigation, indépendamment des amendes et dommages – intérêts qui seraient encourus pour contravention à la police des eaux.

6 – Abatage de bétail et dépôt d'immondices hors des lieux réservés ou à moins de 200 mètres des habitations. Non-enfouissement des animaux domestiques ou sauvages morts ou tués, quel que soit l'endroit où ils sont déposés, et à moins d'un mètre de profondeur. Mise en vente de viande provenant d'animaux malades.

Abatage de vaches, génisses ou brebis. Complicité dans leur exploitation frauduleuse.

7 – Quête ou souscriptions faites sans autorisations en dehors des établissements religieux.

Mendicité.

8 – Plaintes ou réclamations sciemment inexactes renouvelées après une solution régulière auprès d'une même autorité.

9 – Obstacles au libre parcours sur les terres collectives de culture.

Inobservation des décisions administratives portant attribution de terres collectives de culture après avis des notables.

10 – Abatage d'arbres sans autorisation, feux de brousse allumés sans autorisation pour préparer des terrains de culture ou de pâturage, sans préjudice d'autres poursuites, s'il y a lieu.

11 – Refus ou inexécution du service de garde, patrouilles, vigies, prescrit par les autorités.

Abandon d'un poste ou négligence dans les mêmes services.

Refus ou négligence de faire les travaux, le service ou de prêter les secours prescrits par voie de réquisition en cas d'accident, tumulte, naufrage, inondation, incendie, invasion de sauterelles ou autres calamités, ainsi que d'insurrection, brigandage, pillage, flagrant délit, clamour publique ou exécution judiciaire.

12 – Refus de fournir contre remboursement, aux prix du tarif arrêté par l'administrateur chef de province, le personnel, les moyens de transports, les vivres, l'eau potable et le combustible aux fonctionnaires ou agents de l'administration.

13 – Négligence dans le paiement des impôts, amendes, ou le remboursement de toutes sommes dues à la Colonie ou à la commune.

ANNEXES II – 5

Défaut d'obtempérer dans excuse valable aux convocations des agents de l'administration, à l'occasion des opérations d'établissements et de perception des impôts.

Dissimulation de la matière imposable et connivence dans les soustractions ou tentatives de soustractions au recensement des animaux ou des objets imposables.

14 – Détention pendant plus de 14 heures, sans avis donné à l'autorité, d'animaux égarés ou de provenance inconnue ou dont la possession ne pourra être justifiée.

Divagation d'animaux domestiques.

15 – Asile donné sans en prévenir l'autorité compétente à des vagabonds, ainsi qu'à tout étranger au village non porteur d'un livret à jour ou de tout autre papier d'identité prévu par les règlements en vigueur.

16 – Détention illicite d'armes à feu, poudre et munitions de guerre ou de chasse, naissance, circoncision, etc.

17 – Construction d'une maison isolée en dehors des limites du village, sans autorisation.

18 – Départ d'une circonscription administrative sans avoir prévu l'autorité locale, sans avoir acquitté les impôts et sans avoir fait viser son livret individuel.

Négligence de faire viser le livret individuel ou autres papiers d'identité dans les postes situés sur l'itinéraire suivit au lieu de destination, soit par l'administrateur, soit par

le chef de poste. Les commandeurs de convois sont responsables du visa de leur feuille de route. Usage de papiers d'identité faux, irréguliers ou délivrés sous un nom autre que celui du porteur.

19 – Tapage, ivresse, scandale, dispute, rixe et autres actes de désordre.

20 – Réunion sans autorisation pour cérémonies religieuses ailleurs que dans les églises ou temples ou pour repas public. Réunion sans autorisation de plus de 25 personnes du sexe masculin.

Ouverture de tout établissement religieux ou d'enseignement sans autorisation.

21 – Exercice illégal de la médecine et pratique de sorcellerie ; vente illégale de médicaments.

Tromperie ou fraude sur la qualité des boissons, comestibles et autres denrées ou produits mis en vente.

22 – Abandon par les bourjanes des charges à eux confiées par l'administration ou par les particuliers.

23 – Fumer l'opium ou chanvre (rongony ou gandio) ; tenir fumerie d'opium ou de chanvre.

ANNEXESII – 6

24 – Fautes légères commises dans l'exercice de leurs fonctions par les agents indigènes subalternes.

25 – Transgressions ou inexécution des ordres donnés par l'autorité administrative compétente en vertu d'une loi ou d'un règlement.

TITRE V

MISE EN VIGEUR

ART. 14 – Sont abrogées les dispositions contraintes à celles du présent arrêté.

ART. 15 – Le Secrétaire Général, les administrateurs ou officiers et fonctionnaires en remplissant les fonctions sont chargées de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 1905.

Fait à Antananarivo, le 30 octobre 1904.

GALLIENI

Par le Gouverneur Général :

Le Secrétaire Général

LEPREUX

ANNEXES III- 1

LISTES D'INDIVIDUS ARRETES A ANTALAHAN ET TRANSFERES DIRECTEMENT A DIEGO-SUAREZ

profession
étagère
prénoms
EMERICKA
ans
Flaubert
EMILIE
Basil
bureau
EMILY MANGA
ans
MDRM
EMERANDONY
d'affaire
EMERELINA
ans
EMERALANDY
ans
EMERALDO
ans
EMERANCE
ans
Bte
EMERANA SOLO
ans
EMERANDRAMAVO
ans
EMERANDRAVALO
des
domaines
EMERATO VAO
56
EMERAVONA
ans
EMERATO
dossen
EMERANDRAZAKA
ans
EMERANDRAZAKA
Marial
EMERANDRAZAKA
Norbert
EMERANDRAZAKA
Séth
EMERANDRAZAKA

LES ACTIVITES POLITIQUES DES NATIONALISTES DANS LE DISTRICT D'ANTALAHY DE 1945 à 1951

dean
~~DEDE~~ BARY

ans
~~DEDE~~ a

François
~~DEDE~~ De

andres
~~DEDE~~ HY

ans
~~DEDE~~ CON

ans
Ethel
~~DEDE~~ BAZAFY

ans
~~DEDE~~ RAKOTO

ans
~~DEDE~~ MARY

ans
~~DEDE~~ IZAHY

ans
~~DEDE~~ MANANTSOA

ans
Bte
~~DEDE~~ A

Louis
~~DEDE~~ LOLOHA

ans
TOUMBO

ANJOANY
~~DEDE~~ ANDRY

Eugène
~~DEDE~~ NDRALAMBO

ans
~~DEDE~~ DA

ans
~~DEDE~~ A

JOSEPH
~~DEDE~~ A

Gabriel

ANNEXES III– 2

LES ACTIVITES POLITIQUES DES NATIONALISTES DANS LE DISTRICT D'ANTALAHY DE 1945 à 1951

~~profession~~

~~éthnogénération~~

prénoms

~~RENATA~~ na

~~Georges~~

~~RENATA~~ na

Albert

~~RENATHY~~

II

~~RENATO~~ na

austin

~~RENATA~~

~~RENATA~~ MARIVELO

~~RENATA~~ PIANDRA

M.

~~RENATA~~ MANDRA

publique

~~RENATA~~ VAO

Basil

~~RENATO~~

ans

Bte

~~RENATA~~ BAE

~~RENATA~~ SOA

ans

~~RENATA~~

~~RENATA~~ ANTSOA

800

~~RENATA~~ AMANANA

~~RENATA~~ IDJY

~~RENATA~~ VAVY

Robert

~~RENATA~~ DAZAFY

des

lignes

~~RENATA~~ VELO

forest

~~RENATHY~~

Charles

~~RENATA~~ MANANA

Norbert

~~RENATO~~ ARISITRAKA

~~RENATO~~ NDRAVONY

~~RENATA~~ MAHAZO

~~RENATA~~ na

BOVONANA
BOVONANA
BOVONOKONTANY
Ph.
BOVONATSARA
BOVONATSARA
PORO
BOVONATA
Venance
BOVONATA
Patrice
BOVONATA
BOVONATSON
BOVONATAKA
BOVONATA
BOVONATA
Venance
BOVONATA
Petera
BOVONATA
Arthur
BOVONATO
Augustin
BOVONAHELY
BOVONAYA
Norbert
BOVONANANA
Félix
BOVONATSON
Charles
BOVONADA
Joseph

ANNEXESIII-3

~~profession~~

~~éthnicité~~

prénoms

~~BEMANJARA~~

J.

Pierre

~~PEROD~~ Drive

~~PEROD~~ De

L.

de

G.

~~BEMANJARA~~

~~BEMANJARA~~

~~BEMANJARA~~

Emile

~~BEMANJARA~~

~~BEMANJARA~~ MANDIMBY

~~BEMANJARA~~

~~BEMANJARA~~

~~BEMANJARA~~

~~BEMANJARA~~

Source : D. 870 ; ARM, Liste d'individus, arrêtés à Antalaha et transférés à Diégo

ANNEXEIV

TELEGRAMME : Antalaha le 13 novembre 1946 à 14h 30

URGENT : Haut commissaire Tananarive

Liste officielle- candidats autochtones- deuxième circonscription- Rabemananjara Jacques. Honneur- protester- validité- tous bulletin vote- nom «BEMANANJARA Jacques dit Rabemanjara». Demandons- nullité absolue- ces bulletins. Hommage profond. Respects, comité Pascal Velonjara.

ANNEXESV

FOTOAM-PIVAVAHANA NATOKANA HO AN'NY TANINDRAZANA

TAO ANTALAH A :

Tamin'ny takarivan'ny alatsinainy 5 août 1946 raha tafavory tao amin'ny trano voatokana ho an'ny M.D.R.M., ao Antalaha ny mpikambana maro be (fivoriana vonjimaika) amin'io sampam-politika io dia niara-nihaino ny famakiana ny rapport sy ireo

télégrammes maro voaray niaraka tamin'ny valin-teny an-télégramme ihany koa, ary dia niara-nidinidinika sy nitapatapaka ahitra amin'izay tokony hatao sy ny fomba tokony ho raisina amin'ny fanehoana ny halahelom-po izay efa nikotrok'ela nandrity ny 50 taona ny ampitso talata 6 Août 1946. Dia samy nanaposaka tamin-kalalahana tsara izay rehetra trathy ny fisainany sy ny fandiniany avy ny vitsivitsy : ary tamin'ny hevitra voavolavola sy voaposaka teo anatrehany kosa dia nanao fifidianana ny marobe ka nandany azy tamin'ny alalan'ny tsangan-tanana.

Dia notapahina tamin'ny izany takariva izany fa :

A/ Hametrakta marina fisaonana daholo ny membres izay nanatrika teo tamin'izany, mba hanehona miharihary ny alahelo nohon'ny nahaverezan'ny Zo Malagasy tao anatin'ny 50 taona katroka izao, madrity ny tontolo andron'ny talata 6 août 1946.

B/ Ireo mpikambana rehetra tonga teo koa dia notolorana adidy mba hilaza amin'ireo namana izay tsy mba afaka nanatrika izany fotoana izany, mba hametaka koa mariky ny fisaonana amin'io andro io.

C/ Ho solon'ny fivahinianana masina izay tsy azo natao teto Antalaha nohon'ny tsy fision'ny toerana sy nohon'ny fahafhezan'ny fotoana loatra, dia notapahin'ny daholobe fa ho soloana fotoam-pivavahana (ho sentompo eo anatrehan'ilay nahary). Ka nekena fa amin'ny trano fiangonana protestanta no hanatanterahana izany ary ny ampitso hariva 06 août 1946 amin'ny 5ora sy sasany no hanombohana ny fotoana.

Source : Akon'ny Tavaratra n° 20 du 24 août 1946

ANNEXESVI-1

FANDRAISANA NY DEPUTE RAVOAHANGY TETO ANTALAH

Taitry ny hafaliana ny fon'ny mponina teto Antalaha raha naharay ny télégramme avy amin'ny M.D.R.M. Antananarivo milaza fa hitsidika an'Antalaha ny Député Ravoahangy.

Ny Député Ravoahangy, na dia mbola tsy fantatry ny mponina eto Antalaha akory aza, dia nambabo ny fony, noho, ny fanakoakon'ny Asa Masina andaniany ny ron-dohany sy nampisehoany ny herim-po sy fahasahiana, na dia tao anatin'ny Fanenjehana mafy indrindra aza. Ka efa nitondrany ny mangidy. Raha voatonona ny anaran'ny Député Raseta dia tsy hadino koa ny anaran'ny Député Ravoahangy, fa toa vary sy rano izy roalahy, an-tsaha tsy mifandao an-trano tsy mifanary.

To ary ny fanirian'ny mponina ny mba hahita tava azy ka vory maro ny olona nanemotra ny arabe hamoaka ny faharavoany. Tamin'ny 4ora sy sasany hariva dia efa nangiam-potsy ny Rue de la Liberté noho ny fahabetsahan'ny mpitsena : Kanefa tsy tonga ny Député izay notronin'i M. Ridell Admnistrateur raha tsy tamin'ny 12 alina (mahagaga fa ny Autorité teto Antalaha dia tsy mba nandefa solon-tena hitsena azy. M. Corlobé izay solon'ny Chef de District teto dia tsy mba nanome voninahitra azy na dia tamin'ny fitafiana aza)

Horakoraka moa izany, antsoantsom-pifaliana moa izany ; sahala amin'ny mpiventy

sapile ry mpitarika ny feon'ny olona hisandratra amin'ny fitanisany ny anaran'ny Député Ravoahangy sy Raseta, ary ny Indépendance sy ny liberté omban'ireo teny soa fiderana Malagasy : OMBALAHIBEMASO.....

Taitra daholo ny matory maso sy ny matory amin'ity Adidy Masina navelan'ny Razana, ity feo toa feon-dakolosy nanaitra ny fon'izy rehetra.

Rehefa tody teo anoloan'ny M.D.R.M. ny Cortège, dia nanao teny fisaorana ny Député Ravoahangy, ary nanambara ny hafalian'ny fony amin'ny hamaroan'ny olona, na dia efa alina be aza vao tonga. Mitory eo anatrehany sy ny mpitondra fanjakana izao faharetan'ny olona niandry azy amin'izao ora misasak'alina izao, fitiavana sy ny fankasitrahana azy ary firaketana amin'ny diany dia ny FAHALEOVANTENAN'NY MADAGASIKARA TSY MIVAKY.

Na dia efa alina toy izany aza ny andro, dia toa tsy tsaroana ny havizanana sy hanoanana mba hiresadresahany ny tena foto-kevitra sy ny tarigetra tratrarina . Nolazainy

ANNEXESVI-2

mazava ny vokatry ny asany izay efa manangasanga sy ny Adidy tsy maintsy hataon'izay olona mitondra ny anarana hoe MALAGASY.

Dia niteny nanaraka azy ny sakaiza BEZAKA ALEXIS izay niaraka taminy ary nilaza tamin'ny tanindrana namany fa misy fikambanana ambany mitory FISARAHANA sy MANOME FO MIFANKAHALA izay mitady hisintona ny tanindrana amin'ny kilasy ambany.lo fikambanana io,hoy izy dia voahositrty ny fahavalox amin'ny MENAKY NY VOLA , ka mikely aina fatratra hampisy vidiny ny volan'i Jodasy noraisiny.Mitandrema fa ho avy aty aminareo izy.

Ny ampitso maraina dia nanao ny kabariny ny Député Ravoahangy ,dia nandimby azy ny sakaiza Bezaka , izay nofaranan'ny sakaiza Laikofoko Flaubert tamin'ny teny fanomezan-toky. Hoy izy namarana azy : koa matokia hianao (M. Député Ravoahangy) ary ento any amin'ny mpiara-miasa aminao izao teninay izao fa na iza mpamitaka, na iza nanao azy hoe : «VOROMAHERY» dia tsy hampiova fenitra anay na oviana na oviana momba ny fanirianay te hahazo ny rariny dia ny FAHALEOVANTENAN'i Madagasikara, tany Malagasy ity Nosy manontolo tsy azo saratsarahina ity. Rehefa izany dia nirary azy amin'ny anaran'ny Tanindrana izy, nanao hoe : Mahaleova mahalasana, Tompokolahy, fa izao asanao izao dia asa Masina tsy mety maty : OMBALAHY FOTSY LOHA ANIE HIANAREO, TSARA MANDROSO, TSARA MIVERINA, HO SOLAFAKA AMIN- TSIRA, LAVO AMIN-TANTELY, hoy ny ohabolanay Betsimisaraka HO ELA VELONA ANIE NY Député Ravoahangy sy Raseta- HO ELA VELONA ANIE FRANTSAMPANAFAKA, HO ELA VELONA anie Madagasikara HAFAKA.

Rehefa tapitra niteny daholo ny sakaiza rehetra, dia nitsangana i M. Ridell solon-tenany M Haut Commissaire, namporisika ny olona hiasa, fa ny karama dia hatao arak'izay mahafaly. Dia nilazalaza antony ilàna ny arabe izy. Rehefa izany dia nanao veloma ny vahoaka ny député nanohy ny diany nianavaratra.

Source : Akon'ny Tavaratra n : 21 du 31 août 1946.

ANNEXES VII

CHANSON DES REQUIS D'ANDRAKARAKA

Avy Raseta ka tsara ny tany

Tsikarakapetaka diareky

Ambilà angady, aria boriziny

Fa tsara ny tany avy Raseta.

Source : Enquêtes orales auprès de Jaosema Alphonse.

ANNEXESVIII-1

TEMOIGNAGE DE : Jaozandry Philippe

zanak'ltomp. Joseph JAOZANDRY

mpigadra politika tany ANTALAHY

sesitany teto Antananarivo (1947 – 1956)

Prezidà- lefitry ny FIFANAMPIANA MALAGASY.

«TOLONA HIFANDOVANA»

Amin'izao tsingerin-taona faha- 50-n'ny Tolom-bahoaka tamin'ny 29 Marsa 1947 izao, dia mahafaly ny tenako ny hitantara etoana izay hany kely mba tadiridiky ny amin'ny asa natao hahazoana ny Amnistia Faobe ho an'ireo mpigadra politika voarohirohy tamin'izany.

I Jaozandry Joseph raiko dia isan'ireo nigadra satria mpikambana sy mpanorina no mpitondra ny sampana M.D.R.M. tao Antalaha. Governora tao amin'ny Cironscription Autonome d'Antalaha izy tamin'ireny fotoana ireny. Nanambady sy niteraka telo mianadahy izy. Nosamborina tao Antalaha ary notsaraina tao ihany, ka nalefa hiasa mafy tany Diégo Suarez izy sy ireo namany nolazaina fa lohandohan'ny «mpikomy». Miaramila tantsambo mirongo fiadiana no niandry sy nampiditra azy ireo tao amin'ilay sambo malaza nitondra ny anarana «CHATEAU PAVIE». Efa tao anaty sambo koa ireo tia tanindrazana voasazy avy tany Manakara. Rehefa naverina tao Antalaha indray izy ireo taty aorianana, ka mbola notazonina tao an-tranomai zina dia nindaosin'ny fahafatesana noho ny aretina poliomyélite ny anabaviko efa dimy taona. Tsy navela nivoaka ny fonja Jaozandry raha tsy tamin'ny fotoam-pandevenana. Na dia tao anatin'izany fahorianana lehibe izany aza izahay, tsy hitanay sy ny fianakaviana nisoritra teo amin'ny endriny ny alahelo, fa tsapanay

amin'ny fihetsiny sy ny teniny fa vonona lalandava izy hiatrika ny tolona efa natombny ho marik'izany fitiavan-tanindrazana izany.

Ny taona 1950 dia navoka ny fonja izy, nef a tsy maintsy manala ny sazy sesitany, fa voaheloka 15 taona tsy mahazo mandia faritany. Izany hoe tsy mahazo monina na mandia ny faritr'Antalaha izy.

Rehefa nahafantatra izy fa niforona teto Antananarivo ny COMITE DE SOLIDARITE DE MADAGASCAR- C.S.M.- FIFANAMPIANA MALAGASY taty aoriana izay notarihin'ireo tanora tia tanindrazana, isan'izany Rtoa Gisèle RABESAHALA, dia tsy nisalasala izy fa aty amin'ny faritanin'Antananarivo no nofidiany hanalana izany sesitany izany, mba ahafahany mifandray

ANNEXES VIII-2

amin'ireo nanorina ny fikambanana ho fanohizana ny tolona, sady noararaotiny koa mba hahazoany mampianatra anay zanany.

Nisy gadra politika hafa koa tao Antalaha izay voasazy hanala sesitany, tsy iza ireo fa RAJOELA Moïse RAKOTONIAINA sy Florine vadiny, ANDRIANANJAINA Eloi, sy ny hafa tsy tadiniko. Izy ireo dia samy efa nody taty Antananarivo taorian'ny nivoahan'ny fonja, ka nanala sesitany tao Ambohitrimanjaka. Tao Ambohitrimanjaka, izany no nofidin'ny rainay. Maro ny mponina tao no tia tanindrazana, isan'izany i Dadatsimba (RATSIMBA), mpitolona trrainy tao amin'ny V.V.S, M.D.R.M. no sady mpikambana tao amin'ny C.S.M., Ray aman-dreny tao an-tanàna rahateo izy, ka nanaraka ny teniny ny mpiara-monina, ka tsy misalasala nandray sy nanampy an'ireo mpigadra nanala sesitany tonga tao.

Akory ny hafalianay mianadahy nahita an'izany Antananarivo. Faly aok'izany, ankizy moa ! Tsy nieritreritra izay hanjo ireto ray aman-dreny, mivantana amin'ny toerana sy mponina tsy fantatra, nahazatra ! Fotoana ririnina rahateo ny andro, hatsiaka mamirifiry no nitsena anay, ka namidro teo amorom-patana foana izahay mianadahy. Soa ihany fa tao ny C.S.M. nanome lamba mafana hiarovan-tena amin'izany ririnina izany. Tao koa ireo namana tonga mialoha, izay nanampy sy nampahafantatra anay ny zava-nisy teo amin'ny fiaraha-monina.

Taty aoriana nanampy isa anay tao Ambohitrimanjaka i Razafindrasoaray, izay vavy antitra nigadra tany Moramanga teo aloha. Tsy niala tao Ambohitrimanjaka mihitsy izahay mandra-pahazo ny AMNISTIA FAOBE. Tsara rahateo ny fandraisan'ny mponina izay nanampy betsaka teo amin'ny rehetra natao.

Tsy nanano-sarotra ny raiko ny niseho tany amin'ny manam-pahefana isan-kerinandro teny Ambohidratrimo. Tsara marihina fa tsy maintsy miseho eo anatrehan'ny manam-pahefana isan-kerinandro ireo voasazy, mitondra ny boky kely momba azy ka mampanao sonia izany ho porofo fa tsy niala teo amin'ny toerana hipetrahana izy ireo.

Satria tsy mahazo miakatra aty an-drenivohitra ny rainay, ny reninay kosa no

mivezivezy mifandray amin'ireo mpitarika ny C.S.M. Tamin'izany fifaneraserana izany no nahalalana misimisy kokoa ny asa sahanin'ny C.S.M. : ny fitakiana ny Amnistia Faobe ho an'ireo mpigadra politika, sy ho fampitsaharana ny fanenjehana nataon'ny mpanjanatany. Izahay mianadahy moa taty an-drenivohitra no nianatra, ka nipetraka taman'olona. Isaky ny Asabotsy vao mba midina

ANNEXES VIII-3

eny Ambohitrimanjaka. Dia an-tongotra no hamakivakianay ireny tanimbarin'Ambohimanarina ireny, satria tsy maharaka ny saran-dàlana ny ray aman-dreny noho izahay tsy voaray tamin'ny sekolim-panjakana fa zanaky ny «mpikomy», hono, ka namidirina nianatra tany amin'ny sekoly andoavam-bola.

Indray mandeha izay dia nisy olona tonga avy taty Antananarivo, toa manam-pahefana no fijery azy, nitady ny rainay. Hay iraka izy io, tsy fantatro ny naniraka, fa tonga izy nanambitamby ny rainay, fa homena toerana ambony, hono, ary ho raisina hianatra any amin'ny Lycée ny zanany, raha toa ka mijanona tsy manao izany politika izany izy.

Tsotra kosa ny navalin'i JAOZANDRY an'io iraka io : «tsy afaka ny hanao izany izy, fa na dia ny zanany naterany aza tsy hitany ny nialan'ny fofon'ainy. Ka izay toerana ambony sy «valisoa» omena azy tsy atakalony izany fahafahan'ny tanindrazany izany akory». Imbetsaka no nisy fanambatambazana toy izany natao taminy, nefo tsy nekeny izany fanodikodinana azy izany.

Araka ny voalazako ery aloha, nifandray tsy tapaka tamin'ny C.S.M. izahay, tamin'izany no nandrenesana ny fijoroan'ny Comité National pour L'Amnistie aux Condamnés Malgaches (CNAC) izay natsangan'ny C.S.M.. Renay koa fa nanangana komity toy izany ny havana any Frantsa.

Ny resaky ny olon-dehibe tao an-trano sy ny renay ifanaovan'izy samy mpigadra afaka no nahafantaranay fa fiadiana iray nentina nitakiana izany Amnistia izany ny fanangonan-tsonian ary nandray anjara tamin'izany izahay teny Ambohitrimanjaka. Nisy fotoana nitondranay an'izany teny amin'ny sekoly nianarana, ka nahangona sonia maro ihany izahay.

Tsaroako fa tamin'ny fitsidihan'ny Profesora MASSIGNON teto Madagasikara dia njery ireo toerana nisy an'ireo sesitany izy. Isan'ny novangiany niaraka tamin-dRtoa Gisèle RABESAHALA ny tao Ambohidroa, tonga teny avokoa ireo voasazy manodidina. Nankahery azy ireo izy ary nanazava ny fizotran'ny fitakiana ny Amnistia Faobe.

Maro ny fomba nentina nitakiana ny Amnistia ho an'ireo mpigadra toy ny fivoriam-be nanaovana fanambarana fitakiana, nisy koa ny fiarahana manao grevy tsy hanendry hanina tontolo andro ; ny tao Ampandrana no lehibe indrindra tsaroako tamin'izany, iny olona maro no namaly ny antso tamin'izany, nisy fanambarana niarahan'ny rehetra nanao sonia nitakiana ny Amnistia tamin'io andro io.

ANNEXES VIII-4

Tolona tamin'ny endrika samy hafa no nataon'ny C.S.M. nandrity ny taona maro. Tsy nahasakana azy ny fanaratsiana sy ny fanasoketana ary fanenjehana. Nody ventiny izany fa nivoaka ny taona 1956 ny lalàna iray nanome ny Amnistia Faobe ho an'ireo nigadra sy voarohirohy tamin'ny raharaha 1947 iny.

Isan'ny nahazo tombotsoa tamin'izany koa ny rainay, ka afaka soa aman-tsara.

Nanatona ny C.S.M. izy, ary nanohy ny tolona teo anivony taty aoriana, hatramin'ny nahafatesany.

Izahay zanany kosa dia mbola anisan'ireo mpianatra maro nahazo vatsim-pianarana nokarakarain'ny Fifanampiana Malagasy ka nanohy fianarana tany ivelany. Rehefa niverina izahay dia nanatevin-daharana ny C.S.M., satria tolona hifandovana ny Fitiavan-tanindrazana.

Source :Fifanampiana Malagasy, Fanilo miampita, Printy Malagasy Vaovao, 1997, Madegrath-

Diégo, Antsiranana, pp 83- 87.

ANNEXE SIX

ORDONNANCE DE REFUS DE MISE EN LIBERTE PROVISOIRE

L'an mil neuf cent quarante sept et le sept janvier

Nous, G. BROISE, officier du Ministère Public, près la justice, de Paix à Compétence Étendue d'Antalaha, Juge d'instruction en matière correctionnelle.

Vu les pièces de l'instruction suivie contre :

Rakotoasivelo, Rakoto Fidèle, Jaozandry, Rajojo et Rakalo inculpés de provocation à la haine du gouvernement français et d'Escroquerie.

Détenus.

L'ensemble des demandes de mise en liberté provisoire formulées par les sous nommés le 26, 30, 31 décembre 1946 et le 3 janvier 1947.

Considérant qu'en l'état de la procédure il paraît indispensable que les mandats de dépôt décerné, contre les inculpés les 16 novembre, 25 et 27 Novembre 1946 continuent à avoir son exécution;

Que la mise en liberté de l'inculpé risquerait de nuire à la manifestation de la vérité.

PAR CES MOTIFS

Nous, juge d'instruction sus – qualifié

Vu les articles 113 ou suivants du code d'instruction criminelle :

Rejetons en l'état la demande de mise en liberté provisoire formulée par Rakotoasivelo, Rakoto fidèle, Jaozandry, Rajojo et Rakalo.

Fait à Antalaha, le 7 janvier 1947

Source : Procédure contre : Rakotoasivelo Jean Baptiste dit Rakotobedaka et consorts, D. 887/3,

ARM.

ANNEXES-1

DECLARATION DE RAKOTOMAVO

Antalaha, le 1^{er} mai 1949.

Je soussigné Pasteur RAKOTONDRA MAVO, prévenu politique à la Prison civile d'Antalaha, mis en état d'arrestation le 02 avril 1947 au cours des cérémonies culturelles de la Passion pratiquées par le monde chrétien tout entier, fais au Fanjakana Ray aman-dreny la déclaration ci-après concernant ma personne, ma carrière et la perte de mes biens.

Je suis accusé :

1°- d'être du nombre des personnes nominalement connues pour leur propagande invitant la population à ne ni reconnaître ni écouter l'Administration Française mais seulement Raseta, et incitant les gens à la révolte à seule fin de recouvrer l'indépendance ;

2°- d'avoir comploté et d'avoir assisté à la réunion tenue au local du M.D.R.M. après le slogan du 29 mars 1947 de Ralaikofoka et préparant un plan de mise à mort des Vazaha d'Antalaha.

Pour conséquence, je tiens à expliquer, devant le Fanjakana arbitre de la situation, ce qui me concerne dans les accusations dont je suis l'objet.

En effet, j'ai été nommé Pasteur du Temple d'Antalaha par la Mission Protestante Française. J'exerce mes fonctions il y a 11 ans. Depuis le premier jour de mon arrivée ici jusqu'au jour de mon arrestation, je n'ai moi-même ni fait de la politique ni collaboré avec des hommes politiques.

Les partis P.D.M. et M.D.R.M., ainsi que les Syndicats et les Coopératives existaient à Antalaha, mais pas une seule de ces associations ne m'avait dans son sein, parce que j'ai une juste compréhension de ma profession qui ni peut être cumulée avec la politique et les groupements idéologiques, et parce que le service culturel ou l'évangélisation est pour tout le monde. Il en est de même de ma personne, de ma conscience, de mon travail et du service culturel sous ma direction, qui doivent être pour tout le monde. Si, par

supposition, j'avais eu de la coterie dans l'exercice de mes fonctions, les fidèles de ma paroisse se seraient mis en conflit

ANNEXESX-2

depuis longtemps parce que la religion appartient indivisiblement à tout le monde. C'est pour cette raison, et aussi parce que je n'ai jamais fait de la politique, que j'ai gardé depuis une époque plus ou moins lointaine une attitude neutre dans l'exercice de ma profession ; ce principe est, dans l'étendue de ma paroisse, connu du public à l'exception de certaines personnes devenues mes accusateurs.

Il n'y a pas que cela : les membres du M.D.R.M. qui sont mes co-détenus, et ceux qui sont dénoncés comme ayant participé avec moi à la propagande ou comme s'étant réunis secrètement avec moi dans le local du M.D.R.M. pour ourdir un complot selon les dires des accusateurs, peuvent témoigner de la véracité de ce que je viens d'avancer ci-dessus. Les directions à suivre en ma qualité de Pasteur consistent à prêcher l'Évangile et à rendre de maison en maison, tous les jours sauf le dimanche. Et s'il arrive que je me déplace en dehors de la ville, c'est pour assister aux cérémonies culturelles pratiquées une fois par an dans les trois districts d'Antalaha, Andapa, Sambava et parfois à Vohémar. Tout ce qui se fait en pareilles circonstances est entre les mains du Missionnaire. Donc, convaincu d'avance de l'indignité pour moi de me livrer à la politique, je me mets davantage en tête qu'il ni m'appartient nullement d'exciter les gens à la rébellion ou à des actes troublant la sécurité de l'Etat.

Puisque tous les membres du M.D.R.M. savent que je ne suis pas de leur parti, comment les personnes citées par les accusateurs auraient-elles pu affirmer que je suis compagnon de conciliabule dans l'élaboration d'un pareil projet ? Quel genre de confiance auraient-elles eu en moi qui n'ai jamais été en contact avec tout le monde. A en croire les présentes accusations, je n'aurais pas dû être mis en état d'arrestation le 02 avril 1947 date qui coïncide avec celle des autres régions, mais plutôt le 29 ou 30 mars 1947 pour flagrant délit selon l'expression des accusateurs.

Après notre arrestation du 02 avril, nous fûmes trente détenues embarquées le 10 avril 1947 sur un bateau à destination de Diégo. La nuit du 11 avril, on nous fit coucher à bord du «Château Pavie», on nous y dépouilla de tout ce que nous possédions sur nous, on y commença aussi à nous faire subir des tortures.

ANNEXESX-3

Ci-après énumérés les effets et objets confisqués à cette occasion :

1° - 1 casque kaki neuf, prix actuel 490 Fmg

2° - 2 cols et 3 cravates soie, prix actuel 350 Fmg

3° - 3 chemises blanches à longues manches, prix actuel 1 200 Fmg
 4° - 2 serviettes neuves et 1 en toile écrue 450 Fmg
 5° - 3 sous-vêtements, 1 tricot laine 1 100 Fmg
 6° - 2 culottes neuves et 1 usées 700 Fmg
 7° - 1 complet lainage noir rayé 2 500 Fmg
 8° - 1 complet kaki tout récemment confectionné 1 500 Fmg
 9° - 1 paire de chaussures achetée il y a un mois 1 000 Fmg
 10° - 1 couverture laine usée 550 Fmg
 11° - 1 bague de mariage 9 grammes 4 500 Fmg 14 340 Fmg

Dépouillés de nos effets, nous n'eûmes plus de quoi nous vêtir pendant le mois d'Avril, et à l'Orangéa, on nous fit étendre au soleil sur une plate-forme cimentée. Conduits sur les chantiers, nous fumes roués de coups. Voulant étancher notre soif, nou n'eûmes à boire qu'une solution de permanganate de potasse. Le supplice des coups continua jusqu'à notre transfert au Lazaret. On ne nous donna en guise de vêtements que des sacs de juste, avant notre retour à Antalaha. J'ai contracté dans l'épine dorsale une infirmité provenant de la torture et du transport de lourds fardeaux.

Source : Déposition de témoin, D. 887/ 3, ARM.

ANNEXES XI

TELEGRAMME CHIFFRE

Expéditeur : CIRCAUT DIEGO-SUAREZ

Date et heure de départ : 02 mars 1948 à 11h 15

PROCUREUR GENERAL TANANARIVE

Prioritaire Absolue

Traduction,

Aujourd'hui vapeur «Espérance» a embarqué vers Antalaha 43 prévenus politiques venant d'Andapa, 109 d'Antalaha, 42 de Sambava, en quittant Diégo-Suarez. Même navire embarque 38 Mananara à destination Tamatave.

ANNEXES XII – 1 QUESTIONNAIRES D'ENQUETES

1. Nanao ahoana ny fiaraha-monina tamin'ny andron'ny fanjanahan-tany :
 - Fomba nitondrana ny Malagasy

- Iza no nahazo tombontsoa
- Vokany
- 2. Lafiny ara-toe-karena :
 - Inona no tena nambolen'ny Malagasy, ary ny Vahiny ?
 - Antony
 - Vokany
- 3. Nandritra ny ady lehibe faharoa (1939-1945) :
 - Nandray anajara (ara-tafika na ara-toekarena) tamin'ny ady ve ny mponina ?
 - Vokany : - ara-tsosialy
 - ara-politika
 - ara-toekarena
- 4. Zava-nitranga teo anelanelan'ny 1945-1947 :
 - Ara-politika
 - Ara-tsosialy
 - Ara-toekarena
- 5. Momba ny MDRM sy PADESM :
 - Iza no lohandohany
 - Ny mpikambana
 - Tanjon'ny antoko
 - Iza no be mpikambana, antony
 - Karazan'olona mikambana
- 6. Momba ny gazety :
 - Ireo gazety tonga tany Antalaha taloha sy taorian'ny raharaha 1947
 - Iza no mpamaky sy ny mpivarotra
 - Zavatra nataon'ny Fanjakana

ANNEXES XII – 27. Raharaha 29 mars 1947 :

- Antony tsy nampipoaka ny fanafihana Vazaha tany Antalaha
 - Zava-nitranga ny alin'ny 29 mars 1947
 - Antony nahatonga ny Malagasy hanampikasana hanafika Vazaha
- 8. Taorian'ny mars 1947 :
 - Fisamborana, fampijaliana sy fitsarana ireo olona voarohirohy tamin'ny

raharahan'ny 1947

- Vokany : - ara-tsosialy
- ara-politika
- ara-toekarena
- Ireo syndicat nisy tany Antalaha
- Kaoperativa : - tanjony
- ireo mpikambana
- Ny COSOMA : - tanjony
- ireo mpikambana

ANNEXES XIII – 1 FITADIDIAN'ANDRIAMATOA ROBERT

Président MDRM d'Antalaha

Tamin'ny faha Vazaha dia betsaka ny Malagasy no nesorina tamin'ny taniny, tena nanjary tompony nangataka atiny e !. Ny sasany dia lasa nandeha nitevy ala mba hamoron-dasy. Izany ohatra no nahatonga ny anaran'ity tananay ity hoe : anteviala. Tsy ny tany ihany no noravainy fa na hatramin'ny vadin'olona aza.

MDRM sy PADESM

Tamin'ny tapatapakin'ny taona 1946 no niforona teto Antalaha ny antoko MDRM, i Laikofoka Jean Flobert no filohany. Ary taoriana kelin'ny niforongan'ny MDRM no niforona ny PADESM. Ny olona rehetra teto Antalaha dia saika MDRM avokoa. 20 ariary ny latsa-kemboka. Fa ireo mpiasan'ny distrika sy ireo mpanambola mahazo ranondranony tamin'ny mpanjanatany Frantsay no nikambana tamin'ny PADESM. Nozaraina lamba mainty mitovy izy ireo, mba anavahana azy ireo amin'ny maro. Ka rehefa manao izany izy ireo dia tsy misy sahy mikasika.

RAHARAHA 1947

Tsy nisy ady taty Antalaha, nefana dia nafana ny fisamborana sy fampijaliana ny mpikambana MDRM taty. Na tsy mpikambana aza indraindray fa indrindra moa ny Merina izany hoe olona avy any Antananarivo dia nosamborina sy novonoina avokoa. Raha vao miantomboka amin'ny litera « R » fotsiny aza ny anarana dia efa nosamborina. Taty Anteviala ohatra, nisy fisamborana an'i Razafindralambo, izay tsy mpikambana MDRM dia nosamborina niaraka tamiko, noho izy Merina. Tena nafana mihitsy ny fisamboran'olona taty Antalaha. Taorian'ny fisamborana tanahatsiravina io dia betsaka ny olona na ny mpikambana MDRM no tsy te-hiditra amin'ny fikambanana, indrindra fa ara-politika.

Pages

LES ACTIVITES POLITIQUES DES NATIONALISTES DANS LE DISTRICT D'ANTALAHADe 1945 à 1951

